



voir aussi Balzac :
Histoire Impartiale
des Jésuites



HISTOIRE

DE LA DESTRUCTION

DES JÉSUITES.

HISTOIRE

DE LA DESTRUCTION

DES JÉSUITES,

EXTRAITES DES MÉMOIRES DE L'ABBÉ GEORGEL ET AUTRES BONS AUTEURS.

SUIVIE DE LA

PETITE APOLOGIE

DES JÉSUITES.

TIRÉE DE DIFFÉRENS AUTEURS CATHOLIQUES ET PROTESTANS.



LIEGE,

DE L'IMPRIMERIE DE V^{e}. DUVIVIER ET FILS, LIBRAIRES,

Rue Vinâve-d'île, n°. 603.

1827.

PRÉFACE

DES ÉDITEURS

DE LA PETITE BIBLIOTHÈQUE.

Quelque complète que soit la réfutation des objections contre l'institut et l'ordre des jésuites, cependant il reste presque toujours dans l'esprit du lecteur un doute qui le remet en balance et lui fait perdre de vue toutes les raisons qui combattent en faveur de cet ordre célèbre. Cette difficulté c'est celle-ci : si les

jésuites sont véritablement innocens des faits calomnieux qu'on leur impute, s'ils sont aussi utiles au bien de l'état qu'on le dit, pourquoi donc les a-t-on détruits partout? Pourquoi le Pape lui-même les a-t-il supprimés? Voilà l'objection sans cesse renaissante des gens du monde peu versés dans la connaissance des hommes et des intérêts de la religion. Sans doute cette objection est plus spécieuse que solide, et c'est ici que le fameux dictum du jurisconsulte romain, *qui en a retiré le profit*, reçoit son application. Il est aisé de prouver que les jansénistes, aidés des philosophes, ont été les auteurs de cette fameuse révolution, et que l'intérêt qu'ils y avaient était celui du parti de l'hérésie et de l'irréligion, qui, en

renversant les appuis véritables de la morale, établissaient de nouveaux intérêts sur les anciens, par le renversement des trônes et des autels. Mais tant que cette solution ne sera point présentée par des faits, elle perdra la plus grande partie de sa force et ne convaincra pas entièrement des esprits opiniâtres et prévenus. C'est la raison qui nous a fait entreprendre la rédaction de ce petit ouvrage. Nous en avons pris la majeure partie dans les mémoires de l'abbé Georgel, ancien jésuite, que ses relations avec les principaux personnages du siècle passé ont mis à même de dévoiler la trâme des menées de plus d'un genre. Cet auteur mérite d'autant plus de confiance, qu'il est censé mieux connaître les

jésuites dont il avait fait partie, et leurs ennemis au milieu desquels il a vécu. En outre, l'impartialité dirige sa plume, et s'il fait quelquefois pencher la balance, ce n'est pas toujours du côté de la cause dont il entreprend la défense. Mais cela même prouve l'homme désintéressé et ami du vrai, et lui concilie d'autant mieux l'affection de ses lecteurs. Nous avons cependant cru que plusieurs endroits de ces mémoires méritaient quelques corrections, et c'est ce qui nous a engagés à y faire quelques changemens, afin de les rendre propres à la jeunesse. L'opinion entr'autres d'un pacte secret du cardinal Ganganelli, depuis pape sous le nom de Clément XIV, avec les puissances, pour la destruc-

tion des jésuites, nous a paru peu fondée et présentée, d'une manière peu propre à concilier au chef de l'église le respect qui lui est dû. Nous avons donc abandonné ici notre auteur et puisé nos matériaux à des sources plus pures, telles que de Feller, Proyard, etc. Puisse enfin cette misérable haine et ces clameurs, dignes de la plus grande pitié, être couvertes, par les gens sensés et raisonnables, du mépris et du dédain qu'elles méritent. Car tel se glorifie et se prévaut d'être l'adversaire des jésuites, qui serait heureux d'avoir en partage la moindre des vertus et le talent le plus médiocre des membres de cette célèbre société. Il est vrai qu'en attaquant un ennemi plus redoutable

on semble avoir plus de force ; mais l'âne de Lafontaine, pour s'attaquer au lion qui ne se défend point, n'en est pas moins un âne.

HISTOIRE

DE LA

DESTRUCTION

DES JESUITES.

---

de la destruction des jésuites.

Fuit illium et ingens
Gloria. VIRG., Eneid. 2.

L'HISTOIRE de la destruction des jésuites doit intéresser tous ceux qui, aimant à promener leurs pensées sur toute la surface du globe, considèrent en vrais philosophes les divers événemens qui y opèrent de grandes

secousses et de grands changemens.

La suppression d'un ordre religieux n'est en général qu'un de ces faits historiques, assez indifférent pour ne devoir pas fixer les spéculations de l'homme observateur. Mais quand cet ordre tient, par son régime, ses travaux et sa célébrité, à l'essence même du gouvernement politique et religieux, quand son existence influait dans les deux mondes sur l'empire de la religion et des mœurs, sa chute est nécessairement un de ces grands événemens qui frappent et attirent l'attention de quiconque ne veut pas être étranger à l'histoire de son siècle.

Ignace de Loyola, jeune militaire espagnol, blessé au siége de Pampelune en 1521, fut le fondateur des jésuites. Sa naissance illustre, sa bravoure, sa conversion, sa pénitence, sa vie extraordinaire à Manrèse, à Barcelonne, à Venise, à Jérusalem, à Paris et à Rome, son

institut, le gouvernement de son ordre, sa mort, sa sainteté et ses miracles ont illustré la plume de deux célèbres écrivains, Maffei et Bouhours, l'un italien et l'autre français. Tous deux le peignent comme un homme d'un génie mâle, qui a imprimé sur toutes ses opérations un caractère de noblesse et de grandeur fait pour le placer au nombre des plus grands saints et des plus renommés législateurs.

La société dite de Jésus, fondée par lui en 1545, remplissait, en 1760, l'univers connu de ses nombreux et utiles établissemens, ainsi que de sa juste renommée. La religion et les mœurs, les sciences et la littérature, l'enseignement et l'éducation, étaient la carrière que ses enfans parcouraient partout avec le plus grand succès. Son institut, regardé comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, éclairé et guidé par l'esprit de Dieu, avait donné

des saints à l'église, et aux lettres de grands hommes. Cette société fameuse s'était élevée, osons le dire, au-dessus du niveau de tous les ordres religieux, malgré tous les obstacles de l'envie et de la calomnie réunies, malgré la persécution à toute outrance des ennemis publics et cachés de l'église romaine. Dans tous les temps, depuis son origine, il était sorti des ateliers ténébreux de l'enfer, jaloux des progrès de son zèle, des libelles qui diffamaient sa doctrine, et empoisonnaient ses intentions : l'hypocrisie, sous le manteau de la piété, était quelquefois parvenue à inquiéter le saint siége sur les travaux de ces hommes apostoliques au milieu des nations idolâtres de l'Inde et de la Chine ; et tandis qu'ils arrosaient de leurs sueurs et de leur sang des contrées sauvages, et qu'ils les civilisaient ; tandis qu'arrachant ces peuples féroces des antres et des forêts où ils vivaient

avec les tigres, ils en faisaient des colonies nombreuses, des chrétiens retraçant la vie de la primitive église, et des sujets fidèles, ne les calomniait-on pas d'une manière outrageante aux cours de Madrid et de Lisbonne, comme voulant élever un trone à leur société dans le Paraguay, sur les débris des domaines qui appartenaient au Portugal et à l'Espagne? Leur invincible patience, leur triomphe journalier sur l'idolâtrie, l'hérésie et le libertinage, furent toujours le foyer d'où partait la lumière qui faisait éclater leur innocence et leur apologie.

Mais Dieu, dont les décrets sont impénétrables, a permis que ce grand arbre, qui étendait ses rameaux sur les deux mondes, fût abattu et déraciné : la société des jésuites n'est plus; sa destruction est consommée, à un faible rejeton près, qui se conserve encore dans un petit coin de l'Europe (la Russie Blanche) (1), sous

(1) L'on sait que les jésuites ont été supprimés en

la domination et la protection de l'empire de Russie. Serait-ce une pierre d'attente réservée pour relever l'édifice? Dieu le sait.

Je voudrais, pour une histoire si intéressante, un écrivain impartial, dont le style nerveux attachât l'âme de son lecteur par les couleurs qui représenteraient la marche des passions qui ont fait agir les auteurs de cette grande catastrophe; un écrivain franc et loyal, qui ne puisât ses faits que dans des sources pures, qui ne permît à sa plume, ni le fiel de la satire, ni les épanchemens de la haine; un écrivain assez hardi pour ne pas craindre de dire la vérité avec énergie, lorsqu'elle est nécessaire pour la défense de l'innocence injustement persécutée, et cependant assez réservé pour ne pas dépasser les bornes que semblent prescrire la prudence et la charité.

Russie depuis l'époque de la conversion du prince de Galizzin.

Il paraîtra sans doute un jour un homme de cette trempe : en attendant, je vais, pour lui préparer les voies, jeter un coup-d'œil observateur sur cette destruction, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, et dans les deux Indes; je révélerai quelques causes secrètes et ignorées, que des liaisons particulières et des relations officielles m'ont mis à portée de connaître d'une manière non équivoque. Si je permets à mon pinceau d'emprunter des couleurs fortes pour peindre les manœuvres et la conduite de certains personnages, on verra que mes portraits n'ont été dessinés que d'après la nature et la vérité des faits.

---

de la destruction des Jésuites en Portugal.

Il n'existait en Europe, ni même dans les deux hémisphères, aucune contrée où la société des jésuites fût plus révérée, plus puissante et plus solidement établie qu'en Portugal, ainsi que dans tous les pays et royaumes soumis à la domination portugaise. Depuis que le thaumaturge Xavier, envoyé à Lisbonne par Ignace, son général, avait étendu et affermi dans l'Inde, au Japon et à la Chine, la domination et le commerce de cette couronne, en reculant les limites du christianisme par les prodiges de son apostolat; depuis que les côtes d'Afrique et la vaste étendue du Brésil avaient été fécondées pour les portugais par les travaux, les sueurs et le sang des missionnaires jésuites, la cour de Lisbonne n'avait cessé de prodiguer à cette société tout ce qui peut caractériser

la confiance la plus entière et le crédit le plus prépondérant : ils étaient à la cour, non-seulement les directeurs de la conscience et de la conduite de tous les princes et princesses de la famille royale, mais le roi et ses ministres les consultaient encore dans les affaires les plus importantes. Comment donc est-il arrivé que ce soit du Portugal qu'est partie la première secousse qui a ébranlé et renversé ce superbe édifice ? Un ministre excessivement ambitieux et sans principes, un roi faible, fainéant et sans mœurs, préparèrent et consommèrent cette étrange catastrophe par des voies bien extraordinaires.

Le jurisconsulte Carvalho, depuis comte d'Ociras, et ensuite marquis de Pombal, homme d'un génie moins vaste qu'audacieux et entreprenant, après avoir été chargé des affaires de Portugal dans quelques cours de l'Europe, et notamment à Vienne, revint à Lisbonne pour y occuper une

place dans le ministère. J'ai eu l'honneur de connaître à Vienne le duc de Bragance, en 1773; il avait été obligé de s'expatrier pour se soustraire à l'injuste persécution de ce nouveau ministre; il était accueilli à la cour impériale avec l'intérêt qu'inspirait sa disgrâce et les charmes de son esprit. L'immortelle Marie-Thérèse et son fils, l'empereur Joseph II, lui prodiguaient les égards dus à sa haute naissance et à ses aimables vertus. Je tiens de sa bouche que Carvalho, étant à Vienne, avait déjà laissé apercevoir les étincelle de l'ambition qui le dévorait, et de sa *grande déplaisance* contre ce qu'il appelait l'excessive et dangereuse influence des jésuites en Portugal. Le prince de Kaunitz, ce premier ministre si vanté, et si digne de l'être par sa rare pénétration et les succès de ses talens politiques, me disait, lorsque j'étais à Vienne, que, dans un entretien, il avait ouï Carvalho se

plaindre amèrement de la superstition qui asservissait sa patrie, et qu'il avait jugé que dès-lors il méditait une grande révolution dans les opinions religieuses.

Carvalho, arrivé au ministère, ne tarda pas à manifester une manière de penser qui alarma la religion des jésuites de la cour : ils résolurent de l'éloigner. Il découvrit le plan qui se concertait pour son renvoi, et il sentit combien il était instant d'en prévenir les effets. Cet homme, rusé et insinuant, à qui tous les moyens étaient légitimes pour arriver à ses fins, connut bientôt les faibles de son maître et les moyens de s'emparer de sa confiance : il entoura le fainéant et voluptueux Joseph Ier. de tout ce qui pouvait alimenter et prolonger sa passion pour l'oiseveté et les plaisirs. Deux grands obstacles lui parurent néanmoins s'opposer à la stabilité du trône qu'il s'était élevé à côté de celui de son souve-

roin : le crédit des jésuites à la cour, et la grande influence des puissantes maisons d'Aveiro et de Tavora. Tout le monde sait comment Carvalho, fait comte d'Oeiras, et ensuite marquis de Pombal, parvint, à force de crimes, à éteindre ces deux grandes maisons, en faisant tomber sous la hache du bourreau la tête du duc d'Aveiro et celles des Tavora. Quant aux jésuites, qui doivent ici seuls m'occuper, il sentit qu'un coup d'autorité qui ne serait pas amené de loin par la réforme de l'opinion publique, n'aboutirait qu'à soulever contre lui les consciences des grands et du peuple. Son plan fut formé en conséquence. Il commença par s'assurer du suffrage et du concours du cardinal Saldagna, patriarche de Lisbonne : il ne lui fut pas difficile de gagner et de corrompre cette âme vénale. Parfaitement d'accord avec un homme si peu digne du haut rang qui lui

donnait trop d'autorité et de considération, il parvint à alarmer le roi, relativement à de prétendues découvertes qui ne laissaient, selon lui, aucun doute sur les projets ambitieux des jésuites au Brésil et au Paraguay. Cette première impression faite, il imagina des délits qu'il savait bien ne pas exister. Il en fit composer un corps d'accusation et de griefs contre les jésuites portugais, et il ne cessa d'en fatiguer le pape Benoît XIV, trop clairvoyant pour ne pas apercevoir la dent cachée du loup qui voulait dévorer l'agneau. Son autorité en Portugal croissant avec son audace et son implacable haine, il arracha plutôt qu'il n'obtint du souverain pontife, en 1757, un bref pour la réformation des jésuites, et le cardinal Saldagna fut commis pour y procéder. D'une foule de procédures préparées par des agens corrompus, on fit extraire et répandre, à dessein, des faits de

nature à porter à croire que ces religieux, véritablement dégénérés, usurpaient une réputation que leur avaient mérité la sainteté et les travaux apostoliques de leurs premiers auteurs. Ce dangereux vernis, appliqué par des mains habiles et soudoyées, présenta de la société portugaise un tableau si défiguré, qu'on parut se repentir de la bonne opinion qu'on en avait conçue. La jalousie des autres religieux se mêlant à ce tissu d'iniquités, et le cardinal réformateur ne craignant plus les cris du peuple, dont on venait de fasciner les yeux, prononça contre les jésuites portugais, le 7 juin 1758, une sentence qui leur ôtait les pouvoirs de prêcher et de confesser, et qui, pour les rendre plus odieux, leur défendait de continuer à exercer le commerce. Bientôt après, on leur ôta l'enseignement et les colléges; et, pour n'être plus fatigué par les cris et les réclamations du

pape Clément XIII, qui avait succédé à Benoît XIV, on renvoya son nonce, et on rompit publiquement toute correspondance avec Rome.

Les esprits ainsi préparés, et l'opinion publique ayant pris, par rapport aux jésuites portugais, une teinte qui semblait permettre les grands coups qui devaient les détruire, on vit éclater tout-à-coup, le 13 septembre 1758, cette fameuse et feinte conspiration contre la vie du roi, laquelle avait été secrètement dirigée par le comte d'Oeiras lui-même. Il lui fallait un événement de ce genre pour autoriser les grands exemples de sévérité qu'il avait jugés nécessaires à l'affermissement et à la perpétuité de son autorité.

Le roi Joseph Ier. revenait de nuit à son palais; un coup de carabine l'atteint, dit-on, et le blesse. Ce prince adultère confia ses soupçons et sa vengeance à son ministre, devenu le confident et le promoteur de ses désordres.

Dès le jour même, on s'assura de la personne du duc d'Aveiro et de toute la famille des Tavora. Le scandaleux procès qui les conduisit tous à l'échaffaud n'est pas de mon sujet : les faits éclairés par des personnes principales et désintéressées qui étaient sur les lieux, ont porté jusqu'à la démonstration l'innocence de ces illustres victimes. Les dépêches secrètes du comte de Merle, alors ambassadeur de France à Lisbonne, ne dévoilent que trop la main ministérielle qui a dirigé ce prétendu assassinat : il en résulte que c'était l'ouvrage bien combiné du comte d'Oeiras; que la blessure du roi n'était qu'une contusion égratignée, et que cette égratignure ne venait pas de l'explosion de la carabine dont on n'avait voulu faire qu'un épouvantail. Que penser d'un ministre qui a osé ourdir une trame d'une aussi horrible noirceur? et que doit-on penser d'un roi qui en

est devenu le complice? Quoi qu'il en soit, le P. Moreira, confesseur du roi, tous les jésuites de la cour et ceux qui jouissaient à Lisbonne de la plus haute considération, furent arrêtés et conduits dans les cachots, les uns comme ayant eu connaissance du prétendu régicide, et les autres pour avoir trempé, disait-on, dans le complot. L'animosité du ministre se dirigea particulièrement sur les PP. de Mathos, Alexandre et Malagrida : les deux premiers, religieux du plus grand mérite, étaient intimement liés avec les maisons d'Aveiro et de Tavora ; le P. Malagrida était un célèbre missionnaire, singulièrement révéré à Lisbonne : les conversions éclatantes qu'il opérait étaient la cause secrète de la haine que lui avait vouée le comte d'Oeiras. Le procès criminel fait à ces trois jésuites ne fit que confirmer les cours de l'Europe dans l'opinion que leurs am-

bassadeurs leur avaient transmise sur les causes secrètes de cet assassinat. Après les illustres têtes qui venaient d'être immolées à l'ambition du ministre, on n'aurait certainement pas épargné celles des PP. Mathos et Alexandre, si on avait pu se procurer des preuves de leur complicité. Ce qui doit étonner, c'est que l'autorité absolue, qui avait en mains tous les moyens de corruption, se soit arrêtée et se soit bornée à en imposer à la crédulité, en faisant répandre que la religion du roi avait voulu épargner ce scandale à la chrétienté, et se contenter de laisser les coupables traîner le reste de leur vie dans l'obscurité des cachots. Quant au P. Malagrida, que l'on croyait important de faire périr à cause de sa prodigieuse influence, on prit une autre route, et on retarda même son supplice jusqu'au 20 septembre 1761, deux ans après l'édit de suppression des jésuites portugais. Ce

religieux avait été arrêté, et souvent interrogé comme complice, ou comme instruit de la prétendue conspiration ; et après lui avoir fait endurer inutilement, pour les aveux qu'on en espérait, la faim, la soif, et toutes les horreurs d'une longue captivité, ce qui pouvait fort bien avoir affaibli ses sens et altéré sa raison, on le livra à l'inquisition, qui le condamna à être brûlé vif, sous prétexte d'aveux scandaleux de sa part, relativement à ses opinions sur la Trinité, sur l'antechrist, et touchant des entretiens familiers qu'on lui faisait dire avoir eus avec sainte Anne et la sainte Vierge. La postérité ne croirait certainement pas que des juges aient pu se porter à ces excès de démence et de scélératesse réfléchies, si le procès légal du P. Malagrida, traduit dans toutes les langues de l'Europe et du Nouveau-Monde, n'attestait les motifs de ce jugement inconcevable. Il couvre à

jamais d'opprobre l'inquisition de Portugal, et il a imprimé sur la mémoire du roi et de son ministre le sceau du mépris de toutes les nations policées.

Avant cet auto-da-fé, qui ne fut provoqué que pour éteindre, autant que possible, le souvenir qu'on pouvait encore conserver des bienfaits de la société détruite, le comte d'Oeiras, devenu, pour prix de ses coupables succès, marquis de Pombal, ne voyant plus rien qui pût l'empêcher d'abattre ce qu'il appelait la tête de l'hydre, frappa enfin, sous le nom de Joseph I[er]., le coup que ses crimes avaient si bien préparé. Les jésuites, par un édit du 3 septembre 1759, motivé sur de prétendus délits dont aucun ne fut prouvé, mais principalement pour avoir dégénéré *de la sainteté de leur pieux institut*, furent impitoyablement chassés de toutes les contrées soumises à la domination portugaise.

Ce édit détruit d'un seul trait de plume, tous ces grands et mémorables établissemens que le zèle du grand Xavier et de ses successeurs avaient fondés, que la piété et la politique des rois de Portugal avaient élevés sur les cotes d'Afrique, dans l'Inde et au Brésil. Le sang de tant de martyrs jésuites qui avaient été, pour le Portugal et pour l'église, la semence des colonies les plus nombreuses et des peuplades les plus fidèles, est, par cet édit, foulé aux pieds de l'impiété qui en méconnaît le bienfait. Il sera, cet édit, à jamais gravé par le burin de la vérité sur la tombe d'un prince qui, pour se traîner dans l'oisiveté et les plaisirs, n'a pas rougi de s'avilir et de se dégrader en abandonnant les rênes de son empire à un ministre immoral, qui, pour affermir son élévation et son autorité, a eu le pouvoir d'ensanglanter le trône de son maître et de l'entourer des victimes les plus illustres.

Cette suppression violente d'un ordre qui avait rendu et qui rendait encore au Portugal des services si essentiels, n'était que le prélude des cruautés que méditait l'insatiable vengeance du marquis de Pombal. Son âme atroce s'est permis, dans ce genre, des horreurs qui font frémir la nature. Où trouver, en effet, des expressions et des couleurs pour peindre cet horrible tableau? Qu'on se représente des religieux de la plus haute naissance et de la plus éminente sainteté, blanchis dans les travaux de l'apostolat, entassés au fond de cale des vaisseaux qui les ramenaient du Brésil et des Indes en Europe, souffrant la faim, la soif, et la nudité, pour, à leur arrivée en Portugal, aller, les uns être jetés sur les côtes d'Italie dans les états du pape, *comme une vermine pestiférée*, et les autres, sans avoir jamais été personnellement accusés et jugés, aller pourrir dans des ca-

chots que l'on avait infectés à dessein; et le marquis de Pombal, pour assouvir sa vengeance, allant secrètement repaître ses yeux et son odorat de ce spectacle et de cette infection! La postérité ne le croira pas; mais j'en appelle au témoignage de la reine de Portugal. Cette princesse, après la mort de Joseph Ier., disgracia le marquis de Pombal, et le relégua dans une forteresse, ne voulant pas le faire périr, comme il le méritait, d'une mort ignominieuse, par respect pour la mémoire du roi son père. Cette souveraine a fait vérifier ces faits par la bouche même de ces malheureuses victimes, qu'elle fit sur-le-champ arracher de leur cachot en les comblant de bienfaits. La providence ne les avait sans doute conservés sous les lambeaux de leurs vêtemens pourris, que pour éterniser l'inhumanité de ce ministre si prôné par la philosophie moderne. Des ennemis de cette trempe don-

nent à la persécution dont ils sont les auteurs et les instrumens, un caractère de grandeur qui honore les persécutés, non-seulement aux yeux de la religion dont ils sont les martyrs, mais même aux yeux du monde, toujours forcé de rendre hommage à l'innocence et à la vertu opprimée.

Le pape Clément XIII, pénétré de la plus vive douleur, se plaignit hautement et par écrit d'un procédé qui diffamait un ordre religieux révéré dans l'église, et qui en punissait les membres d'une manière si barbare sans les avoir entendus ni jugés : les cris et les vives réclamations de ce souverain pontife furent inutiles. Le roi et son ministre avaient brisé les liens du respect et des égards dus au saint-siége. Les malheureuses victimes qui avaient été jetées sur les côtes de l'état ecclésiastique, furent charitablement recueillies par le pape, qui pourvut

à leur subsistance et à leur entretien. Quant à celles qui avaient été réservées pour mourir en Portugal, elles furent, comme nous venons de le voir, ensevelies toutes vivantes dans des fosses souterraines, privées de la lumière du jour, et livrées à toutes les horreurs du besoin.

Ainsi finit en Portugal la société des jésuites. Le marquis de Pombal soudoya des plumes vénales pour justifier sa conduite : il sortit alors des presses de Lisbonne un déluge de libelles diffamatoires contre la doctrine, la morale, et le despotisme des enfans de Loyola ; on en inonda l'Europe et les quatre parties du monde où les jésuites étaient établis et considérés. On y réchauffa le fiel des calomnies qu'avaient vomies contr'eux les protestans et les jansénistes, dont les jésuites étaient les plus redoutables adversaires. Les *Lettres provinciales de Pascal* et *la Morale pratique des jésuites par Ar-*

naud, étaient l'arsenal où les écrivassiers du marquis de Pombal avaient puisé les traits de leur mordante satire. Ces deux ouvrages, anciens et bien connus, avaient été victorieusement réfutés. Celui d'Arnaud est une compilation de faits non prouvés, qui annonce de la profondeur et de l'érudition. La haine a égaré la plume de cet homme à grands talens. Pour les *Lettres provinciales*, quoiqu'appuyées sur un tissu de mensonges et d'imputations hasardées, elles ne vieilliront jamais. Cette diatribe a immortalisé la plume de Pascal : sans doute que son penchant pour la doctrine de Jansenius et ses intimes liaisons avec Arnaud et le Port-Royal, lui auront fait envisager les jésuites tels que les peignait la calomnie, comme les corrupteurs de la morale. Un P. Norbert, capucin, apostat et excommunié, qui traînait de contrée en contrée un corps usé par le désor-

dre, vint à Lisbonne grossir la troupe d'un tas d'écrivailleurs soudoyés. Le marquis de Pombal l'accueillit et l'employa. Ses volumineux écrits contre les jésuites se ressentent de son animosité et de la pesanteur de son esprit ; ils sont *illisibles*, et ils n'ont eu de prix aux yeux des ennemis de la société, que par un tas de mensonges et de faits visiblement altérés, qui ont servi de matériaux à des plumes plus capables de faire illusion. Je n'aurais pas même tiré cet auteur de la poussière où il mérite de rester enseveli, si son accueil à Lisbonne, si les récompenses dont l'a comblé le marquis de Pombal ne nuançaient sous le point de vue que je les ai présentés, l'âme et le caractère de ce ministre. La disgrâce de cet ennemi acharné de la société des jésuites, sa réclusion dans une forteresse et sa mort, ont justifié la Providence. *Rarò antecedentem scelestum*, dit Horace, *deseruit pœna pede claudo.*

de la destruction des jésuites en France.

Lors de la destruction des jésuites en Portugal, on était loin de prévoir en France les suites désastreuses de cette première secousse ; on parut même y redoubler d'intérêt pour la société ainsi persécutée. La cour de Versailles fit des démarches à Lisbonne pour adoucir le sort des prisonniers, réclamer les missionnaires français ramenés de l'Inde et du Brésil, et pour intéresser la justice et l'humanité du roi de Portugal en faveur des jésuites jetés sur les côtes de l'état ecclésiastique. Il est vrai que les ennemis invétérés de la société profitèrent de ces désastres pour réveiller en France des animosités assoupies, et répandre, dans des livres furtivement distribués, tout ce qui pouvait altérer les sentimens de vénération et de confiance que ces religieux conti-

nuaient à se concilier : mais ces étincelles d'un feu caché sous la cendre n'auraient occasionné aucun incendie, si d'autres causes plus actives et plus prépondérantes n'étaient venues s'y joindre et propager l'embrasement.

Quoique la France eût vu naître dans son sein la société des jésuites; quoique l'université de Paris eût été l'institutrice d'Ignace, de Xavier et des autres colonnes de cet ordre naissant; quoique l'église de Montmartre en eût été le berceau, par les vœux qu'y prononcèrent le fondateur et ses dix premiers compagnons, cependant la France fut un des royaumes de l'Europe où les jésuites eurent le plus de peine à s'établir. Quatorze ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis que le pape Paul III avait approuvé et confirmé l'institut d'Ignace, que déjà ce fondateur avait vu ses nombreux enfans porter le nom et la gloire de

sa compagnie jusqu'aux extrémités de l'univers connu, et ce ne fut qu'après le concile de Trente que les cardinaux de Lorraine et de Tournon, voulant opposer à l'hérésie de Calvin et à l'impiété qui en était la suite, une digue qui en arrêtât les funestes progrès, amenèrent en France les premiers jésuites, et les fixèrent dans les lieux où ils avaient juridiction. Leur renommée croissant avec les succès de leur zèle, les évêques, les grandes villes et les provinces s'empressèrent de les appeler et de leur procurer des établissemens. La ville de Paris, excitée par l'université qui redoutait la célébrité de ces nouveaux maîtres, s'opposa longtemps à leur réception : enfin ils y furent tolérés dans la maison que l'évêque de Clermont leur avait donnée rue Saint-Jacques. Cette maison fut d'abord nommée *collége de Clermont*, et long-temps après, *collége de Louis-le-Grand*. Il n'est pas de

mon sujet de décrire ici, ni les débats de ces nouveaux venus avec les colléges de l'université qu'on abandonnait pour celui de Clermont, ni la résistance des parlemens pour l'admission de ce nouvel institut. A peine avaient-ils vaincu tous ces obstacles, qu'au sortir des troubles de la ligue, les jésuites, sous le règne glorieux d'Henri IV, furent proscrits du royaume par les parlemens. Ces cours souveraines les regardaient alors comme les propagateurs et les suppôts de la morale ultramontaine; elles les croyaient, par leur doctrine et leur enseignement, les complices du régicide Barrière, qui avait attenté à la vie de ce prince universellement adoré. Bientôt leur conduite et leurs apologies ayant fait éclater leur innocence, ils furent rappelés et rétablis par ce prince, ami de la justice. En vain le parlement de Paris fit-il les plus fortes et les plus persévérantes réclamations; il fut

forcé de plier sous la volonté absolue d'un roi qui envisageait ce rappel comme un moyen nécessaire pour le maintien de la bonne doctrine, de l'éducation et des mœurs. « Vous dites, répondait ce prince » aux remontrances du parlement, » vous dites qu'ils sont mes ennemis ; eh bien, ventre-saint gris, » je leur ferai tant de bien, que » je les forcerai d'être mes amis »

A dater de cette époque, les jésuites furent successivement honorés de l'estime, de la confiance et des bienfaits sans cesse renouvelés des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Répandus et accueillis dans toutes les provinces du royaume, ils y faisaient fleurir la religion, les lettres et les mœurs ; et cependant ils n'avaient jamais cessé d'y avoir pour ennemis, les philosophes dont ils combattaient sans cesse l'incrédulité par leurs prédications et leurs écrits, les libertins

sur les désordres desquels ils tonnaient dans les chaires et les tribunaux de la pénitence, les jansénistes qu'ils avaient terrassés et dont ils éclairaient de trop près les efforts toujours renaissans pour en ressusciter la secte, et enfin les parlemens, tribunaux, certainement dignes des respects de la nation, mais qui, se regardant comme les dépositaires tyranniques de l'autorité souveraine, n'avaient jamais oublié que les jésuites, usant de leur crédit à la cour, les avaient souvent fait plier sous le sceptre des monarques. Ce sont ces différens levains qui fermentaient dans le silence, ce que des mains habiles et puissantes ont su pétrir et employer pour amener enfin la chute de la société des jésuites en France.

Qui le croira? la destruction des jésuites en France est en grande partie l'ouvrage de la haine implacable d'une courtisane infâme, qui, tirée de l'obscurité par le fermier général

d'Etiolles, trouva le secret de braver impunément le lien conjugal qui l'unissait à son bienfaiteur, pour devenir publiquement la maîtresse et le premier ministre de Louis XV. C'est de cette hauteur où le crime la plaça, que la marquise de Pompadour jura la perte des jésuites, et qu'elle y ourdit, à l'insu du roi, la trame du complot qui a creusé l'abîme où nous avons vu précipiter un ordre qui remplissait l'un et l'autre hémisphère de sa grande renommée et de ses vertus apostoliques.

Cette femme, la plus immorale, était excessivement ambitieuse : on sait qu'elle était sans goût personnel pour Louis XV. Rusée et prévoyante, elle avait pressenti que son règne finirait quand l'effervescence du roi venant à se calmer, les sentimens de religion, qui n'y étaient qu'assoupis, le ramèneraient à ses devoirs. Elle avait souvent remarqué que le roi était quelquefois agité

de remords, et qu'un penchant habituel le portait à la vertu : elle s'occupa dès-lors des moyens de rendre sa domination indépendante des charmes de sa figure ou d'un changement dans la conduite du roi. Connaissant l'esprit indolent et paresseux de Louis XV, et surtout ce caractère d'indécision qui, malgré un jugement sain, l'a rendu l'esclave ainsi que le jouet de ses ministres, elle parvint à faire de son cabinet le rendez-vous des ministres et le sanctuaire des secrets de l'état. Son influence fut telle qu'elle plaçait et déplaçait les ministres à son gré ; ils sentirent que leur crédit et leur faveur dépendaient de leur subordination à ses volontés : leurs porte-feuilles n'étaient plus que le résultat des ordres qu'ils en avaient reçus. Ainsi régnait en France la marquise de Pompadour.

La reine Marie Lezczinska donnait à la cour un spectacle bien différent.

Concentrée dans l'intérieur de sa famille, elle était moins jalouse du crédit absolu de la maîtresse en titre et des adorations que lui prodiguaient les courtisans, qu'elle n'était peinée du scandale qui faisait gémir la piété et murmurer le peuple. Le roi l'honorait, et voulait que le respect la suivît partout. Sans espoir de ramener le cœur de son époux, cette princesse, douée de toutes les qualités qui commandent l'estime et la vénération, employait, sans humeur et sans éclat, tous les moyens que lui suggérait le plus tendre attachement pour l'arracher à un train de vie si peu décent, et si contraire au bien de sa santé. Ses sages et modérées insinuations faisaient des progrès dans un cœur naturellement porté au bien. Il n'était vicié que par la trop grande facilité de satisfaire des goûts, hélas! trop conformes à la malheureuse pente de notre nature corrompue. Madame de Pompadour

en fut alarmée ; son esprit fécond eut bientôt formé son plan.

Depuis long-temps elle désirait tenir à la cour par une place qui, la fixant avec dignité et décence, la fît marcher de pair avec les femmes du plus haut rang. Son crédit et ses grandes richesses ne suffisaient pas pour contenter son ambition ; elle voulut être dame du palais de la reine. Quoique maîtresse des volontés du roi, elle savait qu'elle ne pourrait jamais parvenir à son but sans le consentement de la reine ; pour l'obtenir, elle eut recours au seul moyen qui pouvait intéresser le cœur d'une princesse solidement vertueuse ; c'était de faire cesser la scandaleuse publicité de ses liaisons criminelles avec le roi, et d'afficher la dévotion. Tout étant convenu avec ce prince, pour donner à son hypocrite métamorphose tout l'éclat qui pouvait assurer le succès de sa demande, elle voulut avoir un con-

fesseur en titre, et le choisir parmi les jésuites, qui étaient alors les confesseurs de la cour et les directeurs à la mode. Elle ne douta pas un instant que ces pères, accusés de tout sacrifier à la gloire de leur ordre, ne fussent flattés d'une direction qui devait augmenter leur influence. On lui conseilla de s'adresser au P. de Sacy. Ce religieux, plus connu par ses rapports avec d'illustres dévotes et par les écarts du P. de la Valette, dont il était le correspondant à Paris, que par son esprit et ses talens qui n'étaient que médiocres, fut appelé par la marquise de Pompadour. Cette femme, vrai caméléon, développa dans ce premier entretien tout ce qui pouvait donner une haute idée de sa conversion. Le jésuite parut n'en pas douter; il l'en félicita, et il bénissait Dieu de ce coup extraordinaire de la grâce. Mais quel fut son étonnement et son embarras, lorsqu'il

vit la marquise se refuser à la seule et nécessaire condition qu'il exigeait pour se charger de la direction de sa conscience? « Sans doute, dit le P. de Sacy, que madame la marquise a déjà fait toutes ses dispositions pour quitter la cour : ce préliminaire, ajouta-t-il, doit être le premier pas pour réparer le scandale; ce serait ne pas connaître l'esprit de la morale de Jésus-Christ, que de croire pouvoir pratiquer avec fruit les exercices de la pénitence sur le théâtre même où on a étalé tous les attraits du vice. » — « Moi, quitter la cour! y avez-vous bien réfléchi? s'écria ici cette pécheresse publique; j'en connais certainement tous les dangers, et je suis bien résolue de n'en plus suivre les maximes et les pernicieux exemples; mais n'est-il pas plus glorieux pour la religion que le crime soit hautement réparé où il a été commis? Comment une pénitence obscure pour-

rait-elle effacer les traces d'une vie de scandale? Au contraire, restant à la cour et pouvant, sous les vêtemens du repentir, conserver avec les bontés du roi un grand crédit et une grande influence, j'en userai pour le bien des mœurs et de la religion; je pourrai répandre à la cour sur l'autel de la pénitence, comme Madelaine aux pieds du Sauveur, les parfums et les richesses que j'y ai amassées. » Le P. de Sacy, malgré sa simplicité, vit le piége que lui tendait cette fausse pénitente; il crut l'éviter et se tirer d'embarras en prenant un biais qui perdit son ordre. « Je vais, dit-il, retourner à Paris pour consulter nos pères, et je reviendrai le plutôt possible vous rapporter leur décision. » Cette décision fut prompte : comment hésiter sur l'application de principes dont il n'est pas permis de s'écarter? Quitter la cour fut l'avis unanime : il est des désordres avec

lesquels il ne faut ni paix, ni trève, ni tempérament. Mais les principaux de l'ordre aperçurent dès-lors l'abîme que leur creusait la fausse prudence du P. de Sacy : en le chargeant de leurs réponses, quelles qu'en pussent être les suites, ils lui firent sentir combien il avait été imprudent d'en appeler à la décision de ses confrères sur un point qu'il devait décider lui-même avec une fermeté évangélique, et sans aucune considération humaine. (1)

Madame de Pompadour reçut cette décision avec un dépit qu'elle ne put contenir : elle jura de s'en venger. Le P. de Sacy fut brusquement congédié, et il sentit un peu trop tard qu'une femme de cette trempe ne savait ni se convertir, ni pardonner. C'est de la bouche de ce jésuite que je tiens ces particularités : il a

(1) Qui osera encore dire, après cela, que les jésuites sont des hommes de cour et sacrifient les principes de la morale à la faveur des princes?

fini ses tristes jours au château de Saverne, en Alsace, où le cardinal Constantin de Rohan lui avait donné un asile après la suppression des jésuites. Une femme courroucée ne met plus de bornes à sa vengeance quand elle a les moyens de lui donner un libre cours : Virgile l'a dit avant nous : *Furens quid femina possit*? Telle nous verrons la marquise de Pompadour. En attendant elle parvint à son but : elle fit appeler dans la chapelle du roi un religieux insignifiant, se confessa, fit publiquement sa communion ; elle mit de la réforme dans sa maison, et prit un extérieur qui en imposa à ceux qui ne connaissaient pas toute la dépravation de son âme. On ne parlait plus à la cour et à la ville que de la conversion de la marquise : les simples en furent édifiés ; mais les ennemis de l'évangile et des mœurs n'en furent point alarmés ; leurs yeux plus clairvoyans décou-

vraient aisément sous ce masque le piége tendu à la piété de la reine. En effet, la marquise obtint la place de dame du palais de la reine. Ainsi rassasiée d'honneurs, elle ne songea plus qu'à la destruction d'une congrégation puissante, qui, par son influence sur la conscience du roi et des grands de la cour, pouvait insensiblement sapper les fondemens de son crédit. Bien persuadée qu'elle n'obtiendrait jamais cette destruction de Louis XV, qui aimait et estimait les jésuites, elle mit en œuvre le génie malfaisant des ennemis de cette société, pour inventer les moyens de faire crouler un édifice affermi par deux siècles de vertus et de succès. Les parlemens et le jansénisme furent les deux foyers qu'elle choisit pour y communiquer le souffle de sa brûlante animosité. L'esprit de corps ne meurt jamais; celui des parlemens n'avait été favorable, en aucun temps, à la société d'Ignace

de Loyola. Depuis que Henri-le-Grand l'avait rappelée et rétablie par autorité ; depuis que les premiers tribunaux avaient été forcés, sous les règnes suivans, de ne plus s'opposer à son agrandissement, ils attribuaient aux intrigues de ces pères à la cour, et à leur ascendant sur la conscience des rois, les coups d'autorité qui avaient humilié la magistrature et interrompu le cours de la justice. Ainsi, il existait toujours dans le sein de ces compagnies souveraines, un germe de mécontentement et de jalousie concentrée qui n'attendait qu'un moment favorable pour se développer. Les jansénistes, écrasés par les foudres de Rome et par le sceptre de Louis XIV, ne se méprenaient pas à la main qui avait dirigé ces coups et consommé leur ruine ; ils regardaient les jésuites comme les promoteurs de la bulle *Unigenitus*, et dès-lors comme leurs plus implacables per-

sécuteurs : les cendres encore fumantes de Port-Royal des Champs semblaient ne demander qu'un souffle protecteur pour se répandre, en rendant à leurs ennemis ruine pour ruine, mort pour mort.

Ces troupes auxiliaires, à qui madame de Pompadour voulait confier le soin de sa vengeance, lui furent indiquées par Berryer, ministre de la marine, grand ennemi des jésuites. De lieutenant de police de Paris, il avait été élevé au ministère par la marquise : elle voulut reconnaître les services d'inquisition et de délation que cet homme, bassement dévoué, lui avait rendus lorsqu'il était à la tête de la police. Dépositaire du secret de sa protectrice, il obtint son aveu pour en faire part à trois parlementaires de Paris, qui avaient une grande influence dans les délibérations de leur compagnie. L'un, noyé de dettes, s'était livré au parti janséniste pour se procurer

une sorte d'existence : il possédait, sous une mine chétive et un corps contrefait, un esprit vif et ardent; c'était l'abbé Chauvelin, conseiller de grand'chambre. Le second, en affichant le cynisme, s'était attiré une sorte de considération, parce que, doué d'une grande facilité pour le travail et les détails de la procédure, il était devenu à la grand'chambre le rapporteur de la cour : il a depuis étalé, sans pudeur, ses maximes *machiavélistes* dans le ministère des finances, dont il a fait un abîme sans fond, où l'esprit antiroyaliste a été puiser les élémens de notre malheureuse révolution; c'est le fameux abbé Terray. Le troisième, sévère dans ses mœurs et d'une conduite en apparence très-régulière, était peut-être alors janséniste de bonne foi. Quoique son esprit ne fût pas plus délié que sa figure, il n'était pas sans mérite et sans connaissance : un travail opiniâtre et une

réputation d'intégrité lui avaient acquis un grand ascendant dans ce qu'on appelait alors la *cohue* des enquêtes ; c'était le sieur de Laverdy. Ses mémoires, ses recherches, et ses succès dans le procès des jésuites, lui ont valu depuis le controle général, où il s'est enrichi, et d'où son impéritie le fit congédier pour traîner ensuite dans l'oubli une vie inutile, qui a fini par le conduire à la guillotine en 1793.

Ces trois hommes, admis secrètement dans les conseils de la marquise de Pompadour avec le ministre Berryer, formèrent le plan d'attaque qui fut approuvé par elle et ensuite communiqué à l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères, pour concourir à son exécution (1).

(1) J'ai lu deux billets de la main de madame de Pompadour, qui sont une preuve par écrit de ce projet, et du concours de l'abbé de Bernis : les deux billets originaux ont été confiés, par le prince de S., à l'abbé de Mucy, docteur en Sorbonne.

Tels furent les agens de madame de Pompadour et les premiers acteurs de la scène qui va s'ouvrir. Les jésuites de France avaient formé à l'île de la Martinique des établissemens assez considérables. Le temporel en fut confié au P. la Valette, homme hardi et entreprenant. Il ne vit dans ses spéculations commerciales qu'un moyen rapide d'enrichir son ordre, et se procurer à lui-même tous les avantages de la plus grande aisance. Il oublia sans doute combien il était indécent de voir un homme de son état se travestir, *à l'insu de ses supérieurs*, en négociant, et faire publiquement la banque. Ces succès éveillèrent la jalousie de ceux qui ne devaient pas s'attendre à avoir un pareil concurrent. Il s'éleva de toutes les villes de banque en France, un cri bien prononcé contre le commerce des jésuites : on trouva le moyen de mettre des entraves aux opérations

de cette banque. Plusieurs lettres de change tirées par le P. la Valette, qui en avait reçu et employé la valeur, furent protestées en France et à la Martinique : ces protêts répétés s'élevèrent à des sommes si considérables, que le P. la Valette se vit obligé de donner son bilan. La maison des frères Lioney et d'autres négocians de Lyon et de Marseille, attribuaient hautement la cessation de leurs paiemens ou plutôt leur faillite au *débet* du banquier la Valette. Ce *débet* s'élevait alors à près de 1800 mille livres. Les Lioney cherchaient déjà, de concert avec les jésuites, les moyens de réparer ces pertes et d'empêcher un éclat, lorsque les agens de la marquise de Pompadour vinrent à la traverse : ils firent agir les suppôts de leur cabale, et ils parvinrent, n'importe comment, à persuader les Lioney d'attaquer en justice, non le P. la Valette et la

maison de la Martinique, mais tous les jésuites de France, comme solidaires et responsables de cette banque. La requête fut donnée en conséquence. Les jésuites ne niaient point la dette; mais ils prétendaient avec justice que la seule maison de la Martinique devait en être responsable. Il aurait été plus sage de payer, et le général, plutôt que de permettre ce procès, aurait dû cotiser toutes les maisons de son ordre; mais on crut devoir s'opposer à une pareille injustice, et les manœuvres secrètes qui décidèrent les premiers supérieurs, furent si adroitement ménagées et si habilement conduites, qu'on engagea les jésuites de la cour et de Paris à user de leur crédit, pour faire attribuer à la grand'chambre du parlement de Paris le jugement de ce procès si important, en les assurant qu'ils en sortiraient victorieux. Pleins de confiance dans ces perfides conseils, et ne se

doutant aucunement du piége qui leur était tendu, ils sollicitèrent et obtinrent du roi cette attribution ; et c'est ainsi qu'ils se précipitèrent eux-mêmes dans les filets, que l'adresse de leurs plus cruels ennemis avait dérobés à leur prévoyance. On a bien eu raison de se demander, après l'événement, comment une société où l'esprit était héréditaire, a pu se laisser entraîner dans un labyrinthe où elle a trouvé son tombeau : car c'est ici que commence la chaîne des événemens qui, préparés par la persévérante animosité d'une femme, ont consommé leur destruction en France.

Les jésuites, appuyés sur les savantes et persuasives consultations des plus habiles jurisconsultes de Paris, croyaient marcher à la victoire : néanmoins, pour éviter l'éclat des plaidoieries où le génie caustique des avocats se permet trop souvent des digressions offensantes, ils

demandèrent, par requête présentée à la grand'chambre, que la cause ne se traitât que par écrit : mais ils furent déboutés, et dès les premiers plaidoyers et mémoires des Lioney, ils durent, mais trop tard, pressentir et apercevoir les coups qu'on leur préparait.

Nous devons rendre ici justice aux chefs des créanciers de la maison des Lioney, au nom de qui on plaidait. Ceux qui, dans cette association, avaient le plus de prépondérance, résistèrent d'abord aux pressantes sollicitations de la cabale ; mais le charme de l'intérêt et de la faveur qu'on étala à leurs yeux, les entraîna, et ils consentirent enfin à prêter leurs noms aux plumes soudoyées qui étaient chargées d'amener l'opinion publique à l'explosion qu'on avait concertée dans le cabinet de la marquise de Pompadour. Ce fameux procès eut toute la publicité et toutes les suites qu'on avait désirées. Les

jésuites de France, sur les conclusions de l'avocat-général le Pelletier de Saint-Fargeau, fougueux janséniste, furent « déclarés solidaires pour la dette du P. la Valette, condamnés à payer à la maison des Lioney *un million cinq cent deux mille deux cent soixante-six livres*, et à tous les dépens ; leurs biens mis en séquestre et vendus, si besoin est, pour le parfait paiement. » L'injustice de ce jugement était manifeste. Comment, par exemple, le collége de Toulouse, ou de toute autre ville, doté pour l'enseignement de la jeunesse du lieu, pouvait-il être responsable d'une dette contractée par une maison de la Martinique ? Mais les plaidoyers de M. de Saint-Fargeau, ainsi que les mémoires des Lioney, imprimés et répandus avec profusion, avaient fasciné les esprits par une diction où l'on avait déployé tous les charmes de l'éloquence : on y avait pré-

senté le tableau de l'institut des jésuites sous le jour le plus défavorable ; une méchanceté bien réfléchie l'avait tronqué, altéré, défiguré. M. le Pelletier de Saint-Fargeau est devenu ensuite président à Mortier : ce magistrat s'est tellement oublié dans la convention nationale, qu'il y a voté pour la mort du roi Louis XVI. La Providence n'a pas laissé son crime impuni ; elle a permis qu'un trop forcené royaliste, par un excès de zèle qu'on ne doit point approuver, lui plongeât le poignard dans le cœur pour le punir, par une mort aussi tragique, du crime qui l'avait rendu félon et régicide.

M. de Saint-Fargeau s'était concerté avec M. l'abbé Chauvelin pour son plaidoyer. Il avait été convenu qu'il chercherait à fixer l'attention des juges sur les dangers de l'institut d'Ignace : il en présenta en effet le général comme un despote qui gouvernait ses religieux avec un

sceptre de fer, qui les avait dans sa main comme le bâton dans celle du vieillard, ou plutôt comme les assassins aux ordres du *vieux de la Montagne*. Ce tableau et ces expressions dont on était convenu, furent le signal de l'insurrection que l'abbé Chauvelin avait promise à la marquise : il partit de-là pour dénoncer l'institut des jésuites. Cette dénonciation se fit avec la plus grande solennité aux chambres assemblées; les ducs et pairs y furent invités, et y assistèrent : minutée et concertée par les agens du complot, elle était écrite avec beaucoup d'art et d'esprit ; elle fit impression ; les presses de la capitale furent mises en œuvre pour la multiplier ; la cour, la ville et les provinces en furent inondées : c'était le tocsin convenu pour échauffer le zèle de tous les parlemens du royaume. Celui de Paris se fit représenter, par les supérieurs jésuites, l'institut,

édition de Prague, la plus récente, avouée et adoptée par la société. Les gens du roi eurent ordre de l'examiner, et de donner leurs conclusions. L'abbé Terray et Laverdy furent nommés rapporteurs : ce choix, d'après ce que nous avons dit plus haut, annonçait quel devait en être le résultat. Bientôt on vit paraître les comptes rendus de l'avocat-général, M. Joli de Fleury, au parlement de Paris; du procureur-général de Montclar, au parlement d'Aix; du procureur-général de la Chalotais, au parlement de Bretagne. Ces trois magistrats, gagnés par la marquise de Pompadour, avaient établi, à la maison des Blancs-Manteaux de Paris, un atelier de jansénistes, afin de faire les recherches et les compilations dont ils avaient besoin pour leur plan d'attaque. Les meilleures plumes furent soudoyées pour embellir, par les grâces de la diction et le vernis de la satire, les

comptes rendus qui devaient être prononcés par les trois magistrats. Ces écrits, revêtus de tous les prestiges de l'éloquence la plus insinuante, firent la plus grande sensation. L'ouvrage de M. de la Chalotais eut surtout la plus grande vogue ; il était écrit d'un style mâle et nerveux ; les grâces semblaient avoir guidé sa plume ; on se l'arrachait, on le dévorait ; il entraîna l'opinion publique : d'après lui, un cri presqu'universel s'éleva contre l'institut. Précédé par la grande renommée de ce compte rendu, ce magistrat parut dans la capitale, en 1763, avec tout l'appareil d'un triomphateur : le jansénisme, la philosophie, la magistrature, et tous les courtisans dévoués à la maîtresse dominante, le suivaient, le prônaient et le fêtaient à l'envi. Et à cette occasion, pourquoi tairais-je un fait qui m'est personnel ? il n'est pas étranger à ces mémoires. Le prince Louis, de-

puis cardinal de Rohan, comme issu de la maison souveraine de Bretagne, crut devoir, non encenser l'idole du jour, mais marquer attention à un des premiers magistrats d'une province où avaient régné ses ancêtres; il invita M. de la Chalotais à dîner. Le prince, outre ses parens et des personnes du plus haut rang, avait rassemblé à sa table des parlementaires et des membres de l'académie française, dont il était, tels que MM. de Buffon, Duclos, d'Alembert, Marmontel; j'avais l'honneur, n'importe à quel titre, d'être du nombre des convives. Quelqu'un voulant faire sa cour à l'auteur présumé du compte rendu à la mode, fit tomber la conversation sur les jésuites. M. de la Chalotais, qui savait sa diatribe par cœur, en fit fort bien les honneurs : l'institut y fut dépecé de manière à le méconnaître. Le prince Louis s'aperçut que le respect seul me retenait dans

le silence. J'avais fait pour lui, quelque temps auparavant, un petit travail qui démontrait à quel point l'ouvrage du magistrat breton avait tronqué, altéré et falsifié cet institut. Interpellé par le prince et provoqué ensuite par M. de la Chalotais lui-même, je me trouvai tout-à-coup entré en lice avec ce redoutable athlète. Le combat, commencé avec sang-froid et sans fiel, se prolongea avec chaleur d'une manière très-pressante, sans néanmoins manquer aux égards qui étaient dus. L'issue n'en fut pas heureuse pour le *compte rendu*. L'*institut*, édition de Prague, et le *compte rendu*, furent apportés et confrontés : les altérations étaient palpables. L'extrême embarras du procureur-général fut remarqué par tous les assistans ; il sortit, pour ne point entendre sans doute les réflexions que cette vérification faisait naître. Le triomphe de l'*Institut* fut complet, et l'on

parut persuadé que M. de la Chalotais n'était point l'auteur de son *Compte rendu*.

Les différens écrits dont je viens de parler en enfantèrent d'autres sur la morale des jésuites, sur leurs casuistes, sur les dangers de leur obéissance aveugle à un général étranger, dévoué par état aux idées *dites* ultramontaines; on y sema toutes les calomnies puisées dans les écrits des protestans, des jansénistes et des philosophes du jour; on rassembla, par ordre des parlemens, des extraits de l'institut et des livres de morale des jésuites; les extraits, pour produire l'effet désiré, étaient altérés, tronqués, et même falsifiés: ce fut un déluge d'écrits qui inonda l'Europe. Les jésuites et leurs amis sentirent enfin la nécessité de rompre le silence et de paraître dans une arène où on les attaquait avec trop de succès : leurs solides réfutations et leurs victorieuses apologies

parurent enfin. *Le mandarin chinois*, *l'Examen impartial*, *l'Appel à la raison*, *le Coup-d'œil*, *l'Apologie de l'Institut*, ouvrages faits pour placer leurs auteurs dans la classe des excellens écrivains, portaient la conviction jusqu'à l'évidence ; on y démasquait toutes les manœuvres iniques et toutes les batteries souterraines employées par la haine et la mauvaise foi pour entraîner l'opinion publique contre les jésuites. Mais leur perte était jurée : le parlement de Paris, chambres et pairs assemblés, prononça leur destruction au mois d'août 1762 : les autres parlemens, excités sourdement par les ministres esclaves de l'animosité de madame de Pompadour, donnèrent successivement le même arrêt.

La société, ébranlée ainsi par une magistrature aussi prépondérante, ne vit plus de salut pour elle que dans l'autorité du roi. Louis XV,

sollicité par le pape, par l'archevêque de Paris, le sage et inflexible Beaumont, par les évêques de France, assemblés par ordre de S. M. pour donner leur avis sur l'*Institut*, la doctrine et l'utilité des jésuites, et plus encore peut-être par son propre penchant, donna un édit motivé pour leur conservation. Cet édit fut envoyé à tous les parlemens du royaume; il ne fut enregistré nulle part. Le ministère, qui trompait le roi, avait trop bien su prendre ses précautions pour déterminer le refus de ces compagnies souveraines et faire ainsi échouer la bonne volonté du monarque. On parvint même à lui persuader que l'intérêt de sa propre sûreté exigeait qu'il renvoyât les confesseurs jésuites de la cour, et qu'il ne mît plus d'obstacle aux arrêts unanimes des parlemens. On ne cessait de lui répéter que le peuple éclairé ou séduit par les *comptes rendus* avait fortement épousé la

cause des parlemens; qu'en usant d'autorité pour conserver les jésuites en France, on s'exposait à voir renouveler l'horrible assassinat du 5 janvier, où le fanatique Damiens avait, malgré la garde qui environnait S. M., pénétré jusqu'à elle, en lui portant un coup de stilet qui heureusement n'avait pas été mortel. La famille royale, si dévouée aux jésuites, mais allarmée par toutes ces insinuations, engagea elle-même ces pères à céder au torrent.

La reine avait alors près d'elle deux jésuites polonais, dont l'un, le père Brigansesky, était son confesseur : leur qualité d'étranger ne les mit pas à l'abri des arrêts qui proscrivirent le régime et l'habit de la société en France. La reine réclama avec instance la conservation de leurs personnes comme nécessaires à la tranquillité de sa conscience; la marquise de Pompadour, consultée par le ministre qui faisait

mouvoir les parlemens, crut devoir y déférer; ils furent ainsi conservés à la cour, mais sous l'habit de prêtres séculiers, jusqu'à la mort de la reine. Cette mort suivit d'assez près celle du roi Stanislas. Marie Lezczinska, dont toute la vie n'avait été qu'une préparation à la mort, vit arriver ses derniers momens sans que la sérénité de sa belle âme en fût troublée : le roi et ses enfans fondaient en larmes autour de son lit, lorsque l'évêque de Chartres, son grand aumônier, lui administra les derniers sacremens. Elle conserva sa tête et sa raison jusqu'au dernier soupir, et expira doucement en prononçant les noms de Jésus et de Marie. Le roi, qu'on avait arraché à un spectacle si déchirant, dit, en apprenant sa mort : « Je perds une épouse dont je n'ai jamais eu à me plaindre..... » Les jésuites détruits, perdirent en elle une protectrice généreuse qui leur prodiguait tous les

secours de la charité la plus active : elle voulut même que ses bienfaits les suivissent après sa mort. Elle confia, par son testament, des fonds considérables à madame Adélaïde, sa fille, pour suppléer à la trop modique pension de sept cents livres que les parlemens avaient accordée aux vieillards.

La marquise de Pompadour jouissait enfin du succès de ses coupables manœuvres : sa haine triomphait. En vain Rome et l'archevêque de Paris frappèrent-ils d'excommunication les parlemens qui avaient emprunté la fraude et le mensonge pour calomnier et détruire un institut déclaré *pieux* par le concile œcuménique de Trente, canonisé par les saints personnages que l'église a placés sur ses autels, et universellement révéré par les fruits de bénédiction que les enfans d'Ignace ont portés dans les deux mondes ; en vain le corps des évêques de France

assemblé avait-il, par un écrit public et signé, comblé d'éloge l'institut et la doctrine des jésuites, et démontré leur grande utilité pour l'enseignement public et la conservation des bonnes mœurs; en vain le dauphin, ce prince si regretté et si digne de l'être, dont il a été dit « que sa mort avait révélé le secret de sa vie, » prévoyant la perte irréparable qu'allaient faire en France la religion et l'éducation; en vain chercherait-il, par tous les moyens que peuvent inspirer le zèle de la piété et l'amour de l'état, à ramener l'opinion, et à retarder la chute d'un ordre si précieux; tout fut inutile : soit complaisance excessive pour une maîtresse qui ne pardonnait pas, soit tout autre motif, Louis XV consomma lui-même cette ruine en 1764, par un édit qui, sans adopter ni le langage, ni le blâme, ni les motifs des arrêts des cours souveraines, supprimait simplement la société

des jésuites dans ses états. Cet édit était favorable aux particuliers. Ils pouvaient être employés dans le ministère et à l'éducation ; ce qui paraissait bien opposé aux arrêts des parlemens. On assure même qu'on ne parvint à arracher cet édit à Louis XV, qu'en lui persuadant que par-là il soustrayait les particuliers jésuites aux humiliantes proscriptions prononcées contr'eux par les parlemens. Cet édit d'extinction fut reçu avec enthousiasme par les ennemis de la société ; les gens de bien en furent consternés : Rome et les évêques de France en gémirent, ainsi que tous ceux qui ne partageaient pas les animosités réunies de la marquise, du jansénisme et de la philosophie moderne. En conséquence, les biens des jésuites furent vendus et dilapidés, leurs rares et précieuses bibliothèques dispersées, et la dette des Lioney ne fut pas payée ; elle n'avait été que le prétexte qui

devait servir à faire éclater cette fâcheuse explosion. Les colléges furent confiés partie à des religieux, partie à des séculiers ; aux oratoriens près, qui, du vivant des jésuites, étaient les dignes rivanx des succès littéraires de la société, tous ces nouveaux maîtres, plus occupés de la rétribution accordée à leurs places que des progrès de leurs élèves, négligèrent la partie la plus essentielle de l'éducation, celle des mœurs et de la religion. L'encyclopédiste d'Alembert dit lui-même, dans une de ses lettres au roi de Prusse, qu'il fut chargé de procurer des professeurs pour un grand nombre de colléges : que pouvait-on attendre d'un tel choix ? N'est-ce pas de cette fâcheuse époque que nous devons dater l'altération et la corruption des principes qui ont fait éclore notre malheureuse révolution ? En effet, qu'est-il arrivé, quand on a eu sappé les fondemens de l'autel et du trône ?

On a tellement désorganisé la France au moral et au physique, que de la nation la plus polie, la plus éclairée de l'univers, on en a fait un peuple d'athées, de scélérats et de tigres altérés de sang.

La persécution en France ne s'arrêta pas à la suppression de la société; elle poursuivit à toute outrance les individus, quoique, de l'aveu de leurs ennemis, ils ne fussent personnellement coupables d'aucun délit. Les jésuites prêtres et profès vivaient isolés dans leurs familles, ou chez leurs amis, sous l'habit de prêtres séculiers; les évêques les employaient dans le ministère; leurs succès dans les confessionnaux et dans les chaires évangéliques, faisaient souvent éclater les regrets de les avoir supprimés : leurs livres apologétiques augmentaient le nombre de leurs partisans. Les jansénistes et les philosophes (car la marquise de Pompadour était morte comme

elle avait vécu), alarmés, imaginèrent un moyen de rendre inutiles leurs talens et les effusions de leur zèle. Cette cabale réunie rédigea un arrêt qui fut adopté d'abord par le parlement de Paris, et bientôt après par toutes les autres compagnies souveraines. Cet arrêt exigeait des jésuites, pour pouvoir travailler dans le ministère, et même pour pouvoir résider en France, un serment qui les faisait abjurer leur institut et approuver les odieuses qualifications dont les parlemens avaient cherché à l'entacher. Ceux qui l'avaient suggéré savaient bien que jamais les jésuites ne voudraient se couvrir d'une telle infamie, et par-là ils chassaient de France des hommes qui, quoique disloqués, y trouvaient encore trop d'ascendant. L'événement a justifié cette persuasion : les jésuites, pleins de religion et d'honneur, ont préféré l'expatriation, et la perte de la modique

pension de 400 livres qu'on leur avait laissée, à l'opprobre d'un pareil serment. Quelques-uns, néanmoins, entraînés par leurs familles et par leurs amis, ou séduits par les secrètes restrictions qu'on leur permettait, prononcèrent ce serment, qui devint un triomphe pour la secte persécutrice ; mais le nombre en fut si petit, que la gloire de la société en devint encore plus éclatante. Dans ce petit nombre, un seul fit quelque sensation : ce fut le jeune P. Cerutti. Ce ne sera pas sortir du cercle de ces mémoires que de faire connaître un homme avec qui, avant ses écarts, j'ai été intimement lié.

Ce jeune jésuite, né à Turin. professait à Lyon ce qu'on appelait les basses classes, lorsque les premières secousses des parlemens ébranlaient l'édifice de la société ; il avait dès-lors le talent d'écrire avec intérêt ; à vingt ans, il avait remporté le prix d'éloquence à l'académie

française : son style rapide attachait le lecteur par son brillant coloris, et par une diction persuasive. On le crut propre, malgré son âge, à écrire l'apologie des jésuites. Le P. de Menou, homme d'un rare mérite et bien capable de diriger le travail du jeune compositeur, le fit venir à la maison des missions de Nancy, dont il était le supérieur. Le plan de cette apologie fut concerté avec des hommes de génie; de laborieux coopérateurs en préparèrent les matériaux. Ce fut avec ces armes que le P. Cerutti descendit dans l'arène, et à l'âge de vingt-deux ans il immortalisa sa plume et son nom par un ouvrage intitulé : *Apologie de l'institut des jésuites.* La vérité, environnée de tout son éclat, y dissipe les prestiges amoncelés par la haine et la mauvaise foi, pour entacher et dégrader le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et religieuse. La renommée

de celte apologie et ses succès inspirèrent à M. le dauphin le désir d'en connaître l'auteur. Ce prince le fit venir à Versailles. Le P. Cerutti en fut accueilli avec des témoignages de bonté et de générosité dont il n'aurait jamais dû oublier la cause et le motif. Le dauphin lui fit une pension de mille écus ; la princesse de Carignan le logea chez elle au Luxembourg, et pourvut à son entretien. L'abbé Cerutti, car il prit alors cette dénomination, était d'une taille avantageuse et d'une figure très-attrayante ; sa conversation avait tous les charmes d'une âme sensible et d'un esprit cultivé par la littérature. Tant que vécut M. le dauphin, on ne le vit donner dans aucun écart ; mais après la mort de ce prince, il se concentra dans une société du grand monde, où l'on se piquait d'avoir secoué tous les préjugés ; son cœur, tendre et facile, se trouvant au milieu des attraits et des piéges de la

séduction, oublia insensiblement ses principes et ses devoirs. Ce fut à cette époque qu'on exigea de tous ceux qui avaient porté l'habit de jésuite, le serment parlementaire. Je sais que, quand on lui en fit la signification, son premier mouvement fut un refus d'indignation; il ssntit que l'auteur connu de l'*Apologie de l'Institut*, ouvrage à qui il devait sa fortune et sa considération, ne pouvait, même aux yeux de la philosophie, que se couvrir d'opprobre, en abjurant un institut qu'il venait de défendre avec tant d'éclat et de succès. Il se laissa entraîner. L'abbé Cerutti fut conduit chez l'abbé Terray, conseiller, désigné commissaire pour recevoir le serment : là il le prononça et le signa, mais avec des restrictions qu'il crut suffisantes pour mettre son honneur à couvert. Cette coupable démarche, devenue publique, rendit l'abbé Cerutti l'objet du mépris des honnêtes gens et de

ses vrais amis : le roi même, dès qu'il en fut informé, l'exila du royaume ; juste punition d'un parjure qui ne le mit pas à l'abri du bannissement qu'il avait voulu éviter.

Je ne suivrai point cette brebis égarée dans ses nouveaux écarts : je dirai rapidement qu'après quelques années de séjour en Hollande, il obtint la permission de revenir en France : il avait alors quitté, n'étant que tonsuré, un état et un uniforme qu'il n'honorait ni par ses principes ni par ses mœurs. Attaché depuis au char de la vieille duchesse de Brancas, avec laquelle il était, a-t-on dit, secrètement marié, il a donné, d'une manière indécente, dans tous les travers d'un homme immoral, cherchant à secouer les torches de l'impiété et de l'irréligion sur tout ce qui sortait de sa plume. Nommé député de la ville de Paris à la seconde législature, il était un des principaux auteurs de la *Feuille*

Villageoise, écrit infernal, où Satan lui-même paraît avoir distillé le venin de sa haine contre la divinité et ses ministres. Il paraissait jouir du fruit de ses crimes par le malheureux succès de cette feuille trop répandue, lorsque la justice divine l'a fait expirer, après une très-courte maladie, au milieu des convulsions du blasphème et de l'impénitence finale, au moment même où ses motions anti-chrétiennes étaient accueillies, et lui donnaient l'espoir de jouer un grand rôle dans la seconde législature.

La marquise de Pompadour n'était plus; mais son âme vindicative revivait toute entière et même encore avec plus d'acharnement dans un de ses plus intimes favoris, le duc de Choiseuil, qu'elle avait élevé au ministère. Ce ministre a trop influé dans la destruction des jésuites pour ne pas donner ici un abrégé de sa vie. Si je ne l'ai pas encore mis

en scène, c'est que devant en parler avec détail, je n'ai pas voulu interrompre la chaîne des faits.

Le duc de Choiseuil était issu d'une des plus anciennes maisons de Bassigny, établie depuis longtemps en Lorraine. Son père, qu'on appelait le vieux marquis de Stainville, vivait assez obscurément à Paris des bienfaits du grand duc de Toscane, François de Lorraine, devenu empereur : il était le ministre de ce prince pour le grand-duché de Toscane. Le duc de Choiseuil n'étant encore que marquis de Stainville et colonel de Navarre, jeune, sémillant, et de la plus grande amabilité, trouva le secret de couvrir la médiocrité de sa fortune par des emprunts et des dettes que tout son patrimoine n'aurait pu acquitter. Son esprit et sa galanterie en ayant fait un héros de toilette chez les dames du plus haut parage, il eut le talent de se créer de grandes

ressources et de plaire à madame de Pompadour. Cette haute faveur le menait à tout. La marquise le destina dès-lors pour jouer un des premiers rôles à la cour. Le cardinal de Bernis ne tarda pas à être disgrâcié : outre les causes connues de sa disgrace, la marquise se plaignait de sa lenteur pour accélérer la perte des jésuites, comme il l'avait promis ; son successeur se mit bientôt en mesure pour ne pas mériter le même reproche.

Le marquis de Stainville ne se vit pas plutôt seul au timon des affaires étrangères, qu'il s'occupa des moyens de franchir les degrés qui devaient le conduire au sommet des honneurs et du pouvoir. La marquise de Pompadour ne lui refusait rien. On le vit tout-à-coup, et par une succession rapide, duc et pair de Choiseuil d'Amboise, ministre de la guerre et des affaires étrangères, plaçant son cousin, le comte de

Choiseuil, à la marine, en s'y réservant une influence; reprenant la marine et donnant au comte de Choiseuil les affaires étrangères, en gardant pour lui la correspondance avec l'Espagne et le Portugal; appelant au contrôle-général le conseiller de Laverdy, pour être par lui maître du trésor-royal, et jouant ainsi le rôle de premier ministre. Tout était de concert avec la marquise, qui se plaisait à régner par lui.

Tandis qu'il établissait ainsi sa domination, la France et l'Angleterre étaient en guerre. Las des hostilités qui nous faisaient perdre nos possessions dans l'Inde et le Canada, voyant que la gloire de son ministère se ternissait par la supériorité et les victoires de nos ennemis, il se hâta de faire la paix humiliante de 1763. Cette paix a immortalisé le nom et la renommée de Pitt, premier ministre d'Angleterre, connu depuis sous le nom de lord Cha-

tam ; elle assurait notre marine et le port de Dunkerque au cabinet de Londres. La signature de ce honteux traité valut au comte de Choiseuil le titre de duc et pair de Praslin : le duc de Choiseuil sacrifia ainsi les intérêts de la France et la gloire de son souverain à l'agrandissement de sa maison ; mais il avait besoin du calme et de la paix pour achever l'édifice de son ambition. Louis XV ne voulait pas de premier ministre ; mais son dégoût pour le travail et son penchant pour les plaisirs laissaient flotter les rênes du gouvernement entre les mains de ses ministres. Le duc de Choiseuil avec un travail facile et le propos tranchant sut habilement s'en saisir ; il se vit bientôt revêtu de tous les pouvoirs de premier ministre sans en avoir le titre. Son caractère, excessivement confiant, le portait à tout entreprendre pour son élévation ; le succès couronnait son au-

dace. Il voulut être colonel-général des suisses et grisons, place qu'on ne donnait plus qu'aux princes du sang ou aux princes de maisons souveraines ; il le fut, après la mort du comte d'Eu, malgré la promesse faite au prince de Soubise, ami du roi. Tant que vécut madame de Pompadour, Choiseuil se servit avec adresse et avec empire de la faveur de cette femme, qu'il avait subjuguée, pour mettre tous les départemens dans sa dépendance. Dès qu'elle fut morte, le crédit personnel du ministre s'éleva à un tel degré, qu'il devint l'arbitre et le dispensateur de toutes les grâces. Il n'a pas échappé au soupçon, bien ou mal fondé, d'avoir contribué à hâter le trépas de la marquise de Pompadour. Sans doute, a-t-on dit, le duc de Choiseuil était las de régner en sous-ordre. Tout le cours de son ministère est une preuve de son excessive ambition et de son peu

de délicatesse dans le choix des moyens : sa marche a été celle du plus décidé machiavéliste. Ses partisans ont vanté ses talens politiques; mais qu'a-t il fait pour la gloire et le bonheur de la France? Il fit tout pour ses parens et ses amis; sa prodigalité lui donna des prôneurs; il épuisa les trésors de l'état. Nous lui devons les progrès effrayans de ce malheureux *déficit*, cause des états-généraux et du bouleversement de la monarchie. Ce nouveau maire du palais se croyait nécessaire et inébranlable, lorsqu'il fut disgracié au moment où il s'y attendait le moins. Sa mort fut semblable à sa vie; il ne voulut entendre parler ni de Dieu ni de ses ministres. « Je veux, dit-il dans son testament, que sur ma tombe on plante un cyprès au lieu d'une croix. » Il était à l'agonie lorsqu'un prince (1) se présente pour

(1) Le P. de Luxembourg, de qui je tiens cette anecdote.

demander de ses nouvelles; le suisse, les yeux baignés de larmes, répond : « Ah ! mon prince, à moins d'être devant Dieu, il ne peut être plus mal.... » Naïveté pleine de sens, qui, sans que le bon suisse s'en doutât, désignait la place que l'âme du moribond devait occuper au-delà du trépas. Ce rapprochement de la vie et de la mort du duc de Choiseuil était nécessaire pour compléter son portrait, et pour mieux faire connaître l'ennemi trop puissant qui a préparé et consommé la ruine des jésuites. Dès qu'il fut en place, il seconda de toute son activité et de son influence les agens que la vengeance de la marquise de Pompadour avait suscités contre la société d'Ignace de Loyola. Les ressorts secrets qu'il fit jouer donnèrent l'impulsion et la plus grande force aux manœuvres ourdies pour sa destruction. Il était l'âme de la ligue de la philosophie, du jansénisme et des par-

lemens; il en dirigeait les mouvemens, pour amener, malgré le roi, la chute d'un ordre que le monarque estimait et voulait protéger. Cette grande animosité devait avoir une cause; on ne peut haïr avec cet acharnement et cette persévérance, que quand une offense personnelle a, pour ainsi dire, imbibé le cœur du fiel de la vengeance.

Je vais révéler à mes lecteurs la vraie cause de cette grande animosité : je la tiens de bonne source. M. de Choiseul était, ainsi que la marquise, intéressé à la laisser ignorer. Mgr. le dauphin avait connu, par des voies sûres, les démarches sourdes, les manœuvres secrètes, et les profusions en grâces et en or de M. de Choiseul, faites de concert avec la marquise de Pompadour, pour entraîner les parlemens, et hâter la suppression des jésuites, pour laquelle Louis XV continuait à marquer la plus forte répugnance.

Ce prince juste, et si digne des regrets de la nation française, fut indigné de ces trames souterraines, les révéla au P. Griffet, jésuite, qu'il honorait de sa confiance. Le danger parut imminent : il fut convenu qu'on en instruirait le roi. Le P. de Neuville, écrivain élégant et nerveux, fut chargé de la rédaction du mémoire à présenter à ce monarque. Ce mémoire, dont j'ai vu la minute, était de la plus grande énergie; les pratiques et les profusions du ministre y étaient dévoilées, ainsi que l'abus de l'autorité dont il était le dépositaire : la peinture en était si frappante et si vraie, que le renvoi du duc et sa disgrâce paraissaient inévitables. Le dauphin remit lui-même cet écrit à son père. Le monarque, naturellement juste, malgré ses excessives faiblesses, fit éclater son indignation : mais où ? dans le cabinet de la marquise de Pompadour, en lui reprochant d'avoir

appelé au ministère un homme d'un caractère aussi pervers et aussi dangereux. La marquise joua son rôle en femme exercée dans l'art de feindre, ne chercha point d'abord à justifier l'accusé ; mais parvint à persuader au roi qu'il y aurait de l'injustice à condamner et à punir son ministre sans l'avoir entendu. Le duc de Choiseuil fut donc appelé. Louis XV, dont l'âme était encore émue, exigea qu'il lût lui-même le mémoire tout haut. Le ministre n'en parut pas troublé, cria à la calomnie, et demanda à se justifier. Plût à Dieu, pour les jésuites et pour la France, qu'on l'eût pris au mot ! on aurait été autorisé à déchirer le voile qui couvrait ce foyer de turpitude. La marquise de Pompadour s'unit à lui, et, n'importe comment, parvint à savoir que ce mémoire avait été présenté par Mgr. le dauphin, et composé par le P. de Neuville que le roi, apaisé, s'était re-

fusé de faire connaître. Alors, avec les cris du mécontentement, les plus vives instances furent employées pour être autorisé à faire éclater une justification nécessaire. C'était un piége tendu à la pusillanimité du monarque qui redoutait les suites de cette publicité. Enfin, et pour abréger des détails, le roi jeta le mémoire au feu en exigeant qu'on garderait sur cet objet le plus profond silence. Les coupables le désiraient; mais, dès ce jour, ces âmes vindicatives conjurèrent la perte du dauphin, et l'anéantissement de ses protégés: effectivement à dater de cette époque, Mgr. le dauphin, calomnié sans cesse près de son père, perdit sa confiance; à dater de cette époque, une maladie lente, dont il connut la cause, le conduisit insensiblement au tombeau. Les gens de l'art y découvrirent les traces d'un poison lent, mais infaillible. Je ne veux ni réveiller ni accréditer les soupçons qui

en ont fait présumer l'auteur ; mais j'ai ouï dire à l'empereur Joseph II, dans un entretien familier chez la princesse douairière d'Esterhasy qui m'honorait de ses bontés, que de fortes présomptions s'élevaient contre le duc de Choiseuil (1). Quoi qu'il en soit, à dater de cette époque, ce ministre, devenu maître des délibérations des parlemens, obtint d'eux les arrêts qui opérèrent successivement la destruction de la société en France.

L'édit de suppression des jésuites, arraché en 1764 à Louis XV par le duc de Choiseuil, quoiqu'adopté par les parlemens du royaume, ne fut pas d'abord enregistré au conseil souverain d'Alsace. Cette cour, d'après le vœu de la province, voulait conserver les jésuites. Le ministre,

(1) Ces présomptions ne sont appuyées sur aucun fondement raisonnable, et les mœurs douces du duc de Choiseuil le rendaient incapable d'un crime aussi lâche qu'attroce. (*Note de l'éditeur.*)

habitué à voir tout plier sous ses volontés, fut mortifié de cette résistance; il savait bien que le roi ne consentirait pas à des lettres de jussion pour l'enregistrement forcé d'un édit donné à regret; toutes ses tentatives pour gagner ou corrompre les chefs et les membres influens de cette compagnie, n'eurent aucun succès. Le premier président de Klinglin demeura sourd à ses propositions. Persécuté sous divers prétextes, et à force de désagrément cet austère magistrat se vit contraint de donner sa démission. Maître d'une charge aussi ambitionnée, le ministre la donna à un membre de cette compagnie, sous la promesse de faire enregistrer l'édit de suppression. J'ai connu ce nouveau premier président, d'un esprit et d'un talent médiocre, mais ayant la réputation d'un travailleur et d'un juge intègre : cette dignité ainsi acquise n'altéra-t-elle pas la sévérité de ses

principes ? Sa nomination avait d'abord étonné sa compagnie qui ne s'attendait guère à le voir à sa tête. L'édit de suppression fut bientôt reconnu comme la cause d'une semblable promotion. Cependant l'enregistrement de cet édit n'en éprouva pas moins de fortes oppositions ; enfin le nouveau premier président, très-accueilli par le duc de Choiseuil, et devenu le canal des grâces pour sa compagnie, parvint enfin, quoiqu'avec peine, à obtenir assez de suffrages pour cet enregistrement qui tenait si fort à cœur au ministre dominant. Ainsi se consomma la destruction des jésuites en Alsace ; néanmoins l'estime et la vénération pour ces religieux supprimés étaient si profondément enracinées, qu'à Colmar et à Strasbourg on leur continua, sous l'habit de prêtres séculiers, l'enseignement de la jeunesse et les fonctions du saint ministère.

Les jésuites, supprimés dans tou-

tes les provinces du royaume, subsistaient encore en Lorraine ; ils y avaient une maison de noviciat, une université, un pensionnat et plusieurs colléges et établissemens ; un grand nombre de ces religieux y avaient reflué de la France. Stanislas, beau-père du roi, était alors duc de Lorraine et de Bar. Ce pieux monarque aurait voulu pouvoir y rassembler tous les enfans d'Ignace que la persécution proscrivait ailleurs ; sa bienfaisance et sa libéralité pourvoyaient aux besoins de ces nouveaux venus ; son estime et sa généreuse protection consolaient, autant que possible, les jésuites ses sujets de la proscription de leurs frères.

Si la Providence avait prolongé les jours de ce prince, si digne de vivre et de régner, la société d'Ignace aurait trouvé un asile en Lorraine ; mais un accident cruel en abrégea tout-à-coup le cours. Quoiqu'avancé en âge, ce monarque jouissait en-

core d'une santé robuste. Il n'avait jamais porté de robe-de-chambre ; la reine, sa fille, lorsqu'elle vint le visiter, lui en fit agréer une bien ouatée, faite par elle-même. Il la portait par sentiment. Un jour, appuyé sur sa cheminée, lisant avec beaucoup d'attention, une étincelle s'attache à la ouate de sa robe-de-chambre, le feu prend ; Stanislas ne s'en aperçoit que quand la robe-de-chambre se trouve tout enflammée ; il jette un grand cri ; on accourt, mais le feu avait déjà pénétré jusqu'au corps qui n'était plus qu'une grande plaie quand le feu fut éteint. Le roi expira peu de jours après au milieu des plus vives douleurs, pleuré et regretté de tous ses sujets, dont il était le père. Les jésuites perdirent en lui un protecteur zélé ; ses états étaient en effet le seul port qui leur restât en France après leur naufrage. A peine ce monarque eut-il les yeux fermés, que la Lorraine,

en vertu du traité de Vienne, fut réunie à la monarchie française. Dès ce moment, le duc de Choiseuil s'occupa des jésuites qui y existaient encore. Les magistrats, qui composaient la cour souveraine séante à Nanci, paraissaient déterminés à les conserver : le ministre sentit qu'il lui serait très-difficile de vaincre leur résistance, aussi ne parut-il faire aucune tentative pour les gagner. Il prit une voie qui lui réussit : il fit un pont d'or au premier président qui donna sa démission. Il fut remplacé par un jeune magistrat de Dijon, qui, avec du caractère, de l'esprit et de l'ambition, avait le talent de la persuasion : ce fut l'instrument dont M. de Choiseuil se servit pour assimiler la Lorraine au reste de la France. M. de Cœur-de-Roy, en grande faveur auprès du ministre, et avec le grand art de ne point se laisser pénétrer, sut bientôt s'attirer l'estime et la

confiance de sa compagnie, en paraissant partager les sentimens de ses confrères pour la société des jésuites ; mais il conseilla au ministre de faire envoyer un huissier de la chaîne en Lorraine, pour y saisir tous les biens des jésuites, au nom des créanciers des Lioney, en vertu des arrêts que ceux-ci, avaient obtenus au parlement de Paris. Il assura que cette voie judiciaire le mettrait à portée de faire sentir à sa compagnie la nécessité d'enregistrer l'édit de suppression, comme le seul moyen de conserver les fondations faites en faveur de l'enseignement. Ce moyen réussit, les biens furent saisis. Le parlement de Lorraine intervint; le premier président présenta l'enregistrement de l'édit de suppression comme le seul moyen de conserver, en Lorraine, l'université, les colléges et les établissemens consacrés au bien public. Ses regrets sur la perte des jésuites donnaient

le plus grand poids à ses insinuations. Son éloquence, et les grâces de la cour, distribuées avec discernement, entraînèrent, non l'universalité, mais la majeure partie des suffrages : l'édit fut enregistré. Il fut l'ouvrage, non de la haine, mais de la reconnaissance. M. de Cœur-de-Roy l'avait promis au ministre ; il tint parole, et reconnut par-là le bienfait de la première présidence.

Ainsi fut consommée, dans toute l'étendue de la monarchie française, la destruction d'un ordre célèbre qui y avait pris naissance. Ce fut un deuil pour la religion, une perte pour l'état. Les sciences, les lettres, l'éducation et les mœurs se trouvèrent ainsi privées de leurs plus fermes appuis et de leurs plus zélés propagateurs On ne les a pas remplacés ; leur destruction a été le prélude de tous les malheurs qui ont causé le bouleversement de la France.

de la destruction des jésuites en Espagne.

La vengeance du duc de Choiseuil devait être satisfaite, la société des jésuites avait disparu du sol de la France; mais cette insatiable passion connait-elle des bornes quand elle croit pouvoir étendre ses ravages? Ce ministre crut qu'il était digne de lui de les faire également disparaître dans les deux hémisphères. Ce vaste projet favorisait celui qu'il méditait contre l'autorité du pape et le culte catholique, pour étendre le règne de la philosophie et de l'irréligion : des lettres de sa main en font foi. Bien convaincu que Louis XV, malgré ses faiblesses, ne se prêterait jamais à l'exécution d'un tel plan, le duc chercha à s'insinuer dans la confiance du roi d'Espagne, Charles III. Le caractère impétueux et tenace de ce monarque, était capable de tous les

extrêmes et lui parut propre à l'exécution d'un projet aussi hardi, et à le faire réussir. Rien ne fut donc épargné pour se concilier les bonnes grâces de ce prince. Bientôt le pacte de famille, ouvrage de M. de Choiseuil, unit étroitement les deux monarques de France et d'Espagne et les intérêts de ces deux couronnes devinrent communs; mais quel fut le premier résultat de ce pacte? Louis XIV avait employé tous les ressorts de sa puissance et développé avec succès toute la hauteur de son caractère pour assurer au sceptre français la suprématie sur tous les rois de l'Europe. L'ambassadeur de France tenait, dans toutes les cours, le premier rang après celui de l'empereur. Charles III, quoique du sang des Bourbons, voyait avec peine cette prérogative : le duc de Choiseuil, pour captiver ce prince, la lui sacrifia par un article du pacte de famille, et désormais *l'alternative*

fut établie pour le rang entre les deux couronnes ; c'est-à-dire que les ambassadeurs de France et d'Espagne ont alternativement le pas et la préséance dans les cours où ils résident, et dans toutes les cérémonies d'honneur et d'éclat. Rien, sans doute, ne devait jamais séparer une telle prérogative du trône de nos rois : Louis XV ne s'y prêta qu'avec la plus extrême répugnance ; mais le besoin qu'on avait alors de l'or et de la marine d'Espagne contre les étonnans succès des anglais dans l'Inde et le Nouveau-Monde, fut le prétexte employé pour faire plier le monarque sous le joug que lui présentait la politique cachée de son ministre. Cette même politique personnelle, au détriment de notre influence et de notre gloire, le porta toujours à se procurer l'appui des cours de Vienne et de Madrid, contre les intrigues capables de nuire à son crédit ou de lui faire ôter sa place.

Appuyé sur ces deux ancres, il croyait le vaisseau de son ministère à l'abri des secousses et des orages. Quoi qu'il en soit, le roi d'Espagne, satisfait de se voir l'égal du roi de France, combla de distinctions et d'honneurs le duc de Choiseul, et l'admit dès ce moment dans l'intimité de sa confiance. Ce ministre machiavéliste profita bien vite de cette faveur, pour frapper le coup qu'il méditait contre la société des jésuites. Il imagina de faire fabriquer des lettres secrètes du P. Ricci, général des jésuites : une main habile et exercée sut contrefaire l'écriture de ce religieux. Ces lettres, produit de la plus criminelle immoralité, étaient minutées de manière à exciter dans l'âme de Charles III un sentiment profond de crainte et d'horreur : en le forçant au secret, cette révélation devait néanmoins lui faire déployer toute son autorité, afin d'anéantir, le plus promptement possible, une

société qu'on lui peignait le poignard à la main pour le précipiter du trône. En effet, dans ces lettres ténébreuses et vraiment infernales, le général Ricci était supposé avoir rassemblé les preuves non équivoques de la *bâtardise* de Charles III, et préparé les moyens infaillibles de séparer un jour de la couronne d'Espagne ses possessions dans le Nouveau-Monde, et de rendre la société souveraine et indépendante dans le Paraguay. Cette fable, revêtue de tous les caractères nécessaires pour faire croire à l'atrocité de ce plan, eut son effet. Le monarque espagnol, blessé au vif, sentit tout le prix d'une aussi extraordinaire découverte. Il prodigua au duc de Choiseuil les effusions de sa sensibilité et de sa reconnaissance. On ne chercha point à vérifier l'authenticité de ces lettres : une telle vérification pouvait avoir des suites trop dangereuses, et tel fut l'art du scé-

lérat auteur de cette horrible méchanceté, qu'il était du plus grand intérêt, pour la partie lésée, d'agir sans se permettre le moindre examen. Charles III sut dissimuler sa profonde indignation ; résolu de s'en venger avec éclat, ce prince sentit l'importance de s'y préparer avec le plus impénétrable secret. Il ne le confia d'abord qu'à son ministre favori, le marquis de Montalègre : Campromanès et Monino en furent ensuite les seuls dépositaires. Charles III avait contracté l'habitude d'admettre ces deux hommes dans sa plus intime familiarité, sans les revêtir d'aucun pouvoir. C'était sans doute un besoin pour lui d'avoir des confidens de cette espèce : le premier, sans esprit et sans religion, n'avait que de l'audace et de l'hypocrisie ; le second, plus instruit et plus mesuré, savait donner l'essor à l'impétuosité et à la témérité de son caractère, quand il croyait

nécessaire de faire parade d'un zèle sans bornes, d'un dévoûment absolu au souverain. Nous le verrons être ministre du roi d'Espagne à Rome, élevé ensuite au ministère, sous le nom de comte de Florida Blanca, jouir du plus grand crédit.

Un événement, qui survint alors, ne contribua pas peu à accélérer les effets de l'indignation royale. J'ai lu, dans une dépêche secrète d'un ambassadeur bien instruit, que cet événement avait été préparé par le duc de Choiseuil et le marquis de Pombal. Pour effrayer le roi d'Espagne et ne lui laisser aucun doute sur les complots des jésuites, ces deux ministres, animés du même esprit de vengeance, agissaient alors de concert. Ils avaient tous deux de grands moyens pour exciter à Madrid une émeute qu'ils seraient toujours les maîtres de diriger de manière à ne lui donner que le cours nécessaire à leurs vues. La populace

de cette capitale, qu'on avait alarmée sur les subsistances, se souleva tout-à-coup en 1766. Le roi effrayé crut devoir s'éloigner. Les jésuites, objets de la vénération des grands et du peuple, se montrèrent pour apaiser ce tumulte. On criait dans toutes les rues : Vive les jésuites!... Ce cri de respect fut sinistrement interprété. Campomanès n'eut pas de peine à persuader à son maître que les jésuites étaient les auteurs secrets de cette subite insurrection. Charles III reparut dans sa capitale aux cris de vive le roi ! mais le souvenir de sa fuite ajouta au ressentiment qu'il nourrissait contre les jésuites depuis la prétendue découverte de leur conspiration. « Ma vie, dit-il un jour à Monino, ne peut plus être qu'un supplice tant qu'il existera un jésuite. Je veux promptement me débarrasser de ceux qui sont dans mes états ; mais comment dois-je y procéder ? » Monino, ins-

truit des lois et des formes qu'elles exigent, détermina alors le roi à révéler ce mystère au comte d'Aranda, grand d'Espagne et président du conseil de Castille, la première place de l'état. Son concours et sa signature devenaient indispensables pour l'envoi et la prompte exécution des ordres rigoureux destinés à opérer la chute des jésuites; il fut ainsi convenu que le roi lui confierait le soin de sa vengeance, et qu'à cet effet on s'en rapporterait à son zèle.

Le comte d'Aranda, comblé de richesses et d'honneurs, jouissait à Madrid d'une considération qu'il ne devait ni à son génie ni à sa conduite. Sa place supposait du caractère et des talens; il en avait, mais plus pour l'intrigue et les coups d'autorité, que pour manier, en homme d'état, le timon du gouvernement. Adonné à tous les plaisirs, il a été connu pour s'être livré sans retenue à tous les excès de la disso-

lution. On l'a prôné comme un grand homme, parce que la manière dont il a détruit les jésuites en Espagne porte un caractère de singularité qui lui a valu les plus grands éloges de la part de tous ceux qui désiraient cette destruction. La vie qu'il a menée ensuite lors de son ambassade à Paris, et sa conduite ministérielle quand il a été remis, au commencement de notre révolution, à la tête des affaires, ont forcé ses premiers admirateurs à le ranger dans la classe des hommes odinaires. Tel fut l'homme choisi par Charles III pour être l'instrument de ses vengeances.

Depuis qu'Ignace de Loyola, seigneur espagnol, avait jeté les fondemens de son ordre, les rois d'Espagne s'étaient empressés, comme à l'envi, d'appeler les jésuites dans leurs vastes états, et de les y établir avec une magnificence royale. L'espagne, le Pérou, le Mexique,

le Chili, le Paraguay et les îles Philippines, offraient partout l'édifiant spectacle des nombreux établissemens de cette compagnie. Son zèle, ses travaux, les sueurs et le sang de ses enfans, faisaient prospérer partout les fruits de leur éducation et de leur enseignement, en reculant, dans toutes les contrées de l'Amérique, les limites de la domination espagnole et de l'église romaine. C'est aux succès de leurs pénibles et laborieuses missions, que la couronne d'Espagne doit les florissantes colonies du Chili et du Paraguay, pays, avant eux, peuplés de forêts marécageuses, et de sauvages errans, indépendans et anthropophages. En vain la calomnie a-t-elle inventé des fables et rassemblé des nuages pour obscurcir l'éclat de leurs triomphes apostoliques dans ces contrées arides; en vain des plumes soudoyées ont-elles tenté d'en ternir la gloire; la vérité a fait taire le mensonge;

il a été reconnu que les rois d'Espagne n'ont jamais eu, en aucun lieu, des sujets plus braves, plus soumis et plus fidèles que les colons du Chili et du Paraguay. Le saint siége y voyait revivre les beaux jours de la primitive église; et la persévérante piété de ces nouveaux prosélites, éclairés et formés par les jésuites, consolait le père commun des fidèles de la défection de tant d'enfans égarés par le schisme et l'hérésie.

Depuis que François de Borgia, duc de Candie, s'était dépouillé de ses richesses et de ses grandeurs, pour se revêtir de l'habit de la société; depuis qu'après une vie d'abnégation, pendant son généralat, il eut mérité les honneurs de l'autel, les grands d'Espagne semblaient s'honorer, en voyant leurs enfans devenir, comme jésuites, ou les instituteurs de la jeunesse, ou les propagateurs de la foi dans le

Nouveau-Monde. Les plus célèbres universités se glorifiaient de les avoir pour maîtres ; les évêques les associaient à leurs travaux ; enfin le peuple espagnol et américain s'était habitué à les regarder comme ses guides, ses apôtres et ses consolateurs.

Tel était encore, au commencement de 1767, l'état florissant de la société des jésuites en Espagne, lorsque tout-à-coup une main puissante fit crouler ce superbe édifice. Des précautions très-extraordinaires furent prises pour préparer cette chute? Le roi, qui ne voulait pas qu'on pût se douter à sa cour ni dans ses états, du coup qu'il voulait porter, exigea que le lieu où se rendraient ses quatre affidés fût écarté, afin d'y conférer ensemble dans le plus grand secret, pour déterminer les mesures à prendre, lors de la destruction projetée, soit vis-à-vis le pape, soit vis-à-vis les grands, le clergé et le peuple. Le résultat de ces confé-

rences était mis par écrit et porté au roi par le comte d'Aranda. Ce lieu écarté était une vieille masure abandonnée, mais encore habitable, où chaque conjuré (car c'était ici une vraie conjuration), se rendait séparément et d'où il sortait de même. Montalègre, Campomanès, Monino, donnaient leurs avis rédigés ensuite par le comte d'Aranda. Monino, comme plus habile légiste, fut spécialement chargé de la proclamation royale qui devait annoncer la destruction lorsqu'elle aurait éclaté; mais le comte d'Aranda voulut être le seul dépositaire du secret pour le mode et le moment de l'exécution. Il fit sentir au roi et à ses trois confidens que, répondant sur sa tête de la promptitude exigée et du succès de cette exécution, lui seul devait, avec le roi, avoir connaissance des ordres qui seraient expédiés pour parvenir au but désiré. Charles III approuva ce plan, et les trois autres

confidens très-satisfaits de la marque de confiance dont on les avait honorés, ne parurent pas mécontens de cette exclusion. Voici quel fut le plan d'exécution.

Le cabinet secret de sa majesté catholique fut l'atelier où le comte d'Aranda, seul avec le roi, forgea la foudre qui devait écraser à la fois tous les jésuites espagnols répandus dans les deux mondes. Tous les ordres à envoyer dans les quatre parties du globe furent minutés, transcrits et expédiés par le seul comte d'Aranda. Ces ordres, signés *Io el rey*, par le roi, et contre-signés par le président du conseil de Castille, étaient si précis, si absolus, qu'il y avait peine de mort contre quiconque oserait, ou les interpréter, ou en retarder l'exécution. Chaque paquet, adressé aux gouverneurs-généraux des provinces et aux alcades des villes où il y avait des jésuites, était muni de trois sceaux, celui

du roi, celui du conseil suprême de Castille et celui du président de ce tribunal ; ce qui caractérise une commission secrète de la plus haute importance. Sur la seconde enveloppe, aussi cachetée des trois sceaux, on lisait ces mots : « Sous peine de » mort, vous n'ouvrirez ce paquet » que le 2 avril 1767, au jour tom- » bant. » Voici quel était le contenu de cet ordre foudroyant : « Je » vous revêts de toute mon autorité » et de toute ma puissance royale » pour, sur-le-champ, sans repré- » sentations et sans délai, vous trans- » porter, avec main-forte, à la » maison ou aux maisons des jé- » suites ; vous ferez saisir tous les » individus religieux, et vous les » ferez transporter comme prisonniers » à *tel port*, dans les vingt-quatre » heures : là ils seront embarqués » sur les vaisseaux à ce destinés. » Au moment même de cette exé- » cution, vous ferez apposer les

» scellés sur les archives de la mai-
» son et les papiers des individus,
» sans permettre à aucun particu-
» lier d'emporter avec soi autre chose
» que ses livres de prières et le linge
» de corps strictement nécessaire pour
» la traversée. Si, après l'embarque-
» ment, il existait encore un seul
» jésuite, même malade, fût-il mo-
» ribond, dans votre département,
» vous serez puni de mort. »

D'après ces ordres, au jour fixé, à l'heure désignée, la foudre éclata en même temps en Espagne, sur les côtes de Barbarie et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, et dans toutes les îles de la monarchie espagnole. Le secret de cette explosion fut si bien gardé, que non-seulement aucun jésuite, mais même aucun ministre, aucun magistrat ne s'en doutait avant le jour assigné dans toutes les contrées où la couronne d'Espagne avait des établissemens de la société. Tous les vaisseaux

de transports se trouvèrent prêts dans les différens ports indiqués : leurs ordres étaient uniformes. « Comman-
» dement suprême de la part du
» roi, de se rendre en droiture
» dans la Méditerranée, pour dé-
» poser les prisonniers embarqués
» sur les côtes de l'état ecclésiasti-
» que, sans se permettre, sous peine
» de mort, sous aucun prétexte,
» d'en déposer aucun nulle part
» dans la traversée, avec ordre de
» garder partout le plus profond se-
» cret jusqu'au débarquement. »

Telle fut la marche suivie par le comte d'Aranda, il la regardait comme le chef-d'œuvre d'une politique profondément combinée, et aimait encore à en parler long-temps après l'événement. Je l'ai connu lorsque, déplacé de sa présidence de Castille, il était ambassadeur de sa cour en France; c'est de lui que je tiens les détails de la mesure et de la manière dont les ordres ont été expé-

diés. Ce secret ne fut pas confié au duc de Choiseuil, dont on craignait la légèreté, l'indiscrétion, et les épanchemens d'amour-propre.

Ainsi près de six mille religieux, par un seul trait de plume, furent arrachés à leurs foyers et à leurs respectables fonctions. Quel dut être leur étonnement, lorsque, sans se sentir coupables, sans avoir été accusés d'aucun délit, ils se virent tout-à-coup chargés de chaînes et traités comme des criminels d'état! Mais plus le ressentiment a été concentré, plus il est terrible lorsqu'il éclate : tel était celui du roi d'Espagne. Aussi les malheureuses victimes de ce despotisme éprouvèrent, jusqu'à leur débarquement en Italie, toutes les horreurs de la captivité et de l'humiliation; sans aucun égard, ni pour l'âge avancé et la haute naissance des uns, ni pour la célébrité et la sainteté du plus grand nombre, les jésuites étaient amon-

celés au fond de cale des vaisseaux, sur de la paille, et nourris avec un peu de pain et de l'eau. Les satellites, exécuteurs de ces ordres tyranniques, ont été forcés d'avouer qu'il n'était échappé à aucun de ces prisonniers ni plainte ni murmure. Un tel silence n'est dû qu'à l'énergie de l'innocence; c'est dans le sein de Dieu, seul témoin de ses peines, qu'elle puise ses forces et son courage : la vue du Calvaire lui inspire l'héroïsme de la patience.

Le jour où le roi catholique frappait ce grand coup dans tous ses états, la proclamation qu'avait composée Monino, datée du Prado le 2 avril 1767, fut rendue publique. Elle ne donne aucun éclaircissement sur le délit qui avait provoqué une aussi étonnante et subite proscription. De vagues imputations, délayées avec le fiel de la calomnie, forment le cadre du tableau où les jésuites sont peints avec les couleurs

les plus noires. Le roi y dénonce à ses sujets, et au monde entier, un horrible complot qui menaçait ses jours et démembrait la monarchie espagnole. Une accusation de ce genre exigeait des preuves aussi claires que le jour ; sa majesté catholique se contente de dire qu'elle croit devoir en garder le secret dans son *cœur royal.* Ce fut avec la même réticence que ce prince écrivit au saint père, pour le prévenir de l'impérieuse nécessité qui l'avait fait agir avec autant de promptitude que de sévérité.

Clément XIII, pontife sage et pieux, pénétré d'une estime profonde pour un institut canonisé dans un concile général, digne de la bienveillance de l'église, ne put se persuader qu'il existait, de la part du corps de la société, un crime capable de lui attirer un châtiment aussi extraordinaire. Le saint père, ne trouvant ni dans la lettre de Charles III, ni dans ses entretiens avec les

ésuites proscrits les plus marquans,
ucune lumière qui pût éclairer ses
émarches, envoya secrètement à
Iadrid une personne de confiance,
vec une lettre close de sa propre
aain; il y conjurait le roi, au nom
e la religion, de lui révéler ce qui
vait donné lieu à cette grande plaie
ont il venait d'affliger l'église, avec
a promesse d'une justice prompte
t éclatante si, parmi les jésuites
roscrits, ou tous autres, il s'en
rouvait qui eussent encouru son in-
ignation en lui manquant de fidé-
té, ou en déshonorant leur état.
Charles III répondit de sa propre
aain au souverain pontife : « Que,
our épargner au monde un grand
candale, il conserverait à jamais
ans son *cœur royal* l'abominable
rame qui avait nécessité les mesu-
es qu'il venait de prendre; que sa
ainteté devait l'en croire sur sa pa-
ole et sur sa conscience; que sa
ûreté et sa propre conservation exi-

geaient impérieusement un silenc profond sur cet objet; il le préve nait même qu'il poursuivrait doré navant, par tous les moyens mis e sa puissance, l'abolition d'un ordr que tous les souverains étaient inté ressés à anéantir. Ce fameux secret enseveli dans le cœur royal de s majesté catholique, nous avons os le révéler, d'après des notions certaines, puisées, après la mort d Charles III, par des personnages désintéressés, dans des entretiens soi avec le duc de Choiseuil, auteur d l'imputation inventée pour soulever le roi d'Espagne, soit avec le comte d'Aranda, choisi par ce monarque pour être l'instrument et l'exécuteur de ses vengeances. Mais le pape ignorait cette infernale manœuvre; et ses tentatives réitérées pour être instruit, n'eurent aucun succès. Il se détermina donc à rompre le silence. Son bref du 16 avril 1767 devint public. Il y était dit, avec une sainte

iberté, que la conduite de Charles
II envers les jésuites mettait évi-
lemment le salut éternel du roi en
langer; le pape après avoir invoqué
Dieu et consulté l'esprit-saint, l'as-
urait « que le corps, l'institut,
» l'esprit de la compagnie de Jésus
» étaient innocens; que cet institut
» était pieux et saint dans son ob-
» jet, ses lois et sa morale; que
» lors même que quelques religieux
» se seraient rendus coupables, on
» ne pouvait les punir avec autant
» de sévérité, sans les avoir aupa-
» ravant accusés et convaincus. »
Tout fut inutile : les réclamations,
es prières, les menaces même du
vicaire de Jésus-Christ n'eurent au-
cun effet. Sans braver le roi d'Es-
pagne par aucune démarche d'éclat,
e souverain pontife se contenta de
gémir sur son obstination. Cependant
l crut devoir protéger hautement
et consoler les jésuites espagnols pros-
crits avec tant d'injustice : et les

marques publiques et privées de bienveillance, d'estime et de protection dont il ne cessa d'honorer tous les jésuites jusqu'à sa mort, ne se sont pas un instant démenties.

Ainsi périt en un seul jour, et peut-être à la même heure, dans toutes les contrées soumises à la domination du roi d'Espagne, la société des jésuites. Ni les noms d'Ignace de Loyola, son fondateur, de François de Borgia, son troisième général, de François Xavier, tous trois espagnols, noms dont s'étaient toujours glorifiés tous les successeurs de Ferdinand et d'Isabélle, de glorieuse mémoire; ni le souvenir, si long-temps perpétué, des vastes contrées que les conquêtes spirituelles des jésuites avaient acquises à l'église et à la couronne d'Espagne, ne purent garantir la société de cette horrible catastrophe. Quel spectacle attendrissant que celui de tant de peuples sauvages, qui redemandaient

à grands cris leurs pères en J. C. ! Le *cœur royal* de Charles III était devenu de bronze ; rien ne put l'émouvoir ; il se montra insensible à tant de larmes arrachées par la douleur et par le besoin de secours pour le salut ; il vit disparaître de sang-froid dans tous ses états ces établissemens nombreux et vénérables, devenus la pépinière des grands hommes pour les sciences et les belles-lettres, et des apôtres de la religion et des mœurs dans l'Ancien et le Nouveau-Mondes. Ainsi finit, sous un roi catholique, un ordre que le saint-siége proclamait comme le plus ferme boulevart du christianisme et de la catholicité.

de la destruction des jésuites dans les états du roi de Naples et de l'infante de Parme.

Don Carlos, en quittant le royaume de Naples, pour régner en Espagne sous le nom de Charles III, plaça

sur le trône des Deux-Siciles son troisième fils, Ferdinand IV, et emmena le second pour lui succéder. L'aîné était enfermé comme imbécile. Ferdinand IV, d'une santé vigoureuse, mais faible d'esprit, avait besoin d'un mentor et d'un guide qui tînt les rênes du gouvernement : le jurisconsulte Tanucci fut choisi pour ce poste important. Ce premier ministre gouvernait ainsi les Deux-Siciles, sous la suprématie de Charles III qui, de Madrid, continuait de dominer à Naples. Le comte Tanucci, souple sous la volonté de son premier maître, mais dur, impérieux, absolu dans son administration, ne laissait au roi et à la reine que les honneurs et l'éclat du trône, et conservait l'autorité pour lui. La reine, qui, selon les lois, assistait aux conseils depuis qu'elle fut devenue mère d'un prince, souffrait impatiemment cette domination. Mais cette fille de l'impératrice Marie-

Thérèse sentait la nécessité de plier sous les volontés de son beau-père, tant qu'il vivait. Le roi, tout adonné à la chasse, ne paraissait pas jaloux d'une autorité qui le dispensait des soins du gouvernement. Telle était la situation des choses à Naples, quand Charles III détruisit la société des jésuites en Espagne. Leur destruction dans les états de son fils ne coûta qu'une lettre de sa main. Le comte Tanucci reçut l'ordre de les expulser, sans formalités et sans délai, de tous les établissemens qu'ils avaient dans les deux royaumes de Naples et de Sicile, et de les faire tous transporter dans les états du pape : cet ordre arriva en novembre 1767, aussitôt après le débarquement des jésuites espagnols. Le comte de Tanucci n'aimait pas les jésuites : il saisit avec joie l'occasion de s'en débarrasser. Pour n'éprouver aucun obstacle, surtout de la part de Rome que d'ailleurs il ne craignait pas de-

braver, il imita la marche du comte d'Aranda. Au même jour, à la même heure, tous les jésuites de la domination napolitaine furent saisis, embarqués et jetés sur les côtes de l'état ecclésiastique. En mettant de la dureté et de la cruauté dans l'exécution, le comte Tanucci savait qu'il se rendait agréable au roi d'Espagne. Rien ne fut épargné pour faire boire à ces religieux innocens le calice de l'humiliation jusqu'à la lie. L'édit d'expulsion n'apportait aucun motif. Ferdinand IV, usant de la plénitude de son autorité, ne voulait plus de jésuites dans ses états, et les renvoyait tous au souverain pontife. Le royaume de Naples relevait à cette époque du saint siége et lui présentait encore la haquenée. L'édit rendu sans sa participation pouvait donc être annullé, du moins le pape avait le droit d'user de tout le pouvoir des clefs pour le faire réformer. Mais Clément XIII prévit

sagement que le schisme pouvait être la suite de son juste mécontentement s'il le manifestait en souverain pontife ; qu'employer les foudres du Vatican pour dompter le caractère violent de Charles III, et la fougueuse immoralité du comte Tanucci, serait les compromettre. Il ne crut pas néanmoins devoir garder le silence; il accueillit les nouveaux proscrits et les distribua dans les diocèses de l'état ecclésiastique, en pourvoyant à leur subsistance.

Les jésuites de Parme et de Plaisance eurent le même sort, et à la même époque. Le même ordre, transmis à Naples par Charles III, fut envoyé à l'infant don Philippe, son frère cadet. L'infant était souverain et indépendant; mais il n'aurait osé s'opposer aux volontés de son aîné : il en recevait une pension de cinq cent mille livres ; la moindre représentation la lui aurait fait perdre. D'ailleurs il était gou-

verné par le marquis de Felino, son premier ministre, créature de Charles III, ami des philosophes et des incrédules, ennemi du saint-siége et de tout principe religieux. Parme suivit l'exemple de Naples. Les jésuites en furent chassés et déportés sur les bords du Tibre, parce que tel était le bon plaisir de sa majesté catholique.

destruction des jésuites dans le monde entier.

Les tentatives du roi d'Espagne pour la destruction totale et absolue des jésuites, toujours inutiles sous le pontificat de Clément XIII, se renouvelèrent avec persévérance sous celui de son successeur. Déjà la société des jésuites avait disparu dans tous les pays où les couronnes de Portugal, de France et d'Espagne étendaient leur domination. Pombal, Choiseuil et d'Aranda les en avaient successivement chassés par des mo-

tifs et des moyens bien différens. Chacun de ces ministres avait agi séparément, et d'après les circonstances qui avaient offert plus ou moins d'obstacles à la persévérance de leur animosité personnelle. Pombal, trouvant les jésuites, sur les degrés du trône, investis de la confiance et de la vénération des grands et du peuple, inventa des crimes atroces pour les rendre odieux, en les faisant paraître criminels et comme dégénérés *de la sainteté de leur pieux institut.* Ce langage avait été nécessaire dans un royaume où la mémoire du grand Xavier imprimait encore le respect le plus profond pour l'institut. Choiseuil, et avant lui la marquise de Pompadour, voyant l'impossibilité de ternir la réputation des individus, et de changer la bonne opinion qu'en avait Louis XV, firent attaquer l'institut des jésuites par les parlemens, qui, entraînés par les agens du jansénisme et de la philo-

sophie, *éblouis aussi par le crédit prépondérant qui persécutait*, déclarèrent, contre l'évidence des preuves contraires, que l'institut des jésuites était mauvais, incompatible avec le gouvernement de tout état policé; qu'il fallait le proscrire, mais en conserver les membres comme sujets fidèles, utiles et irréprochables. Quel tissu de contradictions! D'Aranda n'a allégué aucun motif; mais il avait à satisfaire le ressentiment profond et concentré de son roi, pressé de se venger. Que fit-il? Il sappa d'un seul coup la base de l'édifice au moment où personne ne s'en doutait, laissant au roi le soin de justifier cet excès de despotisme.

Je devais à mon lecteur ce rapprochement de ces mobiles disparates et contradictoires qui ont concouru à produire le même effet.

Charles III, toujours agité par les frayeurs et les inquiétudes qui ne lui laissaient plus de repos, écrivit,

de sa propre main, des lettres aux rois de France et de Portugal, pour les presser de se réunir à lui afin d'obliger, par un commun effort, le souverain pontife à donner la bulle de suppression de l'ordre des jésuites, qu'il n'avait pu encore obtenir. En effet, le pape Rezzonico, convaincu qu'il ne pouvait se prêter à une aussi criante injustice, était resté sourd à ses sollicitations comme à ses menaces. La cour de Lisbonne fit bientôt cause commune : c'était le vœu le plus ardent du marquis de Pombal. Il ne fut pas aussi aisé d'y amener celle de Versailles. Louis XV, en supprimant les jésuites dans le royaume, n'avait cédé qu'à regret à la nécessité qu'on lui avait fait envisager de prévenir de plus grands maux ; il ne voulait point devenir le persécuteur d'une société qu'il eût désiré de pouvoir conserver ; et, malgré tout ce que pût lui dire le duc de Choiseul pour l'y

déterminer, il se refusa d'abord à la demande du roi d'Espagne. Mais des intérêts politiques qui pouvaient influer sur le bonheur ou le malheur de ses sujets, la cause en fût-elle réelle ou imaginaire, mais les instances réitérées de sa majesté catholique qui mettait son repos, son existence, son amitié et même son alliance à ce prix, arrachèrent enfin l'accession du roi. Son ambassadeur à Rome eut ordre de s'unir à ceux de Lisbonne et de Madrid pour solliciter la bulle de suppression.

Dans ces entrefaites Clément XIII mourut : il fut vivement regretté par les vrais amis de l'église. Sa mort, ardemment désirée par ceux qui soupiraient après la ruine des jésuites, ne parut pas naturelle. Fut-elle occasionnée ou hâtée par ses implacables ennemis? Ce soupçon aurait-il été autorisé par ce mot de Clément XIII? « Je pardonne » ma mort à ceux qui ne m'ont

» jamais pardonné mon attachement
» pour un ordre que j'ai toujours
» regardé comme un des plus forts
» boulevarts de l'église. » La joie peu décente que cet événement causa aux persécuteurs, semblerait confirmer ce soupçon, si, pour un crime de cette nature, on n'était pas en droit d'exiger les preuves les plus évidentes.

Clément XIII mourut les armes à la main contre le philosophisme, et combattant pour les rois contre les ministres des rois (1). A sa mort, sujet de triomphe pour l'incrédulité, le sophiste et le sectaire que Rome alors arrêtait encore dans la rapidité de leurs conquêtes, s'empressèrent de réunir et de concerter leurs manœuvres pour amener au point de maturité leur projet déjà si avancé

(1) Le roi de Prusse, quelque temps avant la mort de Clément XIII, se félicitait, avec Voltaire, de ce que les profusions des cours catholiques les portaient, malgré les remontrances de ce Pontife, à envahir les propriétés du S. Siége. *Lett. à Volt. du* 5 *mai* 1767.

de subversion universelle et leur projet surtout de destruction absolue des jésuites.

Le conclave ouvert à Rome pour l'élection du successeur de Clément XIII, fut long et orageux. Le parti dominant, malgré la grande influence des trois couronnes auxquelles s'était jointe celle de Naples, allait porter sur le trône pontifical le cardinal Torrigiani, homme qui, à de grandes vertus, joignait un grand caractère avec un esprit aussi cultivé que solide. Il s'était hautement déclaré pour les jésuites sous le dernier pontificat. La cabale royale alarmée lui donna l'exclusion, droit singulier que se sont attribué les grandes couronnes. Cette exclusion révolta davantage le parti de Rezzonico qui voulait voter pour Torrigiani. Cette lutte prolongea le conclave.

Enfin Ganganelli qui prit le nom de Clément XIV fut élu pour succéder à Clément XIII.

Des auteurs ont supposé que l'élection du pape Ganganelli avait été l'effet de l'intrigue des cours. A les en croire, Ganganelli ébloui par l'éclat de la tiare que lui offrait le cardinal de Bernis aurait promis, conformément aux désirs du roi d'Espagne, de supprimer les jésuites après son exaltation et même y aurait engagé sa parole par un écrit signé de sa main, et envoyé à sa Majesté Catholique. Mais pour ajouter foi à un fait de cette nature, qui dans le fond serait une simonie criminelle, il faudrait en avoir des preuves palpables et sans réplique. D'ailleurs est-il dans le fond quelque chose de plus incertain et de plus exposé aux vicissitudes de la fortune que les résultats des scrutins d'un conclave? Combien de fois s'est vérifié ce proverbe vulgaire : que celui qui entre pape au conclave en sort cardinal? peut-on supposer qu'un homme quelqu'ambitieux qu'il fût,

voulût entrer de gaîté de cœur dans un arrangement incertain et criminel en même temps?

Quoiqu'il en soit, Jean-Vincent-Antoine Ganganelli était fils d'un médecin du bourg Saint-Archangelo, près de Rimini. Il était entré chez les Mineurs Conventuels dès l'âge de 18 ans, et avait enseigné la théologie en différentes villes d'Italie, lorsqu'il fut envoyé à Rome pour y enseigner cette science au collége des Saints-Apôtres. Les qualités de son esprit lui attirèrent l'amitié de Benoît XIV qui le fit consulteur du saint office. Clément XIII le décora dans la suite de la pourpre qui le conduisit au pouvoir suprême de l'église.

Jamais pape ne fut élu dans des circonstances plus difficiles. Un esprit de vertige, répandu de toutes parts, attaquait le trône et l'autel. Pour parvenir à leur destruction, l'impiété réclamait hautement la sup-

pression des jésuites ses ennemis les plus redoutables.

Quoique Clément XIV les aimât et les estimât, il n'opposa point la même résistance que son prédécesseur. Il chercha à se concilier l'esprit des souverains. Il envoya un nonce à Lisbonne, il supprima la lecture de la bulle *In cœnâ Domini*, il négocia avec l'Espagne et la France. Mais les démarches des ministres philosophes devinrent d'autant plus actives qu'ils avaient cru reconnaître le nouveau pape susceptible d'être ébranlé à l'égard des jésuites. Le duc de Choiseuil avait fait saisir Avignon et le comtat Venaissin ; le marquis Tanucci, à Naples, le duché de Castro et Benevent ; le marquis de Felino, à Parme, s'était déclaré en opposition avec le saint-siége. Carvalho, en Portugal, promettait de rétablir l'harmonie avec la cour de Rome ; et les autres ministres de restituer ce qu'ils avaient fait envahir si le

pape condescendait à abolir l'ordre des jésuites. Tous exigeaient absolument ce sacrifice. Aux prières ils joignaient ces menaces et l'église paraissait avoir tout à craindre d'un refus obstiné. Enfin pressé de tous côtés de se décider sur le sort des jésuites, Clément XIV demanda du temps pour examiner cette grande affaire. Après quatre années de tergiversation et de résistance, il crut devoir céder à l'orage que son prédécesseur avait bravé, mais qu'il n'avait pu dissiper, et donna le bref de suppression de la société de Jésus, le 21 février 1773.

Ainsi finit en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Portugal, en Pologne et en Chine, dans les missions du Levant et de l'Amérique, et dans toutes les contrées de l'univers connu où elle avait planté l'étendart de la croix sur les débris des temples idolâtres, après plus de deux cents ans d'existence,

la société de Jésus, que tant de saints papes avaient préconisée, que tant de souverains avaient protégée et comblée de bienfaits, que tant de saints et d'illustres personnages avaient décorée, à qui tant de peuples devaient leur bonheur et leur sanctification, enfin qu'un concile œcuménique avait solennellement canonisée. Je ne dois point me permettre la censure de ce bref; je dois imiter le silence respectueux des jésuites supprimés : ils ont prouvé, par leur soumission au chef de l'église, et par leur constante modération, que l'institut qu'ils professaient, méritait d'être conservé dans l'église, puisqu'il avait formé des enfans aussi dociles.

Les jésuites, qui s'étaient toujours distingués par leur soumission, leur respect envers le St. Siége et leur dévoûment à cette autorité suprême, jusqu'au point que les magistrats en France leur en avaient fait un crime,

et s'étaient servis de ce motif pour les proscrire, donnèrent encore, dans cette circonstance désastreuse, la preuve la plus éclatante de leur obéissance et de leur respect, et n'ouvrirent point la bouche pour contredire cette sentence de mort contr'eux. « Pas un mot, un air, un ton de plainte et de murmure, se disaient-ils les uns aux autres; respect incapable de se démentir à l'égard du siége apostolique et du pontife qui l'occupe; soumission parfaite aux volontés rigoureuses, mais toujours adorables, de la Providence, et à l'autorité qu'elle emploie à l'exécution de ses desseins, dont il ne nous convient pas de sonder les profondeurs. N'épanchons nos regrets, nos gémissemens, nos larmes que devant le Seigneur et dans son sanctuaire; que notre juste douleur ne s'exprime devant les hommes que par un silence de paix, de modestie, d'obéissance; n'oublions ni les

instructions, ni les exemples de piété, dont nous sommes redevables à la Société; montrons par notre conduite qu'elle était digne d'une autre destinée; que les discours et les procédés des enfans fassent l'apologie de la mère; cette manière de la justifier sera la plus éloquente, la plus persuasive; elle est la seule convenable, la seule permise et légitime. Nous avons désiré de servir la religion par notre zèle et par nos talens, tâchons de la servir par notre chute même et par nos malheurs. Seulement qu'il nous soit permis de dire qu'il fut une compagnie de religieux dont les malheurs ont prouvé la nécessité d'un jugement futur et d'une vie bien autre que celle-ci » (paroles du P. Neuville).

Du reste, dans le bref de suppression, Clément XIV ratifie de la manière la moins équivoque les éloges que tant de papes avant lui avaient donnés à l'institut de saint Ignace

et aux lois établies pour le gouvernement de sa société. Citons les paroles mêmes du bref : « Nous nous
» sommes convaincus, dit Clément
» XIV, que l'ordre régulier de la
» compagnie de Jésus a été institué
» par son saint fondateur pour le
» salut des âmes, pour la conver-
» sion des hérétiques, et surtout
» des infidèles ; enfin, pour la pro-
» pagation et l'augmentation de la
» piété et de la religion, et que,
» pour obtenir plus facilement et
» plus sûrement cette fin si désira-
» ble, il s'est consacré à Dieu et
» étroitement lié par le vœu de la
» pauvreté évangélique, en vertu
» duquel il renonçait à toute pro-
» priété commune ou particulière,
» en exceptant toutefois les colléges
» et maisons d'études, qui pouvaient
» avoir les revenus nécessaires à leur
» subsistance, mais avec défense de
» pouvoir employer ces revenus pour
» l'utilité et l'usage des maisons pro-

» fesses de l'ordre. Cette compagnie » de Jésus, ayant ces lois et d'au- » tres lois très-saintes, a été ap- » prouvée, d'abord par notre pré- » décesseur, d'heureuse mémoire, » Paul III, etc. » Si l'institut des jésuites, leurs vœux, leurs constitutions avaient renfermé quelque chose de répréhensible, aurait-on manqué d'en faire mention dans un bref donné pour supprimer leur société? Au lieu de cela, le pape déclare qu'il n'y a rien trouvé que de très-saint. Il faut donc joindre l'autorité de Clément XIV à celle de ce grand nombre de papes qui ont porté le même jugement. L'unanimité de ces témoignages couvre de confusion ces magistrats téméraires que le siècle passé a vus se transformer tout-à-coup en docteurs de l'église, pour prononcer sur les matières les plus sacrées, citer à leur tribunal le pape et les évêques, et s'arroger une autorité supérieure à

celle de l'église même et absolument inconnue aux siècles précédens.

Le bref de suppression ne fut envoyé aux rois de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, que comme une formalité qu'ils avaient désirée eux-mêmes : son inexécution y devenait inutile, puisque les jésuites n'existaient plus dans ces différens royaumes. Les autres puissances, déjà prévenues, après l'avoir reçu, le firent exécuter à regret dans leurs états respectifs. L'Allemagne, la Pologne, le Piémont, Venise, Gènes et la Suisse y procédèrent avec des égards et des ménagemens qui dénotaient l'impression profonde et toujours subsistante d'estime et de considération qu'on y conservait pour la société détruite. Dans toutes ces contrées les individus supprimés reçurent des pensions alimentaires; les évêques continuèrent à les employer dans le ministère; plusieurs jésuites, sous l'habit de prêtres séculiers, fu-

rent réservés pour l'enseignement et l'éducation de la jeunesse. Le roi de Prusse leur laissa, sous ce nouvel habit, leurs colléges, leurs maisons et leurs biens de Silésie.

Mais, après un aussi grand appareil, où le concours de la suprématie pontificale et des puissances catholiques semblait avoir consommé la destruction totale de l'ordre des jésuites, ce qui doit paraître extraordinaire, c'est l'existence actuelle, avec l'approbation même du saint-siége, d'un rejeton de cette société détruite dans des contrées soumises à la domination d'une puissance séparée de la communion romaine.

Catherine II, impératrice de Russie, a sauvé cette planche du naufrage général. Si la moralité de cette princesse avait répondu à la hauteur de son génie et de son caractère, elle mériterait d'être placée au premier rang dans le temple où la pos-

térité immortalise les plus grands rois. Si l'on couvre d'un voile épais le moment de son avénement au trône des czars de Russie, le reste de son règne est un tissu de merveilles politiques et militaires qui ont fait l'admiration du siècle.

Quoique de la religion des grecs désunis et séparés de l'église de Rome, également éloignée par état du régime d'une société dont l'un des premiers devoirs est de combattre le schisme et l'hérésie, cette princesse ne voulut point dominer la conscience de ses nouveaux sujets, ni les priver de leurs guides dans les voies du salut; elle ne crut point devoir se laisser entraîner par l'exemple des autres souverains de l'Europe. La Russie blanche, qui lui est échue par le premier partage de la Pologne, renfermait plusieurs maisons, colléges et missions gouvernés par les jésuites. Après avoir pesé dans la sagesse de ses conseils leur

grande utilité pour l'éducation de la jeunesse, l'enseignement des peuples, et surtout pour l'édification des bonnes mœurs et de la subordination due aux autorités légitimes, elle a impérieusement exigé la conservation de la société des jésuites dans la Russie blanche. « Un refus à ma demande, écrivait-elle à son envoyé à Rome, me mettrait dans la nécessité de priver l'église romaine de la protection que j'ai bien voulu lui accorder dans mon empire. »

Cependant, aussitôt après la publication du bref, le général de l'ordre, ses assistans et plusieurs autres jésuites, furent arrêtés et transférés dans les prisons du château St.-Ange. Clément XIV avait nommé une congrégation de cinq cardinaux, dont deux créés tout nouvellement, et de deux prélats pour les juger. Plusieurs de ces prisonniers succombèrent sous les maux qui les accablaient. Ricci, c'était le nom du

général, chargé d'années, épuisé par le chagrin et sa longue captivité, sentant sa fin s'approcher, demanda le 19 novembre 1775, le St. Viatique, et avant de le recevoir, prosterné devant l'hostie sacrée, il lut, d'un ton de voix ferme et distinct, en présence de dix-neuf témoins, un mémoire authentique, signé de sa propre main, dans lequel il dit : « Sur le point d'être présenté au » tribunal d'infaillible vérité, après » avoir humblement prié mon ré- » dempteur très-miséricordieux et » mon Juge redoutable, de ne pas » permettre que je me laisse con- » duire par aucune passion, sans » aucune amertume de cœur, mais » uniquement parce que je me crois » obligé de rendre justice à la vé- » rité et à l'innocence :

» I. Je déclare et proteste que » la compagnie de Jésus, actuelle- » ment éteinte, n'a donné aucun » motif à sa suppression; je le dé-

» clare et le proteste avec cette cer-
» titude que peut moralement avoir
» un supérieur bien informé de ce
» qui se passe dans son ordre.

» II. Je déclare et proteste que
» je n'ai pas donné la moindre oc-
» casion à mon emprisonnement ; je
» le déclare et le proteste avec cette
» grande certitude et évidence que
» chacun a de ses propres actions. »
Au moment qu'il allait recevoir le St. Viatique, il dit d'un ton plus ferme qu'on n'eût jamais remarqué en lui : « Qu'en présence du Dieu qu'il adorait dans son auguste sacrement, et par qui bientôt il allait être jugé, il protestait de nouveau de son innocence et de celle du corps qu'il avait gouverné pendant quinze ans ; et ajouta qu'il pardonnait à tous ceux qui avaient procuré la destruction de la société. » Il mourut le 24 novembre 1775. Pie VI qui régnait alors, lui avait envoyé son propre médecin, et lui avait fait

donner tous les secours que son état et son innocence réclamaient : il lui fit faire des obsèques solennelles. Le nouveau pontife, pour que la justice qu'il devait aux prisonniers ne fût point soupçonnée de faveur de sa part, ordonna que la congrégation de prélats nommée par son prédécesseur les jugeât. Aucun des prisonniers ne fut jugé coupable, ils ne purent même articuler à leur charge l'apparence d'un délit ; ils furent mis tous en liberté ; et cette sentence fut l'irréfragable apologie de l'innocence persécutée.

A peine Clément XIV eut-il comblé les vœux du roi d'Espagne et des autres puissances par la ruine des jésuites, que sa vie ne fut plus qu'un tissu d'inquiétudes : les honneurs et la suprématie du pontificat devinrent pour lui une source d'amertume. Il voyait que la suppression des jésuites assurait le triomphe de l'impiété, de l'hérésie et du liber-

tinage. Ces pensées, sans cesse renaissantes, portaient le trouble dans son âme; elles échauffaient son imagination : souvent, lorsqu'il se croyait seul, on l'a entendu s'écrier : *Compulsus feci ! compulsus feci !* la vio-
» lence ! oui, la violence m'a ar-
» raché ce bref fatal qui me tourmente
» et me déchire ! » Absorbé nuit et jour dans ces idées qui empoisonnaient tous ses momens, il devint sombre et mélancolique; il ne trouvait, a dit depuis un de ses plus intimes confidens, il ne trouvait de lénitif que lorsqu'il prenait la résolution de réparer, autant que possible, la perte que l'église avait faite dans les jésuites. En attendant ce moment favorable, il se détermina à laisser entre les mains de son confesseur une attestation de regret. Cette pièce n'est plus un mystère; elle est datée du 29 juin, jour de la fête de Saint-Pierre, 1774; elle est écrite en latin, et rapportée tout

au long dans une histoire des jésuites, écrite en langue allemande par Pierre-Philippe Wolff, imprimée à Zurich, en 1791, 3e. partie, pag. 299 et suivantes.

L'auteur de la *Religion réformée* ne peut certainement pas être soupçonné de partialité en faveur des jésuites; il semble, au contraire, n'avoir composé cette histoire que pour applaudir aux calomnies dont l'hérésie et l'impiété ont noirci de tout temps une société qui était leur fléau; partout il approuve les mesures prises pour sa destruction et sa ruine. La vérité et l'authenticité de cette pièce n'aura sans doute pas permis à Pierre-Philippe Wolff de la soustraire : dans son système, il était intéressé à ne pas la faire connaître. On voit, il est vrai, qu'il fait des efforts pour y répandre des nuages et l'attribuer à quelque faussaire habile et intéressé qui aura su imiter le style et la main de Gan-

ganelli, ou bien, ajoute-t-il, à la faiblesse d'esprit qu'on remarqua dans ce pontife, lorsqu'il se crut empoisonné ; mais les efforts même de Wolff pour atténuer cette rétractation, ne servent qu'à la confirmer.

Il est bien vrai que la crainte du poison s'empara de l'esprit de ce pape, désormais malheureux. On le vit, en conséquence, prendre des précautions tellement excessives, qu'elles seraient incroyables si leur grande publicité n'en était le garant. Plein de défiance de tout ce qui l'environnait, et surtout des mets apprêtés pour sa table, il s'enfonça dans l'intérieur de ses appartemens, et ne donna plus sa confiance, pour sa nourriture, qu'à un frère cordelier, dépositaire de ses craintes et de ses perplexités : encore sur la fin de sa vie ne voulut-il plus manger que des œufs durs qu'il faisait cuire lui-même. Cette nourriture trop échauffante, n'étant point tempérée par

d'autres alimens, lui causa des chaleurs et des douleurs d'entrailles si vives et si déchirantes, qu'il y succomba. La malignité fit courir le bruit calomnieux de son empoisonnement par les jésuites, parce que son corps calciné laissait apercevoir sur sa peau des taches que l'on prit pour des indices de poison. Comment en auraient-ils eu les moyens? on ne les laissait point approcher les portes du Vatican; ils n'avaient plus ni crédit, ni autorité, ni fortune, ils n'existaient plus; se dévoue-t-on ainsi pour des morts?

Ainsi mourut, le 22 septembre 1774, dans la soixante-neuvième année de son âge, quatorze mois après la suppression des jésuites, Clément XIV : sa forte constitution semblait lui promettre une plus longue carrière. Les apôtres de la tolérance philosophique ont voulu l'agréger à leur secte, en faisant paraître après sa mort, sous son nom, un

recueil de lettres très-philosophiques, dont l'ensemble et les détails sont bien plus dans l'esprit du siècle que dans celui de l'évangile. La critique impartiale qui a su les apprécier dans le temps de leur grande vogue, les a jugées fabriquées dans l'atelier des philosophes ; elles furent rédigées par leur éditeur, le marquis de Caraccioli, auteur de *la Connaissance de soi-même*.

N'en ternissons point la mémoire de ce souverain pontife ; respectons sa cendre ; sa vie pontificale le peint assez : contentons-nous de dire ici que son élévation fut de bien peu de durée, et qu'il n'en jouit point.

Cette mort réveilla les craintes et les agitations du roi d'Espagne. Ce monarque n'ignorait pas que le plus grand nombre des cardinaux avaient hautement désapprouvé le bref de suppression : dès-lors il ne vit, dans le conclave déjà ouvert, qu'une ligue prépondérante pour élire un pape,

ami et restaurateur de la société abolie. Sa tète échauffée par ces pensées qui le tourmentaient, fit apercevoir plus d'une fois le désordre de ses organes; on ne parvint à ramener sa raison, ainsi égarée, que quand, fatiguées par de nouvelles instances, les cours de Versailles, de Vienne et de Turin eurent promis de se réunir à celles de Madrid, de Naples et de Lisbonne, pour n'avoir au conclave que le même vœu, c'est-à-dire que les cardinaux de ces couronnes, et ceux qu'on pourrait attirer à leur parti, ne voteraient point pour quiconque serait soupçonné d'être favorable au retour des jésuites. Il était très-important de dérober le secret de ce concert aux cardinaux italiens qu'on savait être contraires au vœu des puissances : on crut même devoir porter les précautions si loin, qu'il fut convenu qu'il y aurait, à Vienne en Autriche, un comité central des ambas-

sadeurs et des ministres des cours réunis, d'où partiraient pour Rome les instructions jugées nécessaires d'après les circonstances. Nous nous sommes trouvés à portée de connaître le résultat des conférences de ce comité ; on y lisait les dépêches du cardinal de Bernis, chef de la ligue des couronnes, et celles de Monino, plénipotentiaire d'Espagne à Rome. Ce dernier entrait dans des détails si minutieux et si extraordinaires, sur la crainte qu'il avait de la résurrection des jésuites, que le prince de Kaunitz, premier ministre de l'impératrice reine, disait plaisamment : « Ce monsieur a certainement toujours un jésuite à califourchon sur le nez, car il ne voit, il ne rêve, il ne parle, il n'écrit que jésuite. » Monino, rempli d'ambition, savait bien que sa ténacité et son fanatisme en ce genre, étaient les moyens les plus efficaces pour s'élever à la plus haute faveur près

de Charles III : on sait aussi que c'est à la chaleur avec laquelle il a poursuivi à Rome la destruction des jésuites, qu'il a dû la place de ministre le plus accrédité à la cour de Madrid, et le titre de comte de Florida Blanca.

Le conclave, sans être orageux, traînait en longueur.

Les couronnes, excédées de ces lenteurs dont on n'apercevait pas l'issue, voulaient enfin terminer ce trop long débat. Le conclave durait depuis le 23 septembre 1774; on était au mois de février 1775, et aucune apparence n'annonçait que sa fin dût être prochaine. Le comité de Vienne, d'après les sages observations du prince de Kaunitz, minuta un plan dont l'exécution devait décider promptement l'élection papale. Ce plan fut qu'on ne ferait plus que deux scrutins, qu'on ne voterait plus dans le second qu'entre les deux candidats qui auraient

eu le plus de voix dans le premier, et que dans ce second et dernier scrutin, on se réunirait unanimement en faveur de celui des deux concurrens qui aurait le plus de suffrages.

Ce plan envoyé à Rome fut accepté tout d'une voix par les deux partis : le cardinal de Bernis, en annonçant à Vienne cette acceptation, se flattait encore que ce mode serait infaillible pour porter le cardinal Pallaviccini à la papauté. Trompé par l'incertitude et la rivalité qu'il avait aperçues dans les démarches apparantes des cardinaux italiens, ce cardinal ne doutait pas que le plus grand nombre des suffrages ne se réunît sur le candidat désiré par les puissances : mais quelle fut sa surprise, lorsque dans le scrutin d'épreuve il vit pour la première fois le nom du cardinal Braschi, avec le nombre de suffrages suffisans pour le rendre le seul concurrent du

cardinal Pallaviccini dans le scrutin décisif! Alors il vit tomber le voile de la politique italienne dont il venait d'être le jouet ; et fut bien persuadé que le cardinal Braschi serait élu pape ; ce qui arriva effectivement en février 1775.

Le cardinal Braschi n'était point âgé ; il n'avait que cinquante-six ans, d'une santé robuste et d'une taille avantageuse ; il avait géré le temporel du saint-siége avec la réputation d'un homme intègre et intelligent : un caractère ferme et bien prononcé, une conduite à l'abri de la censure, des mœurs douces et affables, avec toutes les connaissances nécessaires, l'avaient élevé à la papauté sous le nom de Pie VI. Ce pape aimait et estimait les jésuites ; mais il prévit dans sa sagesse que leur rétablissement, en faisant cesser l'injustice et le scandale de leur suppression, occasionnerait nécessairement une trop grande com-

motion dans les trois grandes monarchies. En effet, après les avoir supprimés et chassés, elles avaient poursuivi leur destruction avec tant d'acharnement, que ce pieux et pacifique pontife a pensé que le mal étant fait, et sa réparation pouvant entraîner des maux plus graves encore, il valait mieux se taire et attendre des temps plus propices. Il s'est donc contenté de retirer les jésuites de ses états de l'oppression; il s'est empressé d'améliorer leur sort et de les employer dans le saint ministère; il n'a pas voulu priver l'église romaine de coopérateurs aussi zélés qu'utiles. Et si le P. Ricci fut encore laissé au château Saint-Ange, ce fut pour la propre sûreté de ce général; mais il cessa dès-lors d'y être prisonnier : il était notoire que des fanatiques espagnols avaient juré sa perte s'il reparaissait à Rome : ils croyaient sans doute, ainsi que les meurtriers de saint Thomas de

Cantorbéry, faire par-là des choses agréables à leur souverain, s'ils le délivraient d'un homme qu'il regardait comme son ennemi capital. Jamais Charles III n'a été soupçonné d'une pareille noirceur qu'il eût certainement punie rigoureusement ; mais le pape ne dut pas exposer une tête aussi vénérable au fer de quelques obscurs assassins; il le dédommagea de cette captivité préservatrice par toutes les attentions délicates qui pouvaient adoucir le profond chagrin que causait à cet homme vénérable la chute de son ordre.

L'impératrice de Russie s'adressa à Pie VI, à l'instant même de son élévation au trône pontifical, pour approuver et confirmer le régime et les établissemens des jésuites conservés dans la Russie blanche : « Tel est, disait-elle, le vœu unanime des évêques et des peuples de ma nouvelle domination, où j'ai permis le culte catholique. » Sa sainteté voyait

avec une joie secrète ce rejeton d'un grand arbre abattu ; son cœur faisait des vœux pour sa prospérité. Cependant, pour ne pas s'écarter publiquement des maximes qui ont régi de tout temps la cour de Rome, il crut devoir représenter à Catherine II que cette conservation était contraire à la loi d'uniformité qui a toujours été en vigueur pour l'exécution des décrets des souverains pontifes ; mais en même temps il ajoutait que la protection signalée accordée par l'impératrice aux catholiques de ses états méritait une exception ; qu'en conséquence il autorisait, en vertu de sa puissance pontificale, les jésuites de la Russie blanche à vivre comme ci-devant sous le régime et l'institut de saint Ignace, tout aussi long-temps qu'il plairait aux souverains, sous la domination de qui ils avaient le bonheur de vivre. Cette décision, aussi sage que politique, attira au saint-

père des remercîmens de Catherine II. Elle n'a cessé, pendant tout son règne, de donner à ce souverain pontife des témoignages d'estime et de vénération.

Ici finit le coup-d'œil que je me suis proposé de jeter sur la destruction de la société des jésuites. Mais quelle réflexion se présente naturellement à l'esprit de tout lecteur qui aura considéré sans prévention la suite de ces tableaux! N'est-on pas forcé de convenir que les passions dont les Pombal, les Pompadour, les Choiseuil, les apôtres de la philosophie et les partisans de l'hérésie ont été animés, semblent s'être toutes réunies dans les ateliers de la calomnie et de la haine, afin d'y composer le venin employé sous différentes formes en Portugal et en France pour faire périr la société des jésuites? que ce venin rendu plus actif, et porté en Espagne par le duc de Choiseuil, a tellement

échauffé la tête et altéré la raison du roi Charles III, qu'il s'est porté, par le ministère du comte d'Aranda, à tous les excès de la vengeance dans ses propres états? qu'ensuite, emporté par le feu de son animosité, il a osé pénétrer à Rome, dans le sanctuaire même de la religion, pour forcer le souverain pontife à user du glaive exterminateur contre une société célèbre dont la chute a fait non-seulement à l'église une plaie profonde, mais un dommage irréparable aux royaumes où elle avait des établissemens?

Pour moi (1), élevé, dès mes plus jeunes années, dans les écoles de la société, je n'y ai vu qu'émulation pour les sciences et la vertu; pour moi, enfin, qui, dans l'âge de l'adolescence et de la maturité, me suis trouvé obligé par état d'étudier de plus près son régime, son insti-

(1) C'est l'abbé Georgel qui parle.

tut, ses principes, sa conduite et ses travaux, je fais ici publiquement ma profession de la sincère admiration, de la plus vive reconnaissance et d'une profonde vénération, sans craindre sur les faits et les portraits que je viens de crayonner, de la part de la plus sévère critique, aucune accusation d'altération ou de partialité.

Elle est donc détruite cette société qui ne devait jamais périr; mais sa mémoire vivra dans le souvenir des siècles futurs. Les monumens de sa gloire n'existent plus; mais que pensera la postérité de ses persécuteurs, quand elle lira gravé sur sa tombe ce solennel et mémorable témoignage que lui ont rendu les évêques de France assemblés et interrogés par Louis XV, sur l'utilité, la conduite et le régime des jésuites?

NOUS DÉCLARONS AU ROI,
A LA FRANCE, AU MONDE ENTIER,

QUE LES JÉSUITES
SONT UTILES A L'ÉGLISE ET A L'ÉTAT ;
QUE LEUR DOCTRINE EST SAINE ET PURE ;
QUE LEUR CONDUITE EST RELIGIEUSE
ET ÉDIFIANTE ;
QUE LEUR RÉGIME, ENFIN, N'A RIEN
DE CONTRAIRE AUX LOIS DE L'ÉTAT.

APPENDICE.

Idée du régime de la société des jésuites.

Pour mettre le lecteur à portée de bien juger l'institut et le régime de la société des jésuites tant et tant calomniés ; pour mieux apprécier le scandale de leur destruction ; pour répondre victorieusement aux comptes rendus des procureurs et avocats-généraux, des parlemens dont la religion a été surprise ; enfin pour repousser les diatribes des philosophes et des jansénistes, n'est-ce pas ici le lieu de donner une analyse exacte et fidèle de cet institut et de ce régime ?

Le gouvernement des jésuites est monarchique ; le général élu par les députés des provinces est à vie ; tout

émane de lui et tout y aboutit ; il a pour conseils et coopérateurs les assistans de Portugal, d'Espagne, de France, d'Allemagne et d'Italie. Ces assistans sont comme les ministres et les intermédiaires des provinces de leurs assistances. Les provinces de chaque assistance sont gouvernées par des provinciaux, les maisons par des supérieurs, les colléges par des recteurs, tous nommés pour trois ans par le général, d'après les comptes rendus et les observations des provinciaux et des assistans. Chaque supérieur ou recteur rend compte de sa maison et de ses religieux au provincial, et celui-ci au général, par l'intermédiaire de l'assistant, et néanmoins le recours direct au général est libre pour tout supérieur comme pour tout inférieur. Chaque maison a un ancien qu'on nomme admoniteur : il a le droit et la charge d'avertir le supérieur ou le recteur de ses fautes dans l'administration,

et des plaintes fondées de ses inférieurs, avec la facilité d'en référer au provincial et même au général; cause nécessaire d'égards grands et réciproques entre les supérieurs et les inférieurs.

Par cet ensemble, le premier anneau de la chaîne à faire mouvoir, pour embrasser et atteindre le but, se trouvait toujours dans la main du général. Pour mettre ce premier supérieur en état d'employer chaque membre de la société selon son talent et ses facultés, les provinciaux, les recteurs, les supérieurs et les admoniteurs lui faisaient parvenir séparément, tous les ans, des tableaux non concertés, où, dans des causes séparées, le caractère, la conduite et les talens de chacun des individus sous leur inspection, étaient fidèlement retracés. Ces tableaux, en effet, ne pouvaient être ni flattés ni altérés, parce que plusieurs personnes caractérisant séparément et

sans concert le même individu, on n'aurait pu, sans être taxé de partialité ou de prévention, le peindre autrement que d'après la vérité.

La base de ce régime est l'obéissance, mais non, comme on l'a publié, une obéissance aveugle et passive. Le fondateur pose pour principe que le général, ou tout supérieur, ne doit jamais commander que ce qui est conforme à la loi de Dieu, et ce qui n'est pas contraire à la subordination due aux autorités légitimes. Si celui qui avait droit de commander sortait de ces bornes, ce n'était pas désobéir, c'était bien mériter de la société et de la religion que de lui résister. Le général ordonna un jour, au nom du pape, aux supérieurs jésuites de la province de Toulouse, de publier un bref de sa sainteté contre l'évêque de Pamiers dont le saint-siége était mécontent; le roi avait défendu la publication de ce bref; ces supé-

rieurs refusèrent en disant : « Nous
» sommes sujets du roi avant d'être
» religieux : obéir au souverain en
» tout ce qui n'est pas contraire à
» la loi de Dieu est notre premier
» devoir ; nous supplions donc vo-
» tre paternité de retirer ses ordres,
» et de ne pas nous mettre dans la
» nécessité de n'y pas déférer. »
Qu'a donc de dangereux une pareille obéissance? Et tel fut toujours, dans les principes du fondateur, l'esprit de l'obéissance exigée par le régime de la société. Saint Ignace, dans sa lettre sur cette vertu, distingue trois degrés, l'obéissance d'exécution, celle de volonté, et celle du jugement : ce sont des degrés de perfection, toujours dans l'hypothèse, que les choses commandées ne seront point contraires à la loi de Dieu.
« Cette obéissance, disait le saint
» Pie V, est véritablement un le-
» vier divin qui ne fait mouvoir les
» individus et le corps entier de la

» société ; que pour la plus grande
» gloire de Dieu. »

L'objet de l'institut, comme sa devise, est la plus grande gloire de Dieu, *ad majorem Dei gloriam* : perspective digne du cœur enflammé du grand Ignace, qui, pour atteindre ce but, crut ne devoir donner à son zèle et à celui de ses enfans d'autres bornes que celles de l'univers.

Le régime des jésuites n'a rien de commun avec celui des autres ordres religieux : on y entre jeune, mais on ne s'y engage par des vœux solennels qu'à l'âge de trente-trois ans. L'ordre est composé de quatre sortes de religieux, les étudians, les profès des trois vœux, les profès des quatre vœux, et les frères coadjuteurs : ces derniers sont pour le service domestique ; ils font des vœux simples et ne sont admis à la profession qu'à trente-trois ans. Les étudians sont la pépinière d'où l'on tire les régens ou professeurs

pour les classes, jusqu'à la rhétorique inclusivement; de-là ils vont faire leur théologie, pendant laquelle, s'ils persévèrent dans leur vocation, ils sont admis à la prêtrise : ils ne sont liés que par des vœux simples, et peuvent, sur leur demande, en être déliés pour rentrer dans le monde, s'ils ne se déterminent pas à rester dans l'ordre, ou si l'ordre ne les croit pas propres à l'institut. Avant d'être admis à faire ces vœux simples, il faut faire deux ans de noviciat : on n'y est occupé qu'à se former le caractère et l'esprit intérieur. Les profès des trois vœux sont ceux qui, dans leurs examens de théologie, n'ont pas montré assez d'aptitude pour les hautes sciences; ils ne peuvent professer ni la philosophie ni la théologie; on ne les emploie qu'à des fonctions à portée de leur esprit et de leurs connaissances : le nombre en était très-petit.

Les profès des quatre vœux sont jugés capables, après de rigoureux examens, de professer les hautes sciences, comme la philosophie, les mathématiques et la théologie.

Outre les trois vœux ordinaires, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils en ajoutent un quatrième, celui d'un dévoûment spécial et absolu entre les mains du souverain pontife, pour se rendre, au premier signe de sa volonté, dans les contrées lointaines où règne le paganisme, afin de s'y consacrer à la conversion des peuples idolâtres.

Les jeunes jésuites, au sortir du noviciat, sont mis sous l'inspection de leurs directeurs d'étude qui cherchent à faire développer leurs talens par des lectures bien choisies et des compositions analogues à leur genre d'esprit et à leurs connaissances acquises. Découvrait-on un grand talent pour les hautes sciences, ou pour la chaire, ou pour les belles-

lettres, rien n'était épargné pour le porter au plus haut degré de perfection. Aussi cette société était-elle devenue un rare assemblage de théologiens profonds, de célèbres prédicateurs, de zélés missionnaires, de grands écrivains, et de savans littérateurs.

Les jésuites n'avaient ni chœur ni prières communes; le fondateur ne les avait pas crus compatibles avec les fonctions pour lesquelles il avait institué sa société : elle était dévouée à l'éducation de la jeunesse, à la prédication, la confession, la direction des consciences, aux missions, à l'apostolat, soit dans les contrées hérétiques, soit dans les régions idolâtres, carrière immense où les jésuites ont déployé de grandes vertus et de grands talens, où enfin ils ont obtenu les plus grands succès.

Les précautions du fondateur, pour le choix des sujets qui devaient être profès des quatre vœux, allaient si

loin, qu'après le cours d'enseignement et après celui des études de la théologie et de la morale, on exigeait une troisième année de noviciat avant de prendre, à trente-trois ans, un engagement irrévocable. Ce genre d'épreuve était un excellent creuset pour n'avoir que des sujets d'élite, capables de remplir avec distinction les emplois dont la société les chargeait.

C'est par un tel régime et par de tels moyens, que la société des jésuites s'est élevée à une telle hauteur, que sa célébrité et ses succès, dans toutes les contrées de l'univers connu, avaient fixé sur elle les regards et la considération des souverains pontifes et des évêques qui s'en servaient comme de leur meilleure milice; que les souverains dans l'un et l'autre hémisphère les avaient appelés, protégés et honorés comme les apôtres de la vertu et des bonnes mœurs; que les peuples chrétiens

et idolâtres devaient à leurs lumières, à leur zèle et à leurs travaux, le bonheur de marcher avec sûreté dans les voies de la grâce et du salut.

Tous les ordres religieux approuvés par l'église ont une destination qui doit les rendre respectables aux yeux de tous ceux qui ont le bonheur de vivre dans la communion romaine; mais, on ose le demander, sans manquer à aucun d'eux, en existait-il un aussi utile à l'église, aussi avantageux à l'état que la société des jésuites ?

PETITE

APOLOGIE

DES JÉSUITES.

PETITE
APOLOGIE
DES JÉSUITES.

PREMIERE PARTIE.

DE L'ORDRE DES JÉSUITES ET DES TRAITS LES PLUS REMARQUANS DE L'INSTITUT. (1)

ARTICLE PREMIER.

Dessein de cet écrit.

Combien y a-t-il d'hommes qui, ne connaissant les jésuites que de nom, et par les caricatures hideuses qu'en ont faites leurs ennemis, se trouvent tellement imbus de préjugés et de préventions contre la société, qu'il leur paraît un prodige,

(1) Cette premiere partie est entièrement l'ouvrage du chevalier Dallas, protestant anglais.

et peut-être un scandale de voir quelqu'un entreprendre seulement de les venger? Ceux qui liront cet ouvrage s'apercevront, je me flatte, que le prodige et le scandale consistent en ce que des hommes aient souffert que l'on en imposât tellement à leur raison, que, trahissant leurs consciences, ils se soient laissés entraîner dans les desseins des destructeurs, non-seulement de cet ordre religieux, mais de la religion même et de l'ordre social. Je tâcherai de donner ici un portrait fidèle en miniature du noble original qu'on nous a présenté sous des traits défigurés, afin d'exciter notre mépris et notre indignation (1). Je ne prétends cependant pas offrir au lecteur une discussion approfondie, mais seulement une légère esquisse de l'Institut tant décrié des jésuites, ainsi que des travaux et des succès de ceux qui s'y sont dévoués.

(1) On doit bien faire attention que l'auteur de cet écrit est *protestant.*

ARTICLE II.

Tableau de l'état des jésuites de l'Angleterre et des autres parties du monde.

Les jésuites n'ont jamais été fort connus dans ce royaume (1), n'ayant formé qu'un petit détachement de missionnaires exerçant leurs fonctions en secret chez les catholiques dispersés, comme les autres prêtres envoyés des séminaires de Rome, de Douai, de Valladolid et de Lisbonne, etc. Ils n'ont été distingués que par la sévérité plus marquée des anciennes lois pénales, dont la sagesse et la générosité du parlement ont considérablement diminué la rigueur; cette sévérité marquée ne venait point de leur conduite, mais des préjugés existans contre leur ordre, lesquels préjugés marchaient à pas

(1) En Angleterre.

égaux avec l'estime toujours croissante qu'ils obtenaient dans tous les pays catholiques. Alors tout ennemi de la religion catholique était leur ennemi déclaré : leur persévérance et leurs succès provoquaient à de nouvelles hostilités. C'est la remarque de Sponde, que jamais aucun corps n'avait tant été en but à l'opposition et n'en avait triomphé avec autant de succès. Leur assiduité dans leurs relations multipliées avec le public dans tous les pays où ils avaient des établissemens, dans leurs écoles et dans leurs séminaires, dans les chaires et dans les tribunaux sacrés, dans les hôpitaux et dans les maisons de correction, dans la culture des sciences et dans les missions nationales et étrangères, tous ces travaux de leur profession leur ouvraient un vaste champ pour s'exercer, et les mettaient à même de s'attirer l'estime des rois, des évêques et des magistrats, par les services signalés

rendus au public, et d'amortir ainsi les piqûres de l'envie et les dards empoisonnés de la malice. Le petit nombre de ceux qui passaient en Angleterre, en dépit des lois pénales pendant près de deux cents ans, n'avaient point un aussi vaste théâtre; ils se bornaient à administrer les secours de la religion à leurs frères dans des maisons particulières, obligés de vivre séparément, forcés de déguiser leur profession et leur caractère, et souvent même jusqu'à leurs noms; ils vivaient sous les lois, mais ils n'en étaient point protégés: ils savaient que les calomnies, répandues contr'eux par leurs ennemis étrangers, n'étaient que trop accréditées dans ce pays sans recherche ou examen, et comme ils ne pouvaient ni parler ni agir pour leur justification, il est arrivé que le nom de jésuite est jusqu'aujourd'hui *vulgairement* (je prends le mot dans toute son étendue) lié à l'idée de tous les crimes.

Dans les pays étrangers, les jésuites formaient un corps distingué que personne ne pouvait voir avec indifférence ; on ne pouvait les regarder d'un œil de mépris. Ils étaient estimés dans le plus haut degré, et poursuivis avec la haine la plus amère. Dans tous les pays catholiques, l'estime et le respect, dont ils jouissaient, étaient parfaitement établis ; la pureté de leurs mœurs et la sainteté de leur dootrine, leur zèle ardent pour la religion, et leur utilité pour le public étaient les vertus que chacun admirait chez eux. Leurs ennemis de tout temps, ont été ou ouvertement séparés de l'église catholique, ou ses ennemis secrets qui formaient entr'eux des partis pour travailler à sa destruction, ou bien ils en étaient des rivaux dans quelque branche de l'administration publique de la religion. De ces sources est émanée, à différentes époques, cette masse indigeste

d'accusations qui n'étaient soutenues par aucune preuve, et qui se trouvent entassées sans suite les unes sur les autres dans la nouvelle conspiration contre les jésuites. N'est-il pas évidemment absurde de s'imaginer qu'un corps si nombreux, attaché au public par mille liens divers, environné d'ennemis jaloux, pourrait être une bande de fourbes sans principes, d'imposteurs et de mécréans? La considération universelle de la masse de tant de nations policées nous défend une idée pareille. Les papes, les rois, les prélats et les magistrats les protégeaient et les employaient partout. Les évêques et leur clergé les regardaient partout comme leurs plus utiles auxiliaires dans le ministère sacré, parce que, par profession, ils en exerçaient toutes les fonctions, excepté celle de *gouverner* l'église, à laquelle ils renonçaient par vœu : dans toutes les villes, dans tous les villages, le peu-

ple sentait le prix de leurs services gratuits. Si la voix publique avait été, il y a cent ans, rassemblée individuellement en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Pologne, ces diverses nations se seraient certainement privées de tout autre corps religieux, peut-être même de plusieurs, plutôt que de la société des jésuites seule. Il y a cent ans que tous les souverains du continent de l'Europe se seraient réunis dans le même sentiment ; car c'était d'eux qu'ils prenaient conseil dans toutes les affaires qui concernaient la religion, c'était eux qu'ils écoutaient de préférence dans les chaires, c'était à eux qu'ils confiaient l'instruction de leurs enfans, et la direction de leurs propres consciences. Dans ce temps-là, non-seulement les rois, mais les ministres des rois et la grande majorité de la noblesse et du peuple croyait à la religion : ils

étaient les descendans de ces mêmes hommes qui avaient soutenu de rudes combats en France et en Allemagne, en défense de l'unité catholique contre des sectes confédérées qui s'étaient liguées pour la détruire. Voltaire n'avait pas encore paru parmi eux, la religion ne leur avait pas encore été présentée comme un objet ridicule, on y croyait avec soumission et respect, en la regardant comme le plus ferme appui de l'état et du trône; ses ministres étaient en vénération et spécialement les jésuites, parce que les nations savaient que leur institut était calqué de manière à former ses disciples au service des autels qu'elles respectaient.

ARTICLE III.

But de la Société.

Sans consulter le code original de l'Institut des jésuites, on ne pourra s'en former une idée juste; le premier coup-d'œil prouve que son auteur était un homme doué d'une intelligence profonde, et animé dans un degré supérieur de l'esprit de zèle pour la religion. *Ad majorem Dei gloriam* était la devise d'Ignace de Loyola, le principe de toute sa conduite. Il pensa bien qu'un ordre d'hommes, associés pour avancer la plus grande gloire de Dieu, devait faire profession d'imiter non-seulement une ou deux, mais en général toutes les vertus éclatantes de l'Homme-Dieu; et, en formant son Institut, il les concentra toutes dans un mouvement dominant de zèle, lequel, selon lui, était l'émanation la

plus pure de l'amour divin et le comble de la perfection chrétienne. Il se sert partout de son premier principe comme du lien universel qui doit unir sa société avec Dieu et avec les hommes, et chaque règle de son Institut est une conséquence qui en dérive immédiatement. *La plus grande gloire de Dieu* est le premier objet qui frappe l'attention en ouvrant l'Institut : c'est la première qu'on fait à chaque candidat, et, s'il est accepté, la première chose à laquelle il est employé. Elle seule décide de l'admission ou du renvoi des sujets, elle règle leur avancement dans la vertu et dans les sciences, la conservation de leur santé, le perfectionnement de leurs talens, la distribution et le partage de leurs emplois. Les maîtres doivent enseigner, et les élèves doivent apprendre seulement dans la vue d'avancer *la plus grande gloir de Dieu ;* c'est la règle des supé-

rieurs qui commandent, le motif des sujets qui obéissent; elle seule est considérée dans l'établissement de la discipline domestique, dans l'établissement des lois et des règles : c'est la chaîne qui attache tout, le ressort qui meut tout, chaque impression donnée à la société doit partir de là; elle seule doit en hâter ou retarder le progrès, pour elle seule elle doit être maintenue; chaque membre de la société, tout ce qui s'y fait, la prière et l'action, le travail et le repos, les règles et les exceptions, les peines et les récompenses, les grâces et les refus, en un mot tout dans l'Institut a un seul motif, un seul but, une devise commune, *la plus grande gloire de Dieu*, avec elle il commence, avec elle il finit.

Quels que soient les sentimens des personnes de différentes opinions religieuses touchant ce plan de sainteté, il est toujours certain que la

seule idée en présente quelque chose de grand ; et dans les principes de l'église catholique, il embrasse l'éminence de la sainteté. Aucune vertu ne pouvait être étrangère à des hommes qui agissaient d'après un pareil principe, parce que chaque vertu pouvait être nécessaire pour avancer la plus grande gloire de Dieu. Le but d'Ignace était premièrement de former de parfaits chrétiens, et c'est pour cela qu'il ordonne et demande de tous ses disciples la pratique de la pauvreté évangélique, une chasteté parfaite, et une obéissance entière à l'autorité légitime, et ces vertus doivent être sanctionnées par un vœu solennel. Il demande aussi que chacun pratique les autres grands conseils évangéliques, tel que la mortification des sens, le refus des dignités et des distinctions honorifiques, un parfait désintéressement dans leurs differentes fonctions, *etc. etc.* Il croyait que la gloire de Dieu

serait avancée par la pratique de ces vertus sublimes ; mais fidèle à ses principes, il jugea que la *plus grande gloire de Dieu* demandait qu'elles fussent communiquées et répandues parmi les autres hommes ; son ardent désir était de mener tous les hommes à connaître et à adorer le Fils de Dieu ; et en formant ses disciples pour ce ministère, il ne se contenta pas de leur enseigner à devenir saints, il en voulait faire des apôtres. Aux autres devoirs qu'il leur imposa, il ajouta le vœu solennel des missions, les obligeant par-là, lorsqu'on les appelait, d'aller porter le nom de Dieu dans l'esprit primitif jusqu'aux extrémités de la terre.

Ce serait une exagération de prétendre que tous les enfans d'Ignace soient arrivés à ce haut degré de perfection ; mais toutes les personnes éclairées de l'église catholique en général, et en particulier celles

des autres religions sont d'accord qu'une grande portion de l'esprit du fondateur était répandue dans la société qu'il avait fondée, et que les jésuites cultivés par le mode de gouvernement, et par les règles de vie qu'il établit, ont fait dans tous les pays des merveilles que la religion doit révérer, et que toute saine politique ne peut qu'approuver. L'institut embrasse toute sorte de perfection que son auteur croyait pouvoir être atteinte par la faiblesse humaine; c'est pourquoi il y prescrit une variété de moyens, dont doivent se servir ses disciples pour se rendre utiles à tous; et quoique chacun ne pouvait pas embrasser tout à la fois, il avait l'espoir fondé que son ordre ne serait jamais dépourvu d'hommes capables d'exécuter toutes ses ordonnances, dont quelques-unes sont imposées à chaque individu, et d'autres sont proportionnées aux différens talens des sujets; et l'édu-

cation commune donnée à tous est telle que chacun peut remplir sa place dans son département respectif. Tout homme un peu au fait des affaires de l'église catholique avouera que, par les soins suivis des supérieurs, aucun des moyens d'être utile au public prescrits par le fondateur n'a été négligé par les jésuites; et l'utilité générale, qui en résultait, était précisément ce qui distinguait si éminemment ce corps dans l'église catholique, et lui gagnait la protection des papes et des évêques, la faveur des rois et des princes, le respect et l'estime des peuples.

Saint Ignace, ayant toujours la haute perfection en vue, jugea qu'aucune vertu ne devait être étrangère à son institut; il crut aussi qu'aucun des services que les ministres de la religion pouvaient rendre au public ne devait être étranger à sa société. Sans vouloir faire l'énumé-

ration des devoirs et des occupations diverses qu'il recommande à ses membres, je n'en choisis qu'un petit nombre touchant lesquels il donne des instructions plus détaillées, et sur lesquelles il appelle particulièrement l'attention de tous les supérieurs, et le zèle de tous leurs sujets. Elles consistent dans le bon exemple, la prière, les œuvres de charité envers les pauvres, les prisonniers, les malades, la rédaction des livres de piété et les instructions religieuses, la fréquentation du sacrement de la pénitence, la prédication, les congrégations pieuses, les retraites spirituelles, les missions nationales et étrangères, et l'éducation de la jeunesse dans des écoles publiques et gratuites. Dans le système de la religion catholique, chacun de ces articles est regardé comme important, et la voix unanime de tous ceux qui ont connu les jésuites leur rend la justice d'avoir, pen-

dant qu'ils existaient en corps, cultivé avec succès chacune de ces différentes branches. On écoutait, avec admiration dans tous les pays, leurs prédicateurs, on courait en foule à leurs tribunaux de pénitence; les malades et les mourans n'avaient qu'à réclamer leurs soins charitables pour être sûrs de les obtenir : leurs livres de dévotion étaient lus partout avec pleine confiance; leur bon exemple, suite de la grande pureté de leurs mœurs, les mit à l'abri de toute inculpation même dans la dernière persécution fatale, et rendit infructueuse la malice de la calomnie. Dans l'impossibilité de convaincre de crime les jésuites vivans, leurs ennemis les plus acharnés n'ont eu d'autre ressource que celle de couvrir les morts d'opprobres et d'invectives. Les hôpitaux, les maisons de force et les lazarets étaient les théâtres de leur zèle; en y prodiguant leurs soins, ils remplissaient

un devoir particulier de la société. On comptait plusieurs centaines de jésuites qui ont perdu leur vie au service des pestiférés dans les seizième et dix-septième siècles, lorsque la peste ravageait successivement tous les pays de l'Europe. Dans le siècle dernier, il y en eut beaucoup qui moururent en exerçant le même devoir de la charité à Marseille et à Messine; et lors de la dernière retraite des armées françaises de Moscou, pas moins de dix jésuites sont morts de fatigue et de maladies contractées dans les hôpitaux encombrés de ces mêmes prisonniers français, qui, peu de temps auparavant, les avaient expulsés de leur principal collége à Polosk, après l'avoir dépouillé de tout ce qu'il y avait de plus précieux. Il serait trop long, et peut-être ennuyant, d'insister sur chaque article ; cependant je ne puis passer sous silence ceux qui ont pour objet les missions et les écoles

publiques, les deux théâtres principaux de leur zèle.

ARTICLE IV.

Des missions.

C'est à l'égard des missions que les jésuites pourraient, avec vérité, s'appliquer le vers suivant :

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?
Æneid. Lib. I.

Leur persévérance, dans ce champ de zèle, a excité l'admiration générale : pendant plus de deux siècles, elle fut couronnée de succès, et les dernières expéditions apostoliques de leur société démontrent que ses membres n'étaient point déchus de son esprit primitif; celui qui en était pénétré, d'après l'institut d'Ignace, était un savant sans orgueil, un homme détaché de ses propres com-

modités, disposé à remplir toute sorte d'emploi, indifférent au pays, au climat, docile à la direction, capable de vivre retiré et d'édifier en public, heureux dans la solitude, content dans le tumulte, jamais déplacé. En un mot, une grande pureté de mœurs, des esprits cultivés, des connaissances sans prétention, des études continuelles sans récompense, l'obéissance sans raisonnement, quoique non sans raison, l'amour du travail, la disposition à tout souffrir, et enfin la ferveur du zèle, telles étaient les qualités que le discernement d'Ignace ordonnait à ses successeurs dans le gouvernement de chercher, de choisir et de former : c'est une vérité avérée qu'à chaque époque de la société, on trouvait toujours des hommes de ce caractère pour conduire leurs expéditions apostoliques dans les quatre parties du monde. Ces hommes plantèrent la foi chrétienne dans les

extrémités de l'Orient, au Japon, aux îles Molucques; ils l'annoncèrent à la Chine, dans les deux Indes, aux Ethiopiens et aux Caffres, *etc.* D'autres, dans l'autre hémisphère, ont paru dans les régions glacées de l'Amérique septentrionale, et bientôt les Hurons furent civilisés. Le Canada cessa de n'être peuplé que par des barbares : d'autres, presque de nos jours, nullement dégénérés, parvinrent à civiliser de nouvelles tribus sauvages, même à les réunir dans des églises chrétiennes sur le terrain ingrat de la Californie, auquel la nature irritée semble avoir refusé presque tout ce qui est nécessaire pour la subsistance de l'espèce humaine. Ceux-ci n'étaient qu'un détachement du corps de leurs confrères qui, en même temps, parcouraient rapidement par Cinaloa, les hordes inconnues de sauvages qui mènent une vie errante dans les régions immenses situées au nord

du Mexique, où aucun héraut de l'évangile n'avait pas encore pénétré. D'autres, en plus grand nombre encore de l'école d'Ignace, malgré toute sorte d'opposition, continuaient à gagner avec une persévérance inflexible de nouvelles nations à l'église, et à former de nouvelles colonies, de cannibales, civilisées pour les rois d'Espagne ou de Portugal dans les affreux déserts du Brésil, du Maragnon et du Paraguai. C'est ici que coulèrent vraiment le miel et le lait de la religion et de la félicité humaine : ici s'est réalisé plus que la philosophie avait même osé espérer, plus que Platon dans sa république ou l'auteur d'Utopie ont même pu imaginer. C'est ici que l'expérience montra que la pratique suivie de la vraie religion est la seule source du bonheur de l'homme. Les nouveaux établissemens, appelés *Réductions*, du Brésil et du Paraguai furent les vrais fruits du zèle des

jésuites. Les empires fondés pour le monopole, et les mines d'or qui devaient enrichir la société, n'ont jamais existé que dans les libelles (1).

Les jésuites avançaient à pas de géans jusqu'au centre de l'Amérique méridionale, et s'occupaient déjà de la civilisation des barbares Abiponians lorsqu'ils furent arrêtés au milieu de leur course glorieuse par l'infamie politique de Lisbonne et de Madrid. Les missionnaires y furent tous saisis comme criminels et embarqués pour les ports de l'Espagne, pour être de nouveau transportés à l'île de Corse, et en dernier lieu sur les côtes des états du pape. Un de ces hommes vénérables, Martin Dobrizhoffer, qui avait

(1) Les faux rapports fabriqués par des écrivains intéressés, sur les missions de l'Amérique méridionale sont infinis, dont la réfutation solide se trouve dans plusieurs ouvrages espagnols, mais plus spécialement dans l'*Histoire du Paraguai*, *par Charlevoix*; le *Voyage de Juan et Ulloa*, et le *Christianesimo felice de Muratori*, déjà cité.

passé dix-huit ans parmi les tribus de l'Amérique méridionale, a donné dans son *Historia de Abiponibus*, la meilleure relation qui existe du théâtre de cette mission laborieuse : je cite ici son ouvrage parce qu'il n'est point inconnu en Angleterre, et son témoignage (1) nous prouve que la conviction des hommes bien pensans à Buénos-Ayres en 1767, lorsque les jésuites furent expulsés, était que si les cours de Lisbonne et de Madrid les avaient protégés efficacement, surtout contre la cupidité des colons européens, il ne serait pas resté un seul barbare ni un seul infidèle dans toute l'étendue de l'Amérique méridionale; « ceci, dit l'auteur, a été avancé hardiment en chaire à Buénos-Ayres, en présence du gouverneur du roi et d'un nombreux auditoire, et prouvé par des argumens si concluans qu'ils firent

(1) Voyez vol. 1, p. 58.

évanouir tout doute et convainquirent tous ceux qui étaient présens. »
Ce qui a dû confirmer cette conviction, fut la dissolution des *Réductions* vu l'impossibilité où se trouvaient les officiers du roi de remplacer, par d'autres missionnaires, ceux qu'on avait chassés (1).

La prévoyance des supérieurs de l'ancienne société était toute autre pour perpétuer la race et la succession régulière de ces hommes admirables. Quand même ils eussent envoyé de l'Europe des sujets déjà

(1) En 1768, lorsque les jésuites missionnaires de l'Amérique espagnole arrivèrent à Cadix, un certain nombre d'entr'eux, nés dans les pays septentrionaux, furent embarqués pour Ostende, pour se rendre de là dans leurs pays respectifs. Leurs vêtemens ne consistaient qu'en haillons. Chacun reçut un chapeau neuf avec une très-petite somme d'argent proportionnée à la longueur du chemin qu'il avait à faire. Ceux qui vinrent de la Californie racontèrent, qu'avant leur départ du Mexique, les prêtres, qui avaient été envoyés dans la Californie pour prendre les postes qu'ils avaient abandonnés, retournèrent à bord du même vaisseau qui les y avait débarqués, ayant tous refusé de rester dans un tel pays.

formés dans toutes les vertus et dans toutes les sciences, leurs vertus et leur science auraient été presqu'inutiles sans la connaissance et l'usage des idiomes barbares des tribus indiennes. Chaque jeune jésuite en Europe était élevé, pendant les deux années entières du noviciat, à la pratique des vertus religieuses : ensuise on l'appliquait pendant cinq ans, toujours sous les lois de la discipline domestique, aux divers études de la poésie, de la rhétorique, de la logique, de la physique, de la métaphysique, de l'histoire naturelle et des mathématiques. Sept années de préparation les mettaient ainsi en état de commencer à enseigner, pendant cinq ou six ans, dans les différens colléges de leurs provinces respectives : c'était ordinairement à cette époque que plusieurs jeunes jésuites, au lieu d'être employés à enseigner dans les écoles, étaient détachés des différentes pro-

vinces européennes pour se rendre aux colléges américains du Mexique, de Buénos-Ayres, ou de Cordoue en Tucuman, où ils se livraient à l'étude exacte des langues barbares, dont ils devaient se servir dans leurs missions. Ceux-ci étaient pour l'ordinaire choisis parmi ceux qui s'offraient spontanément à remplir cette carrière pénible, et le nombre de ces pieux volontaires étant toujours fort considérable, la succession des missionnaires dans la société de Jésus ne pouvait jamais manquer. Mais il est temps de parler de leurs écoles.

ARTICLE V.

Du soin de l'éducation de la jeunesse.

L'éducation de la jeunesse dans les écoles est un des traits le plus marquant de l'institut des jésuites. Leur fondateur ne voyait que trop bien que les désordres, qui régnaient

dans le monde, et qu'il voulait corriger, avaient pour cause principale le peu de soin que l'on mettait à l'éducation de la jeunesse : il n'ignorait pas que les fruits des autres fonctions spirituelles de sa société ne seraient que temporaires, s'il ne les faisait passer d'une génération à l'autre, à mesure qu'elles se succédaient. Les exercices religieux du noviciat tendaient à leur donner cette fermeté de caractère, et cette solidité dans la vertu, sans lesquelles on ne peut espérer aucun bien dans l'éducation. Ils y puisaient le goût pour la retraite, l'amour de la régularité, l'habitude du travail, le dégoût pour la dissipation, la coutume de faire des réflexions sérieuses, la docilité aux bons avis, un sentiment d'honneur et de respect pour soi-même, avec un amour constant pour la vertu, toutes choses nécessaires pour soutenir et perfectionner la culture des lettres et des

sciences dans les années à venir. J'ai déjà observé que les études sérieuses, qui se faisaient pendant cinq ans après le noviciat, étaient calculées, conjointement avec une stricte discipline religieuse, pour les former à l'emploi important de conduire une école de jeunes gens pendant les cinq ou six années suivantes, et en s'acquittant de ce devoir, ils étaient obligés de connaître et de suivre, sous la direction d'un préfet des études dans chaque collége, les avis excellens prescrits par l'institut pour ceux qui exerçaient les fonctions de maîtres.

Il n'est pas possible de détailler toutes ces instructions en peu de mots; celles dont je ferai l'énumération suffiront pour prouver que rien n'a été oublié. Le but de saint Ignace, en chargeant sa société de l'instruction de la jeunesse, était, comme il est énoncé en plusieurs endroits de l'institut, de former et

de perfectionner leur cœur, leur conscience, leur morale, leurs mœurs, leur mémoire, leur imagination et leur raison. La docilité est la première qualité requise dans un enfant, et pour dompter les caractères rétifs, les remèdes prescrits par l'institut des jésuites sont l'impartialité dans le maître, des distinctions honorables, et des humiliations mortifiantes appliquées avec jugement et discrétion : ensuite une attention suivie, pour maintenir la discipline et l'économie établie de l'école, ce qui est un frein constant, et par conséquent très-puissant pour contenir dans l'ordre les esprits mutins. Pour remplir cet objet, dit le texte, l'espoir de la récompense, et la crainte de l'ignominie, sont plus puissans que des punitions corporelles; et si les dernières deviennent inévitables, le châtiment ne doit jamais être infligé avec cette précipitation qui donne à la justice un air de violence.

En examinant les fautes commises, toute investigation trop scrupuleuse et trop minutieuse doit être évitée, parce qu'elle inspire la défiance : l'art de dissimuler les petites fautes est souvent un moyen sûr d'en prévenir de graves; les voies de douceur doivent toujours être employées les premières, et s'il devient nécessaire d'inspirer la crainte et le repentir, la main d'un tiers indifférent doit infliger le châtiment; celle du maître ne doit se lever que pour inspirer la gratitude et le respect. Si sa main ne doit jamais être l'instrument de la douleur, sa voix ne doit jamais aussi être l'organe de l'invective : il doit employer l'instruction, l'exhortation, les reproches, mais jamais les injures, la hauteur et les affronts; jamais il ne doit se servir de paroles vis-à-vis des jeunes gens qui pourraient les dégrader aux yeux de leurs compagnons, ou les avilir à leurs propres

yeux. Dans la distribution des récompenses, on ne doit connaître de distinction, que celle du mérite : le seul soupçon de partialité pour le caractère, la fortune ou le rang, rendrait nul l'effet des récompenses accordées, et provoquerait l'indocilité, la jalousie et le dégoût dans ceux qui n'en recevraient aucune. Rien ne renverse si vîte l'autorité, et ne flétrit le fruit du zèle, même dans les maîtres vertueux, que l'apparence d'une faveur non méritée. L'attention du maître doit être égale à l'égard de tous, il doit s'intéresser également au progrès de tous, jamais il ne doit arrêter l'activité de ses écoliers par l'indifférence, beaucoup moins irriter leur amour-propre par le mépris.

Il aurait été aisé de multiplier, d'après l'institut, les instructions prescrites aux maîtres, pour s'assurer du succès dans cette première partie de l'éducation, et pour domp-

ter la volonté rebelle de la jeunesse : mais saint Ignace savait que pour pouvoir enseigner cet art aux autres, les jeunes maîtres devaient avoir appris à se dompter eux-mêmes : la discipline pourrait forcer les jeunes gens au respect extérieur, mais la religion seule et la vertu peuvent faire aimer le joug, et on ne peut porter aucun joug avec persévérance, si on ne le porte avec plaisir Le frein le plus engageant et le plus puissant qu'on peut imposer aux passions naissantes et toujours croissantes, est sans contredit celui de la religion; c'est pourquoi le but principal de l'éducation des jésuites tendait à en imprimer les salutaires maximes profondément dans les jeunes cœurs ; le reste n'était qu'accessoire et subordonné à celui-ci : on y inspirait les principes de la religion, en développant les élémens de la science ; on enseignait en même temps les maximes

de l'évangile avec les sciences profanes : l'orgueil qu'inspire la science était tempéré par la modestie qu'inspire la piété ; les soins du maître se dirigeaient autant à former la conscience, qu'à perfectionner la mémoire et régler l'imagination de ses élèves. L'institut lui prescrivait d'inspirer un profond respect pour Dieu, de commencer et de finir ses leçons par la prière, d'encourager la dévotion des pieux, et de s'en prévaloir pour attirer les esprits volages à leur imitation, et par une règle spéciale, il devait instruire ses écoliers dans tous les devoirs de la religion, en leur expliquant une fois par semaine le catéchisme d'une manière claire et à leur portée. L'historien ecclésiastique, Fleuri, fait l'observation, dans la préface de son catéchisme historique, que, si la jeunesse de son temps était, sans comparaison, mieux instruite qu'elle l'était autrefois, on en devait l'obli-

gation principalement aux catéchismes des écoles des jésuites, qu'il avait lui-même entendus pendant les six années qu'il avait fréquenté le collége de Clermont.

C'est pourquoi saint Ignace en fait un point capital de l'éducation ; l'expérience lui ayant démontré que là où les grands motifs de la religion sont mis de côté, une assemblée d'hommes sera ordinairement une collection d'hommes vicieux, surtout parmi les jeunes gens sans experience, lorsque les passions croissantes cherchent à se communiquer, afin de s'autoriser par l'exemple. Les règles données à ses sujets employés à l'éducation, se dirigent vers cet objet, c'est à quoi il appelle l'attention des professeurs, la vigilance des préfets des études, des maîtres, la sollicitude des recteurs, l'inspection des provinciaux. Le sage rédacteur du *Ratio Studiorum*, qui est adopté dans l'institut, en don-

nant plus d'étendue à ses idées, ordonna aux maîtres d'étudier le naturel et le caractère de leurs élèves, de distraire leurs passions par l'application, d'enflammer leurs jeunes cœurs d'une louable émulation. Pour arriver à ce but, ils doivent encourager les timides et les pusillanimes, réprimer les hardis et les présomptueux : à ce dessein ils doivent attacher au mérite seul ces distinctions scolastiques, ces titres d'*Empereur* et de *Préteur*, titres, si l'on veut, puériles en eux-mêmes, mais non moins importans pour les jeunes gens, que le son des titres, et les couleurs des rubans ne le sont pour les hommes. D'après le même principe, dans les colléges très-fréquentés, chaque classe était divisée en deux autres classes rivales, distinguées ordinairement par les étendards opposés de Rome et de Carthage, qui se craignaient, se provoquaient et se donnaient

mutuellement le défi dans des combats classiques, ou dans des exercices scolastiques, chacun tâchant de l'emporter sur sa rivale : et alors on voyait souvent couler ces larmes précieuses de l'émulation, qui, arrosant ces génies croissans, en développaient la fécondité. C'est dans cette vue que sont prescrites ces récompenses publiques et solennelles, qui se distribuaient annuellement avec pompe et cérémonie; qui, en dirigeant l'amour-propre de la jeunesse à l'amour de la vertu, lui faisaient aimer l'étude par l'espoir du succès, et en excitant le désir de plaire, formaient des jeunes gens vraiment aimables.

L'institut éloigne ensuite de la jeunesse toute espèce de mauvais exemple. Il indique aux préfets et aux maîtres la manière de dissoudre toutes amitiés naissantes, qui pourraient être dangereuses; il défend l'explication publique des livres, et même

de certains passages, qui pourraient égarer les imaginations vives : il ordonne un examen sévère de tous les livres qui tombent entre les mains de leurs pupilles ; il prescrit aux maîtres de veiller sur tout ce qui est contraire à la bienséance et aux bonnes mœurs. Le mensonge, la médisance, les juremens et les injures doivent être corrigés d'abord, et ne point être tolérés dans les colléges. C'est encore un devoir particulier du maître de former les mœurs des jeunes gens à la décence, à la modestie et à la politesse, de ne pas être moins attentif à corriger leurs fautes contre la langue et la prononciation, leurs manières gauches et grossières, qu'à cultiver leur mémoire, et régler leur imagination. Dans cette vue, l'institut, sans négliger les langues modernes, ordonne, pour les meilleures raisons, l'étude du latin et du grec d'après les modèles les plus purs

d'Athènes et de l'ancienne Rome : il ajoute à ces études celles de l'histoire, de la géographie, de la chronologie et de la mythologie, ce qui doit précéder l'introduction des jeunes élèves dans l'art de l'éloquence et de la poésie, où l'imagination folâtre peut s'amuser et se nourrir pendant un temps des images brillantes et du langage expressif : mais l'institut apprend la manière ensuite de réduire tout ceci aux règles de la raison et du bon sens, par l'étude de la philosophie et des mathématiques, et celles-ci servent à leur tour, de préparation aux discussions plus profondes de la théologie, qui élève l'âme au-dessus de la sphère étroite des sciences humaines, et met l'esprit, et à plus forte raison le cœur, en état de s'élancer dans l'immensité de Dieu.

Cette esquisse de l'éducation que donnaient les jésuites suffit pour nous convaincre, que jamais il n'y eut

de système plus solide et mieux calculé, pour produire des hommes distingués dans tous les emplois de la vie, tant dans l'état que dans l'église : cette éducation a, sans contredit, produit une succession de grands hommes pendant plus de deux siècles, et a ainsi vérifié cette sentence décisive de Bacon, *ad Pædagogicam quod attinet*, *brevissimum foret dictu. Consule scholas jesuitarum* (1). Rien ne prouve peut-être mieux la valeur réelle de ce système, que le triste état de dégradation dans lequel l'éducation et les mœurs publiques sont tombées dans les pays catholiques, depuis la suppression totale de la société.

Mais le fondateur des jésuites ne se borne pas à indiquer le bien, il fournit en outre, ce qui est plus essentiel, des maîtres capables de l'effectuer. Il leur donne deux ans

(1) De Dig. et Aug. scient. Lib. 7.

d'éducation purement spirituelle, et cinq autres d'éducation spirituelle et littéraire, pour les mieux former à cette tâche importante : avec cela, il compte que leur conduite sera sans reproche, et qu'eux-mêmes seront dignes de se charger des grands intérêts des sciences et des mœurs : il s'attend à les trouver dociles, modestes, et prêts à se laisser guider par leurs anciens, qui ont complétés heureusement leur cours. Ils doivent être assez jeunes pour gagner la confiance des enfans, et assez fermes pour commander le respect : pour les animer à l'assiduité dans leurs devoirs respectifs, ils doivent être fournis de tous les livres nécessaires, et stimulés au zèle par la vue de *la plus grande gloire de Dieu* : parfaitement détachés de tout amour-propre, ils doivent rendre des services à des personnes desquelles ils n'ont à en attendre aucun, communiquer gratuitement

la vertu et la science, inspirer la reconnaissance sans jamais en tirer aucun profit; ils doivent se montrer dignes de tout, et n'accepter rien (1).

La société possédait en tout temps, et en tout pays, des professeurs et des maîtres distingués dans chaque science qu'elle enseignait; et la marche uniforme et soutenue de son éducation élevait la plupart de ses

(1) Il y avait une loi dans la société, dont le général ne pouvait pas dispenser, qui défendait de demander ou d'accepter des salaires ou des aumônes, qui paraissent être la récompense des devoirs spirituels et littéraires de ses membres : les rétributions, même honoraires d'usage attachées aux fonctions spirituelles et réglées par les canons, étaient défendues. C'est pourquoi, lorsque d'autres ecclésiastiques avaient prêché un cours de sermons dans les chapelles royales, ils étaient ordinairement et avec justice promus à quelque bénéfice considérable, et souvent à l'épiscopat : lorsque les jésuites s'étaient acquittés des mêmes fonctions avec succès, on les remerciait au nom du roi, en leur annonçant que sa majesté serait charmée de les entendre encore une autre année. Peut-être que cette loi des jésuites, et leur renoncement aux dignités de l'église par vœu, était un des motifs qui engageait les princes à les employer souvent dans les fonctions ecclésiastiques.

maîtres bien au-dessus de l'état d'une honnête médiocrité : car il est évident qu'un corps d'hommes bien unis et versés dans l'art de soigner l'éducation publique dans un grand royaume, devait posséder de grands avantages, et depuis long-temps, on est universellement d'accord, qu'aucun autre corps d'hommes n'a jamais fourni, ni jamais pu fournir tant de maîtres utiles et capables en tout genre, que la société des jésuites. Il se trouvait sans doute ailleurs des maîtres capables de balancer, peut-être même d'éclipser, la réputation de ceux de la société; mais ces hommes se trouvaient rarement, excepté dans les premières chaires des grandes universités; ils ne répandaient pas la science dans tout un royaume, et leur succession n'était point soutenue, tandis que les jésuites étaient universellement répandus dans tout un pays, et chaque ville avait l'espoir de posséder

leurs meilleurs maîtres. On a même avoué dans les premières universités, que les écoles des jésuites étaient utiles aux autres colléges et en ont retiré un avantage réciproque; l'esprit d'une louable émulation les excitant mutuellement à faire de généreux efforts, les sciences n'ont pu qu'y gagner.

Pendant les cinq ou six ans que les jésuites passaient à enseigner, plusieurs se faisaient une réputation, et tous, comme on peut présumer, s'étaient rendu familier l'usage de la langue latine : ils avaient découvert à quelle science ils étaient propres, et s'étaient acquis la maturité de jugement et l'amour de l'application. Ces maîtres, parvenus à la fin de leur cours à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, étaient de nouveau renvoyés sur les bancs et s'adonnaient à l'étude de la théologie pendant quatre ans sous des professeurs habiles dans la ville et le

collége principal de leur province, formant ainsi une colonie perpétuelle de quarante à cinquante théologiens mûrs et instruits, tels que des colléges rivaux étaient rarement dans le cas de produire. Le grand collége des jésuites à Paris, dit le cardinal Maury, était le point central qui attirait l'attention de tous les meilleurs écrivains et des personnes distinguées de tous les rangs. C'était une espèce de tribunal permanent de littérature que le célèbre Piron, dans son style emphatique, appelait *la chambre ardente des réputations littéraires*, que les gens lettrés redoutaient comme étant la source principale et le foyer de l'opinion publique dans la capitale. — Ce que le cardinal dit de Paris, était également vrai de Rome, de Vienne, de Lisbonne et des autres grandes villes où se trouvaient les colléges les plus célèbres de la société. Je conclus en observant que,

si quelque partie de ce qui est prescrit dans l'institut eût été retranchée de l'éducation que donnaient les jésuites, leur société n'eût pas mérité les éloges de Piron et du cardinal Maury.

Si cette ébauche de l'éducation, d'après le livre de l'institut des jésuites (1), ne gagne pas l'approbation générale, au moins peut-on la présenter au lecteur comme un objet de curiosité. Les esprits sérieux croiront peut-être ce mode d'éducation plus digne d'attention que ne sont la plupart des rêveries éphémères dont tant d'aventuriers modernes, dans l'art d'élever la jeunesse, ne cessent d'obséder le public. L'excellence du système des jésuites est prouvée par l'expérience de deux siècles, et soit que le plan en ait

(1) Voyez surtout la quatrième partie de leurs *constitutions* dans les règles des provinciaux, recteurs, préfets des études, maîtres et écoliers, et leur *ratio studiorum*.

été conçu originairement, ou seulement adopté et mis en ordre par saint Ignace et ses successeurs, il reste toujours certain que, depuis la fin du concile de Trente jusqu'au commencement de la révolution française, les principes fondamentaux, sur lesquels il est basé, et même jusqu'aux détails pratiques de ce système avec peu de changement, ont été suivis pour l'éducation du clergé catholique dans tous les séminaires distingués, dirigés par des jésuites ou par d'autres; ils peuvent conséquemment être regardés comme la source de toutes les vertus et de toutes les connaissances qui faisaient l'ornement de l'église catholique à cette époque, et que les révolutionnaires français avaient juré de détruire. Si les jésuites étaient les premiers que ces conjurés antichrétiens avaient voués à la destruction, c'était parce que leurs écoles, répandues dans toute l'Europe,

étaient notées par eux comme les foyers de tout ce qu'il leur plaisait de nommer fanatisme, bigoterie et superstition, c'est-à-dire, zèle, foi et piété : elles devaient donc être extirpées pour faire place au fanatisme, à la bigoterie et à la superstition d'un autre genre, celui de l'égalité, de la raison et de la philosophie moderne. Et remarquez avec quelle avidité ils ont saisi cette maxime corrompue, et faussement attribuée aux jésuites, « *qu'il était permis de faire le mal pour qu'un bien espéré en résultât :* » le mensonge, la fausseté, le blasphème, le parjure, le meurtre, le régicide, tous les crimes enfin qu'un mauvais cœur pouvait suggérer, et qu'un esprit perverti pouvait combiner, ou qu'un bras vénal pouvait commettre, ont été mis en jeu pour atteindre ce souverain bien, le jacobinisme. Ils avaient sous les yeux les *Monita secreta* et l'institut, et ils choisirent

le premier pour la base de leurs constitutions. Je n'ai pas besoin de répéter les doctrines infâmes qui sont accumulées dans cette production fausse et supposée : il suffit de dire en passant, par manière de contraste, que des horreurs y sont entassées les unes sur les autres, et c'est ce qu'on dit être le code secret des lois d'une classe d'hommes qui font profession de prendre, pour règle de leur conduite, l'Institut de saint Ignace ; Institut qui ne respire que la piété et la vertu.

ARTICLE VI.

Réponse à quelques objections contre l'institut des jésuites.

Je crois en avoir dit assez pour imposer silence à ceux qui pourraient avancer que, professer et agir ne vont pas toujours ensemble, car j'ai démontré que, si jamais des hommes

ont agi selon leur profession, ce sont les jésuites : cependant je tâcherai d'exposer quelques articles de l'institut qui ont été les plus défigurés sous le point de vue que la vérité demande qu'on les regarde.

Jetons premièrement un coup-d'œil sur les volumes de cet institut ; nous verrons qu'il contient non-seulement ce que le fondateur lui-même a écrit, mais aussi toutes les bulles et les brefs accordés par les papes à la société ; tous les décrets et les canons des diverses congrégations qui y ont force de loi ; plusieurs instructions, préceptes et ordonnances, émanés des différens généraux de l'ordre et adoptés par les congrégations générales pour la pratique universelle ; les priviléges accordés à la société par le St.-Siége ; les règles particulières prescrites pour chaque emploi de la société et pour chaque membre qui la compose, comme les prêtres, missionnaires,

prédicateurs, étudians etc. La base de tout ceci est ce que le fondateur lui-même a écrit, savoir : un *Examen général* qui doit être proposé aux candidats avant leur admission : *Constitutiones societatis Jésu* : un épître *de Virtute obedientiæ :* un livre d'*Exercices spirituels*, et enfin plusieurs règles particulières pour les divers emplois. J'ai sous les yeux l'édition de l'institut donnée à Prague en 1757 en deux petits volumes in-folio, et après avoir fait beaucoup de recherches inutiles pour y découvrir quelques propositions dénoncées par les ennemis des jésuites, je n'ai rien trouvé qui ne fît pas le plus grand honneur à ce code, dont le but est la gloire de Dieu, le salut des âmes, et le maintien de la société. Pour parvenir au premier but, les membres font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; ils mortifient leurs sens, renoncent aux honneurs du monde,

et prêchent l'évangile. Le bon exemple, la prière, les œuvres de charité, les livres spirituels, la prédication, l'éducation de la jeunesse et les missions, sont les moyens dont ils se servent pour opérer le second; et pour assurer le troisième, leur maintien, ils ont d'excellentes règles pour conserver l'union, la discipline, la réputation, l'éloignement d'esprit de parti, et la modération (1).

Tel est le code qu'on nous a dépeint sous des couleurs si noires. Il est impossible, dans les bornes d'une esquisse que j'ai déjà augmentée à la grosseur d'un livre, d'en donner une notion exacte, et de combattre en même temps les opinions qui y sont contraires ; ces opinions qui ne sont qu'autant de préjugés reçus,

(1) Voyez le chap. part. 10, intitulé, « De modo quo conservari et augeri totum corpus societatis in suo bono statu possit. » Vol. 1, p. 445, Ed. de Prague, in-fol.

dont la réfutation complète se trouve dans *l'Apologie de l'institut*, auquel je renvoie le lecteur qui y trouvera plusieurs extraits de l'institut même, et je me bornerai ici à quelques observations sur le vœu d'obéissance et le prétendu despotisme du général, contre lesquels on s'est tant récrié.

Leur obéissance aveugle! ne pas plus faire de résistance qu'un *cadavre*, et se laisser mener comme *un bâton* dans les mains d'un vieillard (1)! Ce langage pris isolément, est un des épouvantails jetés en avant par les nouveaux conspirateurs contre les jésuites. Il faut certainement avouer que l'obéissance est nécessaire dans chaque institution dont le but est de former l'esprit, et on ne peut, sans injustice, blâmer l'institut pour avoir interdit tout raisonnement volontaire, tandis qu'il

(1) Institut, vol. 2, p. 408.

laisse à chacun l'usage de sa raison. *L'obéissance aveugle* n'est point prescrite pour l'exécution d'un crime, mais simplement pour l'accomplissement des devoirs reconnus comme pieux et moraux, et dans des actions évidemment louables : le texte ne dit pas *cœca obedientia*, mais *cœca quœdam obedientia* (1). Cette règle est établie pour mieux conduire la jeunesse, et les gens sans expérience : et quelle est l'école qui n'en fait pas usage dans le même degré qu'elle est enjointe par l'institut, qui exclut tout ce qui est criminel ou moralement mauvais ? Il prescrit littéralement que *cette espèce d'obéissance aveugle* devra néanmoins être conforme à la justice et à la charité, *omnibus in rebus ad quas potest cum charitate se obedientia extendere* (2). De plus, l'or-

(1) Institut, vol. 2, p. 408.

(2) Ibid., vol. 1, p. 407.

dre du supérieur doit non-seulement être examiné pour voir qu'il est exempt de tout péché grief, mais même de tout péché quelconque, *in omnibus quæ a superiore disponunturubi definiri non possit (quemadmodum dictum est) aliquod peccati genus intercedere* (1). En un mot, la discussion n'est défendue par l'institut que dans le cas où il est évident qu'il n'y a point de péché, *ubi non cerneretur peccatum* (2). Cette maxime est continuellement répétée à ce sujet, *quemadmodum dictum est, in quibus nullum est manifestum peccatum* (3). Où est donc l'horreur de cette obéissance? on paraîtra avancer un paradoxe en disant que sa rigueur apparente a son origine dans la douceur du gouvernement des jésuites, mais il n'en est pas moins ainsi ; car comme

(1) Institut, vol. 1, p. 408.

(2) Ibid., p. 373.

(3) Ibid., p. 408.

toutes mesures violentes, et toutes punitions corporelles sont exclues de la société, une obéissance morale et prompte est absolument nécessaire pour son existence : elle devient par-là une loi aimable, et en même temps indispensable.

Mais le despotisme du général ? L'obéissance que les jésuites doivent à leur général est la même que celle qu'ils rendent à leurs supérieurs ordinaires : elle découle de la même source et tend au même but. Ayant démontré que le prétendu esclavage n'est qu'une chimère, le despotisme du général s'évanouit en même temps. Les fonctions de la société demandaient qu'elle fût réunie sous un seul chef : si l'on eût donné à des maisons séparées des chefs indépendans, c'eût été détruire le grand but qui dépendait de l'union dans les conseils. Car il ne s'agissait pas d'un ordre cénobitique, où chacun avait à faire son salut à part, mais

d'un ordre dont les membres devaient se répandre par tout l'univers, pour procurer la gloire de Dieu, et le bonheur de l'homme. L'institut cependant veille avec soin, pour que le chef ne devienne point despote : il ne lui donne point des esclaves, pas même des sujets, mais des amis, des enfans et des conseillers (1) : la douceur est le sceptre qu'il lui met en main et la charité son trône (2) : il défend également au supérieur de gouverner par la violence, et à l'inférieur d'obéir par crainte (3). Le général est élu par

(1) « Filiis suis, ut convenit, compati noverit. » Instit. Const. pars 9, vol. 2, c. 1, p. 4. — « Conferet secum viros, qui consilio polleant, habere, quorum operâ in iis quæ statuenda sunt........ uti possit. » Ibid. vol. 1, p. 425.

(2) « Vir sit (Generalis)... in omni virtutum genere exemplum..... ac *præcipuè* in eo *splendor charitatis*.... sit conspicuus. » Ibid. vol. 1, p. 135. — « Advertendum quod primò in *charitate* ac *dulcedine*, qui peccant, sunt admonendi. » — Ibid. vol. 1, p. 375.

(3) « Conferet etiam, circumspectè et ordinatè

toute la société, qui s'engage premièrement par serment de ne choisir que celui qu'elle croit être le plus digne de cette charge (1). Il n'y a rien d'arbitraire ni de variable dans l'autorité du général, elle est soumise par l'institut à des lois fixes et invariables, et ses devoirs lui sont scrupuleusement prescrits, et s'il s'en écarte, il ordonne sa déposition (2). Loin d'être un despote, il ne peut pas même se soustraire à la surintendance d'un *Moniteur* choisi par la société, qui veille sur sa

præcipere.... ita ut subditi se potius ad *dilectionem* majorem quàm ad *timorem* suorum superiorum possint componere. » — Ibid. vol. 1, p. 426. — « Ut in spiritu *amoris* et non cum perturbatione timoris procedatur, curandum est. » — Ibid. vol. 1, p. 407.

(1) « Juret unusquisque, priusquàm det (*suffragium*) quod eum nominat quem sentit in Domino magis idoneum. » — Ibid. vol. 1, p. 431.

(2) « Si accideret ut valdè negligens vel remissus esset *etc*.... tunc enim coadjutor vel vicarius qui generalis officiô fungatur, est eligendus. » — Ibid. vol. 1, p. 439.

conduite, l'avertit de ses fautes, lui indique ses devoirs, et, par conséquent, est obligé de ne pas lui passer la moindre chose dans laquelle il aurait pu avoir manqué (1). En matières spirituelles, le général est soumis au pape; dans les affaires temporelles, au gouvernement sous lequel il vit; et en ce qui le concerne personnellement ou la société seulement, à la congrégation générale de l'ordre (2). Quoiqu'élu à vie, il peut être déposé pour plusieurs raisons indiquées dans l'institut, et les mêmes mains qui l'ont revêtu du pouvoir, peuvent l'en dé-

(1) « Habet ergò societas cum præposito generali (et idem cum inferioribus fieri possit) aliquem qui accedens ad Deum in oratione, postquàm divinam bonitatem consulerit, et æquum esse id judicaverit, cum modestiâ debitâ ac humilitate, quid sentiat in ipso præposito requiri ad majus obsequium et gloriam Dei, admonere teneatur. » Ibid. pars 9, cap. 4, no. 4, p. 439.

(2) Voyez part. 9, cap. 4, qui a pour titre : « De auctoritate vel providentiâ quam societatis habere debet ergà præpositum generalem. » Ibid. vol. 1, p. 439.

pouiller (1). On a prétendu que la nomination d'un seul chef avait pour motif de faciliter l'exécution de certaines vues ambitieuses, mais l'institut condamne l'ambition dans les individus, et à plus forte raison dans le général (2). Une autre accusation contre le pouvoir du général est que son autorité peut devenir dangereuse à celle des souverains en soustrayant leurs sujets à leur obéissance; mais au contraire, il lui est défendu expressément par l'institut de retirer aucun jésuite d'un état à l'insu du souverain (3). Une autre source

(1) Voyez part. 9, cap. 4, qui a pour titre: « De auctoritate vel providentiâ quam Societas habere debet erga Præpositum generalem. » vol. 1, p. 439.

(2) « Erit enim summi momenti, ut perpetuò felix societatis status conservetur, diligentissimè *ambitionem*, malorum omnium in quâvis republicâ vel congregatione matrem, submovere. » — Ibid. vol. 1, p. 446. — « Qui autem de *ambitione* hujusmodi convictus esset activo et passivo suffragio privetur ut inhabilis ad eligendum alium (Generalem), et ut ipse eligatur. » Ibid. vol. 1, p. 430.

(3) Institut. Const. vol. 1, p. 490.

d'abus est le pouvoir d'annuler les contrats, fondée sur un passage mal entendu de l'institut où il est dit : « Quoique le général, par ses lettres patentes à des supérieurs particuliers, leur confère ample pouvoir à ce sujet, cependant ce pouvoir peut être restreint et limité par des lettres privées. » Ce passage n'a aucun rapport aux contrats et ne regarde que le pouvoir donné ouvertement aux supérieurs locaux de renvoyer des sujets impropres, et que peut-on trouver de mauvais dans la limitation secrète de ce même pouvoir? Mais l'inculpation la plus odieuse est que le général des jésuites avait partout des espions afin de pénétrer dans les secrets des cabinets, et dans les affaires des familles : l'institut contient une règle directement opposée à cette assertion, règle par laquelle il lui est expressément défendu de se mêler des affaires qui ne concernent point

la société, même sous le prétexte de piété ou de religion (1).

Après tout, donc le général des jésuites n'est pas un monstre tel qu'on a voulu le dépeindre, et il est absurde de supposer qu'un vieillard savant et pieux qui, sur le point de rendre compte de son administration à Dieu, n'a que quelques peu d'années pour remplir cet emploi, puisse le considérer comme la source de toutes espèces de crimes. Il est également absurde de supposer que les membres de l'ordre, après avoir tout sacrifié sur la terre dans l'espoir de trouver sous la règle de l'institut la plus sublime perfection du christianisme, se croiraient obligés, en vertu de ce même institut, de commettre les plus grands crimes dont un homme puisse être coupable : et il est de la dernière absurdité de supposer que, si un

(1) Institut, Const. vol. 1, p. 422.

général était assez téméraire que d'abuser de son pouvoir, il ne se trouverait point un pape assez sage, ou des jésuites assez vertueux pour le déposer, conformément aux lois de l'église et de l'institut.

Autrefois, lorsque les jésuites avaient de puissans protecteurs, on se servait contr'eux des armes du ridicule; aujourd'hui qu'ils ont de puissans ennemis, on veut les flétrir de tous les vices. Rien n'est plus difficile ou plus délicat que de parer le ridicule; mais pour réfuter la calomnie, on n'a qu'à l'exposer.

Dans l'état actuel des puissances continentales, il paraît être à peine possible que les jésuites recouvreront leur ancienne importance, mais leur destruction sera toujours un objet de regret; et puisque l'acharnement de leurs ennemis a intéressé la curiosité publique à leur histoire, ce chapitre se terminera par un précis de la dernière catastrophe de cette

petite partie de leur corps, qui, pendant deux cents ans, a été attaché à l'Angleterre par les liens communs de patrie, de langage et du sang.

Vers l'an 1590, les jésuites anglais obtinrent de la libéralité de Philippe II, roi d'Espagne, la fondation de leur collége principal de S. Omer; et peu après, l'évêque de cette ville leur donna une ancienne abbaye avec ses biens, située dans la petite ville voisine de Watten. Quelques années après, ils reçurent la fondation de leur collége à Liége de Maximilien, électeur de Bavière. Dans ces maisons, ils s'occupaient de l'éducation de la jeunesse catholique anglaise, et à former des missionnaires. En 1762, les deux premiers de ces établissemens furent confisqués par les *arrêts* destructeurs du parlement de Paris. Les membres de ces établissemens ne purent obtenir grâce, quoiqu'étrangers ad-

mis sous foi de l'autorité publique ; ils furent tous chassés sans la moindre pension ; et même sans recevoir le moindre secours pour retourner dans leur patrie. S'étant présentés au gouvernement autrichien des Pays-Bas à Bruxelles, ils y furent admis par *octroi*, acte le plus solennel de ce gouvernement, et s'établirent dans la ville de Bruges. En 1773, lorsque la bulle de suppression de Clément XIV parut, ils furent encore une fois impitoyablement pillés, malgré la foi publique engagée dans l'*octroi* : et c'est ici que les griffes de l'avarice fiscale furent d'une rapacité extraordinaire. Le gouvernement despotique s'imaginait que, comme jésuites, ils étaient indignes de pitié, et que, comme anglais, ils devaient être riches : à la même époque, leur vaste collége de Liége fut dépouillé de ses revenus, et ses membres exposés à un sort pareil à celui qu'ils avaient essuyé

dans les Pays-Bas : dans cette grande détresse, quelques-uns de ces hommes persécutés qui restaient à Liége, ne se laissant pas abattre par leurs malheurs, obtinrent du prince-évêque de Liége (Velbruck) la permission de former dans le collége une école et un séminaire pour les jeunes ecclésiastiques. Le plan fut approuvé par Pie VI, qui le sanctionna par un bref : ils y trouvèrent des amis, et, par leurs travaux et leur industrie infatigables, portèrent, pendant vingt ans, leur louable entreprise à un degré de stabibilité qui mérita l'approbation et la confiance du public. Mais voués à la destruction, leurs efforts furent inutiles. En 1794, lorsque les hordes françaises renversèrent d'un coup dans les Pays-Bas tout ce qui avait rapport à la religion de J. C., ils furent finalement délogés et dispersés ; leur maison et leurs effets furent laissés à la merci du brigandage :

on transporta des charriots chargés de leurs meilleurs livres pour en faire des cartouches; leur beau cabinet de physique et d'astronomie fut pillé, ils se retirèrent accablés de chagrin pour chercher ailleurs un asile, ayant à peine l'espoir de voir des jours plus heureux. Telle fut la fin de la province anglaise de la société de Jésus. Quelques-uns de ces hommes vénérables qui avaient bravé tout l'orage vivent encore, se consolant dans leur vieillesse du témoignage que leur a rendu publiquement le chef de l'église, qu'ils étaient dignes d'un meilleur sort. Ayant profité de l'indulgence du gouvernement anglais, en quittant les Pays-Bas, ils cherchèrent un asile dans leurs propre patrie, où ils existent dans ce moment, jouissant de la sécurité de l'innocence, sans craindre les préjugés et la malice de quelques ennemis non-provoqués, qui n'ont, pour leur nuire, que ces

armes long-temps usées de l'imposture et de la calomnie. Ils ont engagé leur obéissance et leur fidélité à leur roi et à leur patrie par la prestation du serment de 1791; ne se mêlant point des affaires politiques, ils se livrent entièrement à celles de leur état, et comme sujets paisibles et loyaux, ils peuvent, avec justice, s'attendre à la protection des lois pour leurs personnes et leur propriété. Amis du gouvernement, amis de la monarchie, amis de la tranquillité publique, amis de l'ordre et de la subordination, amis de la religion, amis de la morale, amis des sciences, ne seraient-ils point protégés? Oui! l'ignorance, les préjugés et la passion ne l'emporteront jamais sur des hommes pareils.

DEUXIEME PARTIE.

DES TÉMOIGNAGES QUI ONT ÉTÉ RENDUS EN FAVEUR DES JÉSUITES.

ARTICLE PREMIER.

Quels furent les ennemis des Jésuites.

Si d'un côté, les jésuites furent reçus avec enthousiasme, comme défenseurs de la religion et de la foi catholique, il est certain que, d'un autre coté, ils eurent à combattre de terribles ennemis, qui leur suscitèrent bien des affaires et des contradictions de toute espèce. Leur société était née au milieu des trou-

bles et de la guerre religieuse ; elle dut, en naissant, avoir les armes à la main ; ses ennemis, qui prévirent ce qu'ils en devaient attendre, lui livrèrent de furieux combats ; ils essayèrent de la ruiner avant qu'elle eût le temps de se fortifier et de se consolider. Si elle ne succomba pas sous leurs efforts et leurs artifices, elle en fut sans doute redevable à une protection toute particulière de la divine providence, qui la réservait pour de plus rudes combats encore qu'elle devait soutenir pour la défense de l'église, au service de qui elle avait consacré son existence.

Pour mettre le lecteur impartial à même de porter un jugement éclairé et prudent sur les oppositions que les jésuites ont éprouvées à leur établissement, et sur l'espèce de guerre qui leur fut déclarée et qui a été continuée avec des succès différens, mais avec un acharnement presque toujours égal pendant plus

de deux siècles, il est essentiel de faire bien connaître leurs ennemis et les armes qu'ils ont employées. On peut déjà asseoir un jugement soit sur des individus, soit sur des sociétés entières, lorsqu'on sait qui sont leurs ennemis et qui sont leurs amis.

La compagnie de Jésus, comme nous l'avons vu, avait été établie en partie pour s'opposer aux progrès de la prétendue réforme qu'on voulait introduire dans la religion, et elle n'aurait point répondu au dessein de son fondateur, ni à ce que l'église, en l'approuvant et adoptant, attendait d'elle, si elle n'avait point combattu de tout son pouvoir la doctrine des réformateurs. Mais elle ne pouvait remplir ce devoir essentiel, sans irriter ceux qu'elle combattait, et sans s'exposer à leur haine et à leur fureur. En effet, les chefs de la nouvelle religion, furieux de rencontrer partout les jésuites dans

leur chemin, et de se voir partout arrêtés dans leurs progrès par ces nouveaux adversaires, tournèrent tous leurs efforts contr'eux, parurent n'en vouloir plus qu'à eux, et les regarder en quelque sorte comme leurs seuls ennemis. Ils regardèrent comme un point capital de s'en débarrasser à quelque prix que ce fût. Je n'exagère pas, et je vais citer un témoignage que l'on ne saurait récuser, c'est celui de Calvin lui-même.

Voici comment ce chef de la réforme s'exprime au sujet des jésuites : « Pour ce qui est des jésuites, qui sont nos plus grands » adversaires, il faut les faire périr, » ou, si cela souffre trop de diffi» culté, il faut les chasser, ou du » moins les accabler d'imposture et » de calomnies. » Et afin qu'on ne me soupçonne pas d'altérer le sens de l'auteur dans ma traduction, voici le texte latin ; il est assez clair et assez énergique. *Jesuitæ vero, qui*

se maxime opponunt nobis, *aut necandi*, *aut si hoc commode fieri non potest*, *ejiciendi*, *aut certo mendaciis et calumniis opprimendi.* (*Calvin. apud Becan. Aphor.* 15 *de modo propagandi Calvinisnum.*) Telle fut la déclaration de guerre de ce réformateur contre la société des jésuites. Elle est remarquable par son énergique précision. Le sujet, ou le motif vrai et unique de cette guerre n'y est pas dissimulé ; ce sont, dit Calvin, nos plus grands adversaires, *qui se maxime opponunt nobis.* Leur crime est d'être opposés à la réforme et de s'y opposer plus que les autres (1). Ce crime ne peut être assez expié ; aussi la guerre, qu'on leur déclare, est une guerre à mort. S'ils tombent au pouvoir de Calvin, leur procès est tout fait, ils doivent périr, *necandi.* Si l'on n'est pas as-

(1) Le crime des Jésuites a donc été de s'opposer au *prosélytisme* des réformateurs : et on ne veut pas leur pardonner ce crime dans le XIXe siècle.

sez heureux, pour pouvoir s'en défaire de cette manière, il faut les faire chasser de tous les lieux où ils sont, *ejiciendi*. Mais de quelles armes se servira-t-on contr'eux? Le glaive serait à coup sûr la meilleure, mais à son défaut, il faudra employer toutes celles dont on pourra se servir; les plus efficaces et les plus recommandées sont le mensonge et la calomnie, *mendaciis et calumniis opprimendi.*

Calvin et ses disciples n'étaient pas gens à s'en tenir à de vaines menaces; ils les ont exécutées à la lettre autant qu'ils l'ont pu, et leurs successeurs dans cette cruelle guerre ont unanimement adopté la même maxime. Comme s'ils n'avaient plus eu affaire qu'aux jésuites, ils dirigèrent contr'eux toutes leurs déclamations et tous les reproches qu'ils adressaient auparavant à l'église romaine. La doctrine de l'église catholique ne fut plus appelée que *doc-*

trine jésuitique. Le mot *jésuite*, ou *partisan des jésuites* fut substitué à celui de *papiste.* Tous les coups portés à l'église romaine tombèrent d'abord sur les jésuites; ce n'était qu'en les écrasant qu'on espérait faire triompher la réforme. Pour les rendre odieux, il n'est point de crime qu'on ne leur imputât, et leurs ennemis modernes n'ont pu rien inventer contr'eux, que les réformés n'aient publié à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Dès-lors on avait trouvé que les jésuites étaient corrupteurs de la jeunesse, et que leur institut était rempli d'impiété, qu'ils enseignaient le régicide et toute sorte d'autres forfaits, qu'ils avaient des règles secrètes et impénétrables, dont on donna pourtant une édition au public, etc. etc. On peut voir de curieux détails à ce sujet dans un petit écrit imprimé en 1695, ayant pour titre : *La vérité défendue pour*

la religion catholique, en la cause des jésuites, contre le plaidoyer d'Antoine Arnaud, par François Des-Montaignes.

Aux réformés succédèrent bientôt, ou plutôt, se joignirent les jansénistes. Les jésuites osèrent encore tenir tête à ces nouveaux adversaires, et ce ne fut pas impunément. Ces prétendus disciples de S. Augustin, étaient, en bien des choses, de vrais disciples de Calvin, et ils héritèrent, entr'autres, de toute sa haine contre les jésuites, et de sa manière de leur faire la guerre. L'église condamna leur doctrine impie, ils s'en prirent aux jésuites. A les entendre, leur condamnation n'était que l'effet des intrigues des jésuites; ils ne combattaient que la doctrine jésuitique; ils étaient prêts à faire la paix avec tout le monde, pourvu que les jésuites fussent exterminés; les jésuites seuls étaient ennemis de la vérité et de la reli-

gion. Ecoutons Fénélon, l'on verra si j'exagère. Voici comment cet illustre prélat s'exprime dans une instruction pastorale donnée peu de temps avant sa mort : « On ne veut » voir que les jésuites dans tout ce » qui s'est fait sans eux. Ecoutez » le parti. Les jésuites ont fait les » censures des facultés de théologie, » dont ils sont exclus. Ils ont pré- » sidé aux assemblées, pour régler » les délibérations de l'église de » France. Ils ont conduit la plume » de tous les évêques, dans leurs » mandemens. Ils ont donné des » leçons à tous les papes, pour com- » poser leurs brefs. Ils ont dicté les » constitutions du saint-siége. L'é- » glise entière, devenue imbécille, » malgré les promesses de son di- » vin époux, n'est plus que l'or- » gane de cette compagnie péla- » gienne. Il ne faut plus écouter » l'église, parce qu'elle est conduite » par les jésuites, au lieu de l'être

» par le Saint-Esprit. N'est-ce pas
» ainsi que les protestans ont récusé
» le concile de Trente, comme un
» tribunal suborné par leurs enne-
» mis? » (*Instruct. past.* 1714.)
Page 13.

Enfin sont venus les philosophes, qui s'embarrassaient fort peu des réformés et qui méprisaient les jansénistes, autant qu'ils détestaient les jésuites. Mais ils regardaient ces derniers comme des adversaires plus redoutables, *qui se maxime opponunt nobis ;* et voilà pourquoi ils tournèrent contr'eux tous leurs efforts. Toutes ces disputes sur la religion étaient tournées en ridicule, comme des inepties, par ces génies supérieurs qui regardaient la révélation comme une fable. Mais, pour venir à bout de leurs desseins, il fallait renverser l'église romaine, si cela était possible, et ils croyaient ne pouvoir lui porter de coup plus terrible que de détruire les jésuites,

qu'ils appelaient, dans leur langage, *les grenadiers du fanatisme.* Ils n'ont pas fait difficulté de manifester eux-mêmes leur secret, dans l'enthousiasme que leur causa leur triomphe. Ils connaissaient bien ce principe avancé par un digne disciple de Calvin : « Il n'y a rien de » plus essentiel que de ruiner le » crédit des jésuites. En les ruinant » on ruine Rome, et si Rome est » perdue, la religion se réformera » d'elle-même. » (*Voyez l'histoire du Concile de Trente, par Pierre François Courrayer, traduite en français avec des notes. Edition d'Amsterdam* 1751.) Page 63.

Nous ne devons donc pas nous étonner de la multitude des libelles qu'on répand contre les jésuites, de la hardiesse avec laquelle on leur impute les crimes les plus atroces, sans aucune espèce de preuves, on renouvelle de vieilles accusations, dont la fausseté a été tant de fois

démontrée. C'est là l'ancienne tactique de leurs ennemis ; c'est l'exécution d'un plan bien réfléchi. Ils ne font que suivre le précepte de Calvin leur chef, dont l'expérience leur a démontré l'efficacité. On n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les jésuites, nous dit le philosophe Bayle, on peut être assuré qu'on en persuadera une infinité de gens. « Il est certain, dit
» ailleurs le même philosophe, que
» tout ce qu'on a publié contre les
» jésuites est cru avec une égale
» certitude à peu près par leurs en-
» nemis, tant catholiques que pro-
» testans. Il est même vrai qu'on en
» renouvelle l'accusation toutes les
» fois que l'occasion s'en présente
» dans quelque livre nouveau. Ce-
» pendant, ceux qui examinent avec
» quelque sorte d'équité les apolo-
» gies innombrables que les jésuites
» ont publiées, y trouvent, à l'égard
» de certains faits, d'assez bonnes

» justifications, pour faire qu'un » ennemi raisonnable abandonnât » l'accusation. » (*Bayle. Diction. histor. Loyola.*) Tout lecteur impartial, qui lira les justifications des jésuites, sera forcé d'avouer, non-seulement qu'elles sont assez bonnes, mais qu'elles réfutent victorieusement tous les chefs d'accusations. Mais leurs ennemis trouvent plus commode de supposer qu'ils ne se sont justifiés sur aucun point, et ils répètent avec une assurance imperturbable les mêmes calomnies qui ont été inventées, il y a deux cents ans, quoique la plupart de ces imputations soient de telle nature, qu'un corps, qui serait tel qu'on a dépeint la société des jésuites, ne pourrait jamais s'établir dans le monde, bien moins y subsister avec éclat au-delà de deux siècles, et laisser, en succombant sous les efforts de ses ennemis, de tels regrets que la voix publique en sollicite et

en obtienne le rétablissement, après environ un demi-siècle.

Il se présente ici une difficulté que je ne dois pas dissimuler. J'ai attribué la haine des novateurs du seizième siècle contre les jésuites à l'opposition que ceux-ci mirent à la réforme et à l'introduction des nouveaux dogmes, ou plutôt, j'ai montré que c'est Calvin lui-même qui nous fait connaître que ça été le vrai motif de la cruelle guerre qu'il leur a déclarée. Quelqu'un fera peut-être la remarque que ce motif paraît être commun à tous les ordres religieux, qui défendirent également la religion catholique contre les attaques de ses ennemis. Pourquoi donc cette haine particulière contre les jésuites? Voici ce que Des-Montaignes répondait à Arnaud qui faisait la même question, à la fin du seizième siècle. Quoiqu'il existât plusieurs ordres religieux, dans l'église catholique, et que tous

ces ordres fussent opposés à la réforme, aucun cependant ne s'y est opposé avec autant de force et de succès que celui des jésuites. Nous en pouvons bien croire Calvin; quand il s'agit de bravoure, il n'y a point de témoignage préférable à celui d'un ennemi. Il n'est donc pas étonnant que les réformateurs se soient déchaînés avec plus de fureur contre ceux qu'ils regardaient comme leurs plus grands adversaires. Ensuite, indépendamment du zèle des jésuites à combattre la prétendue réforme, il est facile d'assigner une raison spéciale de la haine particulière des novateurs contre ces religieux. Les prétendus réformateurs et les jésuites étaient comme nés en même temps, et la société des jésuites semblait avoir été formée tout exprès pour s'opposer à la réforme et empêcher qu'elle ne s'établît. Les réformateurs ont donc dû les regarder, en quelque façon, comme leurs

ennemis personnels. Ils haïssaient en général l'église catholique, et particulièrement les ordres religieux, mais cette haine commune, dans laquelle les jésuites étaient aussi compris, laissait un libre cours aux motifs particuliers qu'ils avaient d'en vouloir à ces derniers plus qu'à tous les autres. Avec les autres ordres religieux, ils paraissaient de temps en temps faire quelque trève, ou du moins ils ne les poursuivaient pas toujours avec le même acharnement; mais avec les jésuites, les hostilités n'étaient jamais suspendues, ils les attaquaient en toute occasion, et toujours à outrance, ne se proposant rien moins que de les exterminer, s'ils en pouvaient venir à bout; et lorsqu'ils ne pouvaient leur nuire autrement, ils écrivaient contr'eux pour tâcher de les perdre dans l'opinion publique.

ARTICLE II.

Témoignages des ennemis de la religion en faveur des jésuites.

Baldoeus, savant auteur protestant, rempli d'enthousiasme pour les vertus et les miracles de St. François Xavier, déclare, dans son *Histoire des Indes*, que *les dons qu'il avait reçus pour convertir les peuples, étaient si éminens, qu'il ne lui est pas possible de les exprimer.*

Les plus beaux génies de l'Europe, dans le siècle dernier, ont peint en termes magnifiques toute leur admiration pour cette illustre société et les prodiges qu'elle avait opérés; la philosophie elle-même a été forcée de lui rendre un hommage qu'elle n'en eût sans doute jamais attendu.

Buffon a dit « que la douceur, la

» charité, le bon exemple, et *l'exer-
» cice de la vertu* constamment pra-
» tiquée par les jésuites, ont touché
» les peuples barbares; qu'ils sont
» venus d'eux-mêmes demander à
» connaître la loi qui *rendait les*
« *hommes si parfaits;* que rien ne
» fait plus d'honneur aux jésuites
» que d'avoir jeté les fondemens
» d'un empire sans autres armes que
» *celles de la vertu...* »

L'auteur de l'*Histoire politique et philosophique*, le fougueux Raynal, a dit « que rien n'égalait *la*
» *pureté de mœurs*, *le zèle doux*
» *et tendre*, *les soins paternels* des
» jésuites...; que chaque pasteur était
» vraiment le père comme le guide
» de ses paroissiens; » et le tableau qu'il fait de leur gouvernement, et qu'il semble se complaire à tracer, réalise à la lettre les brillantes fictions de l'âge d'or.

L'astronome Lalande, qui n'est pas plus partial sans doute pour les

institutions de l'église romaine que les philosophes, écrivait dans le *Bulletin de l'Europe* : « Le nom
» de jésuite intéresse mon cœur,
» mon esprit et ma reconnaissance.
» On a beaucoup parlé de leur ré-
» tablissement dans le nord, ce n'est
» qu'une chimère; mais elle m'a rap-
» pelé tous mes regrets sur l'aveu-
» glement des gens en place en 1762...
» Carvalho et Choiseul ont détruit
» sans retour LE PLUS BEL OUVRAGE
» DES HOMMES, *dont aucun établisse-*
» *ment sublunaire* n'approcha jamais,
» l'objet éternel de mon admiration,
» de ma reconnaissance et de mes
» regrets ! »

L'illustre chancelier Bacon, n'hésitait pas à se mettre au-dessus des préjugés de la nation et de l'église protestante, pour rendre justice aux jésuites, et il regrettait de ne pas les voir établis dans sa patrie.

« Je ne puis voir, écrivait-il, l'ap-
» plication et le talent de ces maî-

» tres pour cultiver l'esprit et for-
» mer les mœurs de la jeunesse,
» que je ne me souvienne du mot
» d'Agélisaüs sur Pharnabaze : *Etant*
» *ce que vous êtes, pourquoi faut-*
» *il que vous ne soyez pas à nous!* »

Voltaire parlant des *Provinciales*, écrivait, non dans une lettre confidentielle et dans de ténébreuses correspondances, mais en présence de l'Europe et dans son siècle de Louis XIV : « Tout ce livre portait
» sur un fondement faux; on attri-
» buait *adroitement* à toute la so-
» ciété les opinions extravagantes
» de plusieurs jésuites espagnols et
» flamands. On les aurait aussi bien
» déterrées chez des casuistes domi-
» nicains ou franciscains; *mais c'é-*
» *tait aux seuls jésuites qu'on en*
» *voulait...* On tâchait, dans ces
» lettres, de prouver qu'ils avaient
» un dessein formé de corrompre
» les mœurs des hommes; dessein
» qu'aucune secte, aucune société

» n'a jamais eu et ne peut avoir.
» Mais IL NE S'AGISSAIT PAS D'AVOIR
» RAISON..., il s'agissait de divertir
» le public. »

Le 7 février 1746 Voltaire s'exprime ainsi dans une lettre : « Pendant les sept années que j'ai vécu
» dans la maison des jésuites, qu'ai-
» je vu chez eux ? la vie la plus
» laborieuse, la plus frugale, la
» plus réglée, toutes leurs heures
» partagées entre les soins qu'ils
» nous donnaient, et les exercices
» de leurs professions austères. *J'en*
» *atteste des milliers d'hommes éle-*
» *vés comme moi.* C'est sur quoi
» je ne cesse de m'étonner qu'on
» puisse les accuser d'enseigner une
» morale corruptrice. Ils ont eu,
» comme les autres religieux, dans
» des temps de ténèbres, des ca-
» suistes qui ont traité le pour et
» le contre des questions aujourd'hui
» éclaircies ou mises en oubli ; mais,
» de bonne foi, est-ce par la satire

» ingénieuse des *Lettres provincia-*
» *les* qu'on doit juger leur morale?
» C'est assurément par le père Bour-
» daloue, par le père Cheminais,
» par leurs autres prédicateurs, par
» leurs missionnaires. Qu'on mette
» en parallèle les *Lettres provinciales*
» et les sermons du père Bourda-
» loue, on apprendra dans les pre-
» mières l'art de la raillerie, celui
» de présenter des choses indiffé-
» rentes *sous des faces criminelles,*
» celui *d'insulter avec éloquence.* On
» apprendra avec le père Bourda-
» loue à être sévère pour soi-même,
» indulgent pour les autres. Je de-
» mande alors de quel côté est la
» vraie morale, et lequel de ces
» deux livres est le plus utile aux
» hommes?

» J'ose le dire, il n'y a rien *de*
» *plus contradictoire*, *de plus ini-*
» *que*, *de plus honteux pour l'hu-*
» *manité*, *que d'accuser de morale*
» *relâchée des hommes qui mènent*

» *en Europe la vie la plus dure,*
» *et qui vont chercher la mort au*
» *bout de l'Asie et de l'Amérique.* »

Voltaire, quoique devenu l'ennemi des jésuites, s'exprimait ainsi sur l'accusation de régicide dans une lettre à son confident Damilaville (1) :

« Vous devez savoir que je n'ai
» pas ménagé les jésuites; mais je
» souleverais la postérité en leur
» faveur, si je les accusais d'un
» crime dont l'Europe et Damiens
» les ont justifiés; je ne serais qu'un
» vil écho des jansénistes, si je par-
» lais autrement. » Et Voltaire dit en toutes lettres, dans son *Précis du siècle de Louis XV*, que le roi *fut assassiné parce qu'il semblait vouloir complaire au pape*, qui soutenait fortement alors les jésuites; ce qui autorisait à penser, surtout après les aveux remarquables de

(1) Lettre du 2 mars 1763.

Damiens dans ses interrogatoires, que, bien loin que les jésuites fussent les assassins des rois, les rois, au contraire, étaient quelquefois assassinés comme trop favorables aux jésuites.

M. Dallas, écuyer anglais et protestant, mais bien au-dessus des préjugés de sa nation et de ses opinions religieuses par son amour pour la vérité et la justice, a publié en 1815 un ouvrage qui a pour titre : *Nouvelle conspiration contre les jésuites, dévoilée et brièvement expliquée.* Il y dit qu'ayant formé le dessein de corriger la férocité des nègres en répandant parmi eux la connaissance et la pratique de la religion, la conduite des jésuites dans l'Amérique méridionale avait excité son admiration, et lui avait paru la seule propre à réussir dans cette entreprise. Il avait lu leurs livres, médité leurs *constitutions*, examiné à fond le fameux procès

sous lequel ils succombèrent, pesé tous leurs témoignages et ceux de leurs ennemis, et il s'était convaincu que la haine la plus injuste contre leur ordre et la religion qu'ils défendaient, avait seule causé leur ruine.

« Des universités et des facultés » philosophiques, dit l'auteur anglais, remplacèrent partout sur » le continent les colléges des jésuites. La foi et la raison cessèrent » d'être unies dans l'éducation. On » préféra la raison avec toutes ses » erreurs, comme ce qu'il y a de » plus élevé dans l'homme; la foi » fut abandonnée, tournée en dérision, et connue seulement sous » le nom de superstition. En 1773, » Clement XIV abolit l'ordre des » jésuites, et en 1793 un roi de » France monta sur l'échafaud... »

« Pendant deux siècles, ajoute M. » Dallas, les jésuites avaient formé, » dans leur collége de Clermont à

» Paris, l'élite de la noblesse fran-
» çaise à la religion, aux sciences
» et à l'amour de la patrie. Peu
» d'années après le renvoi de ces
» maîtres si habiles, le même col-
» lége vomit de son sein les Robes-
» pierre, les Camille-Desmoulins,
» les Tallien, les Fréron, etc. »

Lorsque Pie VI eut succédé à Clément XIV, le grand Frédéric, qui entendait encore mieux son *métier* de roi que son rôle de philosophe qu'il oubliait quelquefois, fit agir son chargé d'affaires auprès de la cour de Rome pour conserver la société des jésuites dans ses états. Ses relations avec nos philosophes l'avaient mis mieux que personne dans le secret de la haine qu'on leur portait, et des desseins pervers dont leur destruction devait favoriser l'accomplissement. Ce roi, dont les principes pouvaient amener une révolution chez les autres, ne la voulait pas décidément chez lui, et il con-

naissait l'habileté des jésuites pour l'éducation de la jeunesse. Il avait alors un million et demi de sujets catholiques, et il ne voulait pas qu'ils fussent privés des bienfaits d'une instruction éclairée et chrétienne. *Les jésuites*, disait-il, *ont fait leurs preuves quant à leur talent pour l'éducation ; ce n'est qu'en vivant en corps qu'ils peuvent remplir convenablement cette tâche.* Le pape leur permit de vivre en Prusse en communauté ; mais, alarmé, comme son prédécesseur, de l'ombrageuse susceptibilité des puissances lorsqu'il était question des jésuites, il ne leur permit pas de conserver l'habit de leur ordre. Frédéric se montra reconnaissant envers Pie VI, *et il conçut pour le pape*, *dans cette occasion*, disent des mémoires qui ne sont assurément pas suspects, *un tendre intérêt qu'il manifesta en plusieurs rencontres* (1).

(1) *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI.*

C'est une singulière tactique, en vérité, que celle des adversaires des jésuites ! Tantôt ils nous les représentent comme les soutiens du despotisme sacerdotal et les fauteurs de la tyrannie des papes et des rois, et tantot comme ennemis des rois et odieux aux papes et à l'église..... Qu'on s'accorde donc une fois avec soi-même, s'il est possible ; qu'on nous dise nettement pourquoi l'on hait les jésuites, et si ce sont les ennemis ou les amis de l'autel et du trône que l'on exècre en eux... ? Mais les passions se soucient peu de la logique, et la haine, il faut en convenir, n'est pas difficile sur les preuves.

« On n'a, disait Bayle, qui n'est » pas suspect, on n'a qu'à publier » hardiment tout ce qu'on voudra » contre les jésuites, on peut s'assurer qu'on persuadera une infinité de gens. » C'est ce qui faisait dire plaisamment à Bécan, célèbre

jésuite flamand, que, « pour peu » que cela continuât, les chefs de » la réforme finiraient par accuser » les jésuites d'avoir introduit dans » le monde le péché originel, et » d'avoir, en confession, donné le » conseil à Absalon de se révolter » contre le roi David son père. »

Il faut encore rapporter ici l'opinion de Grotius touchant les jésuites; et n'oublions pas que Grotius était protestant : « Leurs mœurs, » écrivait-il, sont irréprochables, » leurs moyens honnêtes, et la sainteté de leur vie leur donne une » grande autorité sur les peuples... » Ils savent commander avec sagesse » et obéir avec fidélité... Quoique » les derniers venus, ils ont, par » leur renommée, éclipsé toutes les » sectes qui les avaient précédés, » et c'est là ce qui leur a attiré la » haine... Sachant garder le milieu » entre une servile complaisance et » une farouche austérité, s'ils ne

» fuient pas toujours les hommes
» vicieux, ils ne suivent jamais le
» vice. *Mores inculpati, bonæ ar-*
» *tes, magna in vulgum autoritas*
» *ob vitæ sanctimoniam... Sapienter*
» *imperant, fideliter parent... No-*
» *vissimi omnium, septas priores*
» *famá vicére, hoc ipso cœteris in-*
» *visi. . Medii fœdum inter obse-*
» *quium et tristem arrogantiam nec*
» *fugiunt hominum vita, nec se-*
» *quuntur.* » On dirait que Tacite a
tracé ce portrait.

ARTICLE III.

Témoignages des princes et en particulier de Henri IV en faveur des jésuites.

Les princes catholiques ont témoigné leur estime et leur affection pour les jésuites bien plus par les effets que par les paroles. Que ne doivent pas ces religieux, principalement à

la maison de Bourbon et à celle d'Autriche? Les bienfaits innombrables qu'ils en ont reçus sont consignés dans l'histoire, et les sentimens, que les princes de ces deux maisons leur ont conservés jusqu'à la fin, sont assez connus. Leur destruction n'a point été l'ouvrage de ces deux illustres familles. L'impératrice Marie-Thérèse, bien loin de la solliciter, a conservé jusqu'au dernier moment toute sa confiance aux jésuites, et a voulu que, même après leur suppression, ils continuassent dans sa capitale leurs fonctions relatives à l'éducation de la jeunesse. Louis XV était si éloigné de les regarder comme dangereux, qu'assez long-temps après les arrêts qui les condamnaient comme criminels au plus haut degré, il les conservait encore auprès de sa personne. Les rois d'Espagne et de Naples font bien voir aujourd'hui que les impressions qu'on s'était efforcé de leur

inspirer n'avaient guère pris racine dans leurs familles. Nous en pouvons dire autant de l'illustre Maison de Savoie. Les princes ont été entraînés par les circonstances, et trompés par des ministres qui les trahissaient. Leurs successeurs, en suivant la droiture de leur cœur, reviennent à la vérité et à la justice. Le mal que font les souverains leur est le plus souvent étranger, et ne doit être attribué qu'à ceux à qui ils donnent leur confiance, mais en faisant le bien, ils suivent leurs propres sentimens; heureux quand ils ne trouvent point de contradictions, ou qu'ils ont assez de fermeté pour les surmonter! Rapporter quelques témoignages que de grands princes nous ont donnés de leur affection, c'est leur témoigner en même temps notre reconnaissance.

L'empereur Ferdinand II regardait comme une chose importante au bien de ses états de favoriser et

de protéger les jésuites. Voici comment il en parlait à l'archiduc son fils : « Je vous recommande infini-
» ment la société des jésuites ; pro-
» tégez-la, non-seulement contre
» ceux qui la haïssent ouvertement,
» mais même contre ceux qui fei-
» gnent de l'aimer. Vous découvri-
» rez avec le temps qu'il y a beau-
» coup de gens qui se vantent de
» l'aimer et qui ne l'aiment pas,
» quoiqu'ils le dussent faire. » Ce même prince consigna dans son codicille un témoignage encore plus éclatant. « Nous recommandons, dit-
» il, avant tout et très-sérieuse-
» ment à nos enfans, la société de
» JÉSUS et ses pères, non-seulement
» par attachement pour elle, mais
» surtout encore à cause de sa doc-
» trine, des soins qu'elle prend de
» l'éducation de la jeunesse, de la
» vie exemplaire de ses membres,
» qui édifient l'église catholique,
» tant dans nos provinces d'Autri-

» che et autres terres de notre do-
» mination, que dans tout le monde
» chrétien, où les jésuites travail-
» lent utilement, fidèlement et plus
» que les autres à conserver et à
» propager la religion catholique;
» et comme le monde ingrat et per-
» vers les hait et les persécute par-
» dessus tout, ils ont besoin d'une
» plus grande protection et assistance,
» et ils en sont dignes. Nous espé-
» rons que nos héritiers et succes-
» seurs la leur accorderont sincère-
» ment. C'est notre dernière intention
» et volonté. » (*Lamormaini virtutes Ferdinandi II*, *p.* 241 *et* 246.)

Lorsque Henri IV, en 1603, donna son édit pour rétablir les jésuites en France, le parlement de Paris fit de grandes difficultés pour l'enregistrement, et son premier président, M. de Harlay, prononça à ce sujet une harangue très-forte, que tous ceux qui ont écrit contre les jésuites ont eu grand soin de

citer, mais ils n'ont eu garde de dire un mot de l'admirable réponse que ce grand prince y fit sur-le-champ. La voici telle que les historiens contemporains nous l'ont transmise. Je croirais faire tort au lecteur si je ne la lui faisais connaître. C'est une belle et complète apologie des jésuites.

« J'ai toutes vos conceptions en la » mienne; mais vous n'avez pas la » mienne en la vôtre. Vous m'avez » proposé des difficultés qui vous » semblent grandes et considérables, » et n'avez cette considération que » tout ce qu'avez dit a été pesé » par moi, il y a huit ou neuf ans; » vous faites les entendus en matiè- » res d'état, et vous n'y entendez » non plus que moi à rapporter un » procès.

» Je veux donc que vous sachiez, » touchant Poissy, que si tous eus- » siez aussi bien fait qu'un ou deux » jésuites qui s'y trouvèrent à pro-

» pos, les choses y fussent mieux
» allées pour les catholiques. On
» reconnut dès-lors, non leur am-
» bition, mais bien leur suffisance,
» et m'étonne sur quoi vous fondez
» l'opinion d'ambition en des per-
» sonnes qui refusent les dignités
» et prélatures quand elles leur sont
» offertes, et qui font vœu à Dieu
» de n'y aspirer jamais, et qui ne
» prétendent autre chose en ce
» monde que de servir sans récom-
» pense tous ceux qui veulent tirer
» service d'eux. Que si ce mot de
» jésuite vous déplaît, pourquoi ne
» reprenez-vous pas ceux qui se
» disent religieux de la Trinité, et
» si vous estimez d'être aussi bien
» de la compagnie de Jésus qu'eux,
» pourquoi ne dites-vous pas que
» vos filles sont aussi bien religieu-
» ses que les Filles-Dieu à Paris,
» et que vous êtes autant de l'or-
» dre du Saint-Esprit que mes che-
» valiers et que moi? J'aimerais

» autant et mieux être appelé jé-
» suite que jacobin et Augustin.

» La Sorbonne, dont vous par-
» lez, les a condamnés; mais ça
» été comme vous, devant que de
» les connaître, et si l'ancienne
» Sorbonne n'a point voulu, par
» jalousie, les reconnaître, la nou-
» velle y a fait ses études et s'en
» loue. S'ils n'ont été en France
» jusqu'à présent, Dieu me réserve
» cette gloire, que je tiens à grâce,
» de les y établir, et s'ils n'y étaient
» que par provision, ils y seront
» désormais par édit et par arrêt.
» La volonté de mes prédécesseurs
» les y retenait, ma volonté est de
» les établir.

» L'université les a contrepoin-
» tés; mais ça été, ou parce qu'ils
» faisaient mieux que les autres,
» témoin l'affluence des écoliers qu'ils
» avaient en leurs colléges, ou parce
» qu'ils n'étaient incorporés en l'u-
» niversité, dont ils ne feront main-

» tenant refus, quand je le leur
» commanderai, et quand, pour les
» remettre, vous serez contraints
» de me les demander.

» Vous dites qu'en votre parle-
» ment les plus doctes n'ont rien
» appris chez eux. Si les plus vieux
» sont les plus doctes, il est vrai;
» car ils avaient étudié devant que
» les jésuites fussent connus en
» France. Mais j'ai ouï dire que les
» autres parlemens ne parlent pas
» ainsi, ni même tout le vôtre; et
» si on n'y apprend mieux qu'ail-
» leurs, d'où vient que, par leur
» absence, votre université est ren-
» due toute déserte, et qu'on les
» va chercher, nonobstant tous vos
» arrêts, à Douai et hors de mon
» royaume.

» De les appeler compagnie de
» factieux, pour ce qu'ils ont été
» de la ligue; ça été l'injure du
» temps. Ils croyaient y bien faire
» comme plusieurs autres qui s'é-

» taient mêlés dans les affaires de
» ce temps-là, mais ils ont été trom-
» pés et déçus avec eux, et ont
» reconnu tout le contraire de ce
» qu'ils avaient cru de mon inten-
» tion ; mais je veux croire que ç'a
» été avec moins de malice que les
» autres, et tiens que la même
» conscience, jointe aux grâces que
» je leur ferai, me les affectionnera
» autant et plus qu'à la ligue.

» Ils attirent, dites-vous, les en-
» fans qui ont de l'esprit, voient
» et choisissent les meilleurs ; et
» c'est de quoi je les estime. Ne
» faisons-nous pas choix des meil-
» leurs soldats pour aller à la guerre,
» et si les faveurs n'avaient place,
» comme envers vous, en recevriez-
» vous qui ne fussent dignes de
» votre compagnie et de seoir au
» parlement? S'ils vous fournissaient
» des précepteurs ou des prédica-
» teurs ignorans, vous les mépri se-
» riez; ils ont de beaux esprits,

» vous les en reprenez. Quant aux
» biens que vous dites qu'ils avaient,
» c'est une calomnie et une impos-
» ture, et sais très-bien que, par
» la réunion faite à mon domaine,
» on n'a su entretenir à Bourges
» et à Lyon sept ou huit régens,
» au lieu qu'ils y étaient au nom-
» bre de trente à quarante; et
» quand il y aurait de l'inconvé-
» nient de ce côté, par mon édit
» j'y ai pourvu.

„ Le vœu d'obéissance qu'ils font
» au pape ne les obligera pas da-
» vantage à suivre son vouloir, que
» le serment de fidélité qu'ils me
» firent, à n'entreprendre rien con-
» tre le prince naturel; mais ce
» vœu n'est pas pour toutes choses,
» ils ne le font que d'obéir au pape,
» quand il voudra les envoyer à la
» conversion des infidèles; et de fait,
» c'est par eux que Dieu a con-
» verti les Indes; et c'est ce que je
» dis souvent, si l'espagnol s'en est

» servi, pourquoi ne s'en servira
» la France? Notre condition est-
» elle pire que les autres? L'espa-
» gne est-elle plus aimable que la
» France? si elle l'est aux siens,
» pourquoi ne le sera pas la France
» aux miens?

„ Ils entrent comme ils peuvent;
„ aussi font bien les autres, et suis
„ moi-même entré comme j'ai pu
„ dans mon royaume; mais il faut
„ ajouter que leur patience est
» grande et que moi je l'admire:
» car avec patience et bonne vie
» ils viennent à bout de toutes cho-
» ses; et si ne les estime pas moins
» en ce que vous dites qu'ils sont
» grands observateurs de leurs vœux;
» c'est ce qui les maintiendra. Aussi
„ n'ai-je rien voulu changer en
» leur règle, ains les y maintenir:
» que si je leur ai limité quelques
» conditions qui ne plairont pas aux
» étrangères, il vaut mieux que les
„ étrangères prennent la loi de nous,

» que si nous la prenions d'eux ;
» quoiqu'il en soit, je suis d'accord
» avec mes sujets. Pour ce qui est
„ des ecclésiastiques qui se forma-
» lisent d'eux, c'est de tout temps
„ que l'ignorance en a voulu à la
„ science; et j'ai reconnu que, quand
„ je parlerais de les rétablir, deux
„ sortes de personnes s'y opposeraient
„ particulièrement, ceux de la re-
» ligion (réformée) et les ecclésias-
„ tiques mal vivans ; c'est ce qui me
„ les fait estimer davantage.

„ Touchant l'opinion qu'ils ont
„ du pape, je sais qu'ils le respec-
„ tent fort ; aussi fais-je moi. Mais
„ vous ne dites pas qu'il a voulu
„ saisir à Rome les livres de M.
„ Bellarmin, parce qu'il n'a pas
„ voulu donner autant de jurisdic-
„ tion au saint-père que font com-
„ munément les autres. Vous ne
„ dites pas aussi que, ces jours
„ passés, les jésuites ont soutenu
„ que le pape ne pouvait errer,

„ mais que Clément pouvait faillir.
„ En tous cas, je m'assure qu'ils
„ ne disent rien davantage que les
„ autres de l'autorité du pape, et
„ crois que, quand on en voudrait
„ faire le procès aux opinions, il
„ le faudrait faire à celle de l'église
„ catholique. Quant à la doctrine
„ d'émanciper les ecclésiastiques de
„ mon obéissance, ou d'enseigner
„ à tuer les rois, il faut voir d'une
„ part ce qu'ils disent, et informer
„ s'il est vrai qu'ils le montrent à
„ la jeunesse. Une chose me fait
„ croire qu'il n'en est rien, c'est
„ que depuis trente ans en ça qu'ils
„ enseignent la jeunesse en France,
„ plus de cinquante mille écoliers
„ de toute sorte de conditions sont
„ sortis de leurs colléges, ont con-
„ versé et vécu avec eux, et que
„ l'on n'en trouve un seul de ce
„ grand nombre qui soutienne leur
„ avoir oui tenir un tel langage,
„ ni autre approchant de ce qu'on

,, leur reproche. De plus, il y a ,, des ministres qui ont étudié sous ,, eux; qu'on s'informe d'eux de ,, leur vie; il est à présumer qu'ils ,, en diront le pis qu'ils pourront, ,, ne fût-ce que pour s'excuser ,, d'être sortis d'avec eux. Je sais ,, qu'on l'a fait, et n'a-t-on tiré ,, d'autre raison, sinon que, pour ,, leurs mœurs, il n'y a rien à dire.

,, Quant à Barrière, tant s'en ,, faut qu'un jésuite l'ait confessé, ,, comme vous dites, que je fus ,, averti par un jésuite de son en- ,, treprise, et qu'un autre lui dit ,, qu'il serait damné s'il osait l'en- ,, treprendre. Quant à Chatel, les ,, tourmens ne purent lui arracher ,, aucune accusation à l'encontre de ,, Varade ou autre jésuite, et si ,, autrement était, pourquoi l'au- ,, riez-vous épargné? Car celui qui ,, fut arrêté, fut arrêté pour un ,, autre sujet, que l'on dit s'être ,, trouvé dans ses écrits; et quand

„ ainsi serait qu'un jésuite aurait
„ fait ce coup, faut-il que tous les
„ apôtres pâtissent pour un Judas,
„ ou que je réponde de tous les
„ larcins et de toutes les fautes
„ qu'ont faites et feront à l'avenir
„ ceux qui auront été mes soldats?
„ Dieu m'a voulu alors humilier et
„ sauver, et je lui en rends grâce,
„ et m'enseigne de pardonner les
„ offenses, et l'ai fait pour son
„ amour volontiers. Tous les jours
„ je prie Dieu pour mes ennemis,
„ tant s'en faut que je m'en veuille
„ souvenir, comme vous me conviez
„ à faire peu chrétiennement,
„ dont je ne vous sais point gré. »

On aurait bien voulu s'inscrire en faux contre cette pièce si honorable et si décisive pour les jésuites; on a même fait quelques tentatives à cet effet, mais bien inutiles. Cette réponse de Henri IV se trouve manuscrite dans plusieurs bibliothèques, où elle se conserve depuis le temps

même où elle fut faite, elle nous a été transmise par ceux qui l'ont entendue ; elle fut imprimée sous les yeux du monarque et de toute sa cour, sans que personne s'avisât de jeter des nuages sur son authenticité. On la trouve dans les mémoires de Villeroi secrétaire-d'état et confident de Henri IV ; on la trouve dans l'histoire de ce prince écrite sous ses yeux par Pierre Matthieu à qui il fournissait lui-même des mémoires ; on la trouve dans Dupleix, historiographe de France, vivant à la cour ; on la trouve dans le Mercure français du temps (*tome* 2, *pag.* 170) ; on la trouve dans le plaidoyer que Montholon prononça au parlement de Paris en faveur des jésuites, et le parlement ne réclama point contre cette pièce qui devait lui déplaire ; enfin, on la trouve partout. Si une pièce si bien appuyée pouvait être contestée, que resterait-il de certain dans l'histoire?

L'unique raison qu'on ait pu opposer à toutes ces autorités est que M. De Thou n'en parle pas. Mais le silence d'un seul historien, qui a eu des raisons de se taire, ne peut en aucune manière prévaloir contre le témoignage positif des autres historiens contemporains qui attestent unanimement un fait sur lequel ils n'ont pas pu être trompés. M. De Thou était lui-même président au parlement de Paris, il partageait les sentimens de M. de Harlay contre les jésuites ; la réponse de Henri IV ne pouvait lui être agréable ; il n'en rapporte que le sommaire; et néanmoins il en dit assez, pour que sa réticence ne puisse pas infirmer le témoignage des autres. « Quant au
,, danger, dit-il, qu'il y avait de
,, rétablir les jésuites, le roi témoi-
,, gna s'en mettre fort peu en peine,
,, et réfuta sans aigreur les raisons
,, apportées à ce sujet. ,, Qui ne voit que cette phrase, dans la bou-

che de M. de Thou est une analyse suffisante d'un discours qu'il en aurait trop coûté au cœur du président de rapporter en entier ?

Ce n'est qu'après une mûre délibération, et après avoir pris de bonnes informations de ce qu'étaient les jésuites que Henri-le-Grand s'était déterminé à les établir dans son royaume, malgré les oppositions du parlement et de leurs nombreux ennemis; on le voit par le discours que je viens de rapporter, et encore plus par la réponse qu'il fit aux jésuites dans une occasion où ces pères lui présentaient le député qu'ils envoyaient à Rome et lui demandaient quelque grâce.

« Je ne vous ai reçus, leur dit-
„ il, qu'après m'être bien informé
„ de vous. Vos ennemis vous ont
„ causé ce bien, et ma curiosité a
„ été votre bonheur. J'ai bien re-
„ connu que ce n'était que calom-
„ nie ce dont on vous chargeait. Je

„ vous ai toujours défendus, et in-
„ continent que j'ai su quelque chose,
„ je l'ai dit au P. Cotton, afin
„ qu'étant avertis, vous y puissiez
„ mettre ordre ; et pour vous faire
„ connaître aussi que ce que je
„ fais en votre endroit n'était point
„ par faintise et dissimulation, mais
„ par vraie et sincère affection. J'ai
„ voulu vous mettre en ma propre
„ maison, en celle de mes pères (1)
„ pour donner exemple à mes su-
„ jets d'en faire de même... Je
„ vous ai aimés et chéris depuis
„ que je vous ai connus, sachant
„ bien que ceux qui vont à vous,
„ soit pour leur instruction, soit
„ pour leur conscience, en reçoi-
„ vent de grands profits... Si pour
„ les calomnies on coupait toutes
„ les langues médisantes, il y au-
„ rait bien des muets, et on serait

(1) Henri IV donna aux jésuites sa maison royale de La Flèche, qui devint le plus considérable de leurs colléges en France.

„ en peine de se faire servir. J'ai
„ été de deux religions, et tout ce
„ que je faisais, étant Huguenot,
„ on disait que c'était pour ceux
„ de ce parti, et maintenant que
„ je suis catholique, ce que je fais
„ pour le bien de ma religion, on
„ dit que je suis jésuite. Je passe
„ par-dessus tout cela et m'arrête
„ au bien, parce qu'il est bien;
„ faites aussi vous autres. Ne vous
„ souciez pas de ce qu'on peut dire,
„ mais seulement faites bien. Si de
„ douze mille que vous êtes, quel-
„ ques-uns viennent à faillir, ce
„ ne sera pas une grande merveille;
„ ce sera plutôt un miracle qu'en
„ un si grand nombre il ne s'en
„ trouve pas davantage, vu qu'il
„ s'est bien trouvé un Judas entre
„ les douze apôtres. Cependant si
„ quelque particulier faut, je serai
„ le premier à lui courir sus, et
„ ne m'en prendrai point au corps.
„ Voilà celui que vous avez choisi

18

„ pour aller à Rome, qui témoignera „ à votre Père-général mon affec- „ tion à votre endroit. Priez Dieu „ pour moi. „ (*Plaid. de Montholon prononcé en* 1611 *et imprimé à Paris en* 1612.)

L'historiographe Matthieu nous a conservé une autre réponse de Henri IV, *qui devrait*, dit-il, *servir d'épigraphe sur tous les bâtimens des jésuites.* Ces religieux, pénétrés de reconnaissance pour tous les bienfaits qu'ils avaient reçus, portèrent aux pieds du trône de leur bienfaiteur *les remercîmens des trois provinces de France*, et présentèrent en même temps au monarque le catalogue des colléges qu'ils tenaient de sa munificence et qui ne subsistaient que par ses libéralités. Henri leur répondit. « L'assurance suit la confiance, „ je me confie en vous, assurez-vous „ de moi. Avec ce papier, je re- „ çois les cœurs de toute votre „ compagnie, et avec les effets je

„ vous témoignerai le mien. J'ai
„ toujours dit que ceux qui crai-
„ gnent et aiment bien Dieu ne
„ peuvent que bien faire et sont
„ toujours les plus fidèles à leur
„ prince. Nous nous sommes dé-
„ trompés ; je vous estimais autres
„ que vous n'êtes, et vous m'avez
„ trouvé autre que vous ne m'esti-
„ miez. Je voudrais que c'eût été
„ plutôt, mais il y a moyen de ré-
„ compenser le passé. Aimez-moi,
„ car je vous aime. „ *Matthieu*, *Panégyr. de Henri IV*, *etc. pag.* 416, 417.)

ARTICLE IV.

Témoignages des souverains pontifes.

Nous donnerions volontiers ici les témoignages nombreux des pontifes en faveur des jésuites et principalement ceux de Benoît XIV, ce pape

célèbre dont la philosophie elle-même a été forcée d'admirer la science et les vertus : mais la nécessité où nous sommes d'abréger nous force à nous contenter de la bulle de Clément XIII, en 1765, qui est une apologie abrégée de l'institut et de ses membres.

« Jésus-Christ notre Seigneur „ ayant chargé le B. Apôtre saint „ Pierre et le pontife romain, son „ successeur, de l'obligation de paître son troupeau, obligation qu'aucune circonstance de temps et de „ lieu, aucune considération humaine, rien en un mot, ne doit „ borner, il est du devoir de celui „ qui est assis sur la chaire de S. „ Pierre de donner son attention à „ toutes les fonctions différentes de „ la charge que Jésus-Christ lui a „ confiée. Une des principales fonctions de cette charge est de prendre sous sa protection les ordres

„ religieux approuvés par le saint-
„ siége, de donner une nouvelle
„ activité au zèle de ceux qui, s'é-
„ tant devoués par un serment so-
„ lennel à la profession religieuse,
„ travaillent avec un courage sou-
„ tenu par la pieté à défendre la
„ religion catholique, à l'étendre,
„ à cultiver le champ du Seigneur,
„ d'inspirer de l'ardeur et des for-
„ ces à ceux qui, parmi eux, se-
„ raient languissans et faibles, de
„ consoler ceux que l'affliction pour-
„ rait abattre, et surtout d'écarter
„ de l'église confiée à sa vigilance
„ tous les scandales qui chaque jour
„ naissent en son sein, et dont l'ef-
„ fet est la perte des âmes.

„ L'institut de la compagnie de
„ Jésus, qui a pour auteur un homme
„ à qui l'église universelle a déféré
„ le culte et l'honneur qu'elle rend
„ aux saints; que plusieurs de nos
„ prédécesseurs, d'heureuse mé-
„ moire, Paul III, Jules III, Paul

„ IV, Grégoire XIII, Grégoire XIV,
„ Paul V ont approuvé et confirmé
„ plus d'une fois, après l'avoir soi-
„ gneusement examiné, et qu'ils
„ ont comblé, avec plusieurs au-
„ tres de nos prédécesseurs, au nom-
„ bre de 19, de faveurs et de grâ-
„ ces particulières, que les évêques,
„ non-seulement de nos jours, mais
„ des siècles précédens, ont loué
„ hautement comme étant très-avan-
„ tageux, très-utile et très-propre
„ à accroître le culte, l'honneur et
„ la gloire de Dieu, et à procurer
„ le salut des âmes; que les rois les
„ plus puissans, comme les plus
„ pieux, et les princes les plus
„ distingués dans la république chré-
„ tienne ont toujours pris sous leur
„ protection; dont les règles ont
„ formé neuf hommes mis au rang
„ des saints ou des bienheureux,
„ parmi lesquels trois ont reçu la
„ couronne du martyre; qui a été
„ honoré des éloges de plusieurs

„ personnages célèbres par leur sain-
„ teté, que nous savons jouir dans
„ le ciel de la gloire éternelle; que
„ l'église universelle a nourri avec
„ affection dans son sein depuis
„ deux siècles, confiant constam-
„ ment à ceux qui le professent les
„ principales fonctions du saint mi-
„ nistère; et qui enfin a été dé-
„ claré pieux par l'église universelle
„ assemblée à Trente; ce même
„ institut, il s'est trouvé récemment
„ des hommes qui, après l'avoir
„ défiguré par des interprétations
„ fausses et malignes, n'ont pas
„ craint de le qualifier d'irréligieux
„ et d'impie, tant dans les conver-
„ sations particulières, que dans des
„ écrits imprimés, répandus dans
„ le public, de le déchirer par les
„ imputations les plus injurieuses,
„ de le couvrir d'opprobre et d'igno-
„ minie, et en sont venus au point
„ que. non contens de l'idée par-
„ ticulière qu'ils s'en sont faite à

„ eux-mêmes, ils ont entrepris, par
„ toute sorte d'artifices, de faire
„ circuler le poison de contrée en
„ contrée, et de le répandre de
„ toute part; ils ne cessent encore
„ aujourd'hui de faire usage de
„ toutes les ruses imaginables, pour
„ faire goûter leurs discours empoi-
„ sonnés à ceux des fidèles qui ne
„ seraient point assez sur leurs gar-
„ des, insultant ainsi de la manière
„ la plus outrageante l'église de Dieu,
„ qu'ils accusent équivalemment de
„ s'être trompée jusqu'à juger et
„ déclarer solennellement pieux et
„ agréable à Dieu, ce qui en soi
„ était irréligieux et impie, et d'être
„ ainsi tombée dans une erreur d'au-
„ tant plus criminelle, qu'elle au-
„ rait souffert pendant plus long-
„ temps, durant l'espace même de
„ plus de deux cents ans, qu'au
„ très-grand préjudice des âmes,
„ son sein restât souillé d'une tache
„ aussi flétrissante.... . A un mal si

„ grand, qui jette des racines d'au-
„ tant plus profondes, et acquiert
„ chaque jour des forces d'autant
„ plus grandes, qu'il a été dissimulé
„ plus long-temps, différer encore
„ d'apporter remède, ce serait nous
„ refuser à la justice, qui nous or-
„ donne d'assurer à chacun ses droits
„ et de les soutenir avec vigueur,
„ et aux mouvemens de la sollici-
„ tude pastorale que nous avons
„ pour le bien de l'église.

„ Pour repousser donc l'injure
„ atroce faite tout à la fois à l'église
„ que Dieu lui-même a commise à
„ nos soins, et au saint-siége sur
„ lequel nous sommes assis; pour
„ arrêter par notre autorité apostoli-
„ que le progrès de tant de dis-
„ cours impies, contraires à toute
„ raison comme à toute équité, qui
„ se répandent de tous cotés, por-
„ tent avec eux la séduction et le
„ danger prochain de la perte des
„ âmes pour assurer l'état des clercs

„ réguliers de la compagnie de Jé-
„ sus, qui nous demandent cette
„ justice, et pour lui donner une
„ consistance plus ferme par le poids
„ de notre autorité; pour apporter
„ quelque soulagement à leurs pei-
„ nes, dans le grand désastre qui
„ les afflige; enfin, pour déférer
„ aux justes vœux de nos vénéra-
„ bles frères les évêques de toutes
„ les parties du monde catholique,
„ qui, dans les lettres qu'ils nous
„ ont adressées, font les plus grands
„ éloges de cette compagnie, dont
„ ils nous assurent qu'ils tirent de
„ très-grands services, chacun dans
„ son diocèse; de notre propre mou-
„ vement et science certaine, usant
„ de la plénitude de la puissance
„ apostolique, marchant sur les tra-
„ ces de tous nos prédécesseurs, par
„ notre présente constitution qui
„ doit valoir à perpétuité, disons
„ et déclarons dans la même forme
„ et manière qu'ils ont dit et dé-

„ claré, que l'institut de la compa-
„ gnie de Jésus respire au plus haut
„ point la piété et la sainteté, soit
„ dans la fin principale qu'il a con-
„ tinuellement en vue, et qui n'est
„ autre que la défense et la propa-
„ gation de la religion catholique,
„ soit dans les moyens qu'il emploie
„ pour parvenir à cette fin; c'est
„ ce que l'expérience nous a appris
„ jusqu'à présent, en nous faisant
„ voir combien le régime de cette
„ compagnie a formé jusqu'à nos
„ jours de défenseurs de la foi or-
„ thodoxe et de zélés missionnaires
„ qui, animés d'un courage invin-
„ cible, se sont exposés à mille dan-
„ gers sur terre et sur mer, pour
„ porter la lumière de la doctrine
„ évangélique à des nations féroces
„ et barbares. Nous voyons que tous
„ ceux qui professent ce louable
„ institut sont occupés à des fonc-
„ tions saintes, les uns à former la
„ jeunesse à la vertu et aux scien-

„ ces, les autres à donner les exer-
„ cices spirituels, une partie à admi-
„ nistrer avec assiduité les sacremens,
„ surtout celui de la pénitence et
„ de l'eucharistie, et à presser dans
„ leurs discours les fidèles d'en faire
„ un usage fréquent; une autre
„ partie à porter la parole de l'évan-
„ gile aux habitans de la campagne;
„ c'est pourquoi, à l'exemple de nos
„ prédécesseurs, nous approuvons
„ ce même institut que la divine
„ Providence a suscité pour opérer
„ de si grandes choses, et nous con-
„ firmons par notre autorité apos-
„ tolique les approbations qu'ils lui
„ ont données. Nous déclarons que
„ les vœux par lesquels les clercs
„ réguliers de la compagnie de Jé-
„ sus se consacrent à Dieu, selon
„ ledit institut, sont purs et agréa-
„ bles à ses yeux; nous approuvons
„ et louons particulièrement, comme
„ très-propres à réformer les mœurs,
„ à inspirer et à fortifier la piété,

„ les exercices spirituels que les mê-
„ mes clercs réguliers de la com-
„ pagnie de Jésus donnent aux fidèles
„ qui, éloignés du monde, passent
„ quelques jours dans la retraite,
„ à s'occuper sérieusement et uni-
„ quement de leur salut éternel.
„ De plus, nous approuvons les
„ congrégations, ou sodalités, érigées
„ sous l'invocation de la bienheu-
„ reuse Vierge Marie, ou sous tout
„ autre titre, non-seulement celles
„ qui sont formées des jeunes gens
„ qui fréquentent les écoles de la
„ compagnie de Jésus, mais aussi
„ toutes les autres, soit qu'elles
„ soient composées seulement des
„ étudians, soit qu'elles le soient
„ seulement des autres fidèles de
„ Jésus-Christ, soit qu'elles réunis-
„ sent les uns et les autres; et nous
„ ne donnons pas moins notre ap-
„ probation à tous les pieux exer-
„ cices qui s'y pratiquent avec fer-
„ veur; et nous recommandons

„ extrêmement la dévotion toute
„ particulière qu'on s'attache à cul-
„ tiver et à augmenter dans ces
„ sodalités envers la bienheureuse
„ mère de Dieu Marie toujours
„ vierge, Nous confirmons par notre
„ autorité apostolique les bulles par
„ lesquelles nos prédécesseurs, d'heu-
„ reuse mémoire, Grégoire XIII,
„ Sixte V, Grégoire XV et Benoît
„ XIV ont approuvé lesdites soda-
„ lités; et de même, par notre pré-
„ sente constitution, nous approu-
„ vons de toute l'autorité que Dieu
„ nous a donnée et de la force de
„ notre confirmation apostolique tou-
„ tes les autres constitutions apos-
„ toliques faites par les pontifes
„ romains nos prédécesseurs, pour
„ approuver et louer les fonctions
„ du même institut de la compa-
„ gnie de Jésus, chacune desquelles
„ constitutions nous voulons qu'on
„ regarde comme insérée dans celle-
„ ci, voulant et ordonnant, si be-

„ soin est, qu'elles soient censées „ faites de nouveau et mises au jour „ par nous-mêmes, etc. „ Suivent les formules ordinaires.

ARTICLE V.

Témoignages des évêques de France.

Le consentement des évêques catholiques en faveur des jésuites, dans le temps de la persécution contre ces religieux n'est pas plus douteux, puisque Clément XIII, dans sa bulle *Apostolicum*, met expressément au nombre des motifs qui l'ont déterminé à donner cette bulle, *le vœu des évêques de toutes les parties du monde catholique*, qui lui avaient écrit à ce sujet. Enfin, ce consentement des évêques catholiques en faveur des jésuites ne s'est jamais démenti dans l'intervalle de ces deux époques, puisqu'ils ont toujours reçu,

sans réclamation, les bulles des souverains pontifes si favorables aux jésuites. Cette preuve ne saurait être affaiblie par quelques témoignages isolés que les ennemis des jésuites produisent, à tort ou à raison, d'évêques particuliers, qui pouvaient ne pas penser comme leurs confrères; il n'en résulte rien contre l'autorité du corps épiscopal.

Voyons maintenant en particulier comment se sont conduits les évêques de France, dans l'affaire des jésuites, au temps de leur destruction. J'ai déjà remarqué que la France est le seul pays où l'on ait procédé contre les jésuites, avec quelques formes judiciaires; ce qui donna aux évêques le temps et les moyens de faire leurs réclamations. Tandis que les parlemens agitaient cette affaire, le roi voulut avoir l'avis de 44 évêques assemblés à Paris en 1761, sur quatre points qu'on leur proposa et qui renferment tout le fond de l'affaire.

Premier point. L'utilité dont les jésuites étaient en France, et les avantages ou les inconvéniens qui pouvaient résulter des différentes fonctions qui leur étaient confiées. L'avis des évêques sur ce point est que, « l'institut des jésuites ayant
,, pour objet l'éducation de la jeu-
,, nesse, le travail du ministère,
,, de la confession, de la prédica-
,, tion, l'instruction chrétienne,
,, l'exercice gratuit de toute sorte
,, d'œuvres de charité envers le
,, prochain, la propagation de la
,, foi et la conversion des infidèles,
,, il est évidemment consacré au
,, bien de la religion et à l'utilité
,, des états. Les jésuites, ajoutent-
,, ils, sont très-utiles à nos diocèses,
,, pour la prédication, pour la con-
,, duite des âmes, pour établir,
,, conserver et renouveler la foi et
,, la piété, par les missions, les
,, congrégations, les retraites qu'ils
,, font avec notre approbation et

„ sous notre autorité. Par ces rai-
„ sons, nous pensons, sire, que
„ leur interdire l'instruction, ce se-
„ rait porter un notable préjudice
„ à nos diocèses, et que, pour l'ins-
„ truction de la jeunesse, il serait
„ difficile de les remplacer avec la
„ même utilité, surtout dans les
„ villes de provinces où il n'y a
„ point d'universités. „

Second point. La manière dont les jésuites se comportaient, dans l'enseignement et dans leur conduite, sur les opinions contraires à la sûreté des souverains et sur la doctrine du clergé de France. Les évêques répondirent, que les calvinistes furent les premiers qui accusèrent les jésuites « de professer une doctrine
„ attentatoire à la personne sacrée
„ des rois, parce que l'accusation
„ d'un crime aussi capital était le
„ plus sûr moyen pour les perdre.
„ Les accusations, disent les évêques,
„ intentées aujourd'hui contre les

„ jésuites dans tant d'écrits dont le
„ public est inondé, ne sont qu'une
„ répétition de ce qu'on a écrit et
„ débité, pour les rendre odieux,
„ il y a plus de 150 ans. Ce n'est
„ point dans ces libelles, que les in-
„ térêts particuliers enfantent, don-
„ nés plutôt poür décrier les jésuites
„ que pour les accuser, qu'on doit
„ chercher la règle des jugemens
„ qu'on porte sur ce qui les regarde.
„ Le silence qu'ont gardé les évê-
„ ques vis-à-vis de pareilles accu-
„ sations est pour Sa Majesté le plus
„ sûr garant que c'est à tort qu'on
„ impute aux jésuites une doctrine
„ si abominable. L'enseignement des
„ jésuites dans les diocèses est pu-
„ blic; des personnes de tous états
„ et de toutes conditions sont té-
„ moins de ce qu'ils enseignent. Ils
„ n'ont jamais été accusés auprès
„ des évêques de tenir la doctrine
„ qu'on leur impute. Dans leurs
„ colléges, ils consacrent leurs ta-

„ lens et ceux de leurs écoliers à
„ célébrer les louanges de nos rois,
„ et à inspirer les sentimens de
„ respect et de fidélité qui sont dus
„ à l'autorité et à la majesté royale. „

Troisième point. La conduite des jésuites, sur la subordination due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprenaient rien sur les droits et les fonctions des pasteurs. « Il est certain, sire,
„ répondent les évêques, que plu-
„ sieurs bulles des souverains-pon-
„ tifes accordent aux jésuites des
„ priviléges excessifs, et dont l'exer-
„ cice les retirerait de la subordi-
„ nation due aux évêques et aux
„ supérieurs ecclésiastiques. Mais il
„ est à remarquer qu'ils ont eu ces
„ priviléges par communication de
„ ceux que les souverains-pontifes
„ avaient accordés aux ordres men-
„ dians et à d'autres religieux, long-
„ temps avant eux; que, dans les
„ déclarations de leurs constitutions,

,, il est dit qu'ils doivent user avec
,, beaucoup de modération et de
,, prudence des grâces qui leur sont
,, accordées par le saint-siége apos-
,, tolique, et uniquement en vue
,, du salut des âmes ; qu'étant obli-
,, gés par leur quatrième vœu de
,, partir, au premier ordre du pape,
,, pour aller prêcher la foi dans les
,, contrées infidèles, ces priviléges
,, leur étaient nécessaires pour les
,, pays où il n'y a ni évêques ni
,, curés.... Nous ne voyons pas, sire,
,, que, depuis 1670, les jésuites aient
,, formé des prétentions pour faire
,, valoir ces priviléges contre le droit
,, commun. D'ailleurs, ayant renoncé
,, aux priviléges qui leur sont accor-
,, dés par ces bulles, en tout ce qui
,, serait contraire aux maximes du
,, royaume et aux libertés de l'église
,, gallicane, et y renonçant encore
,, d'une manière si précise qu'elle
,, ne peut laisser aucune équivo-
,, que, dans la déclaration qu'ils

„ viennent de nous présenter, nous
„ voyons qu'ils ont satisfait à tout
„ ce qu'on pouvait exiger d'eux sur
„ ce point. „

Quatrième point. Quel tempérament on pourrait apporter en France à l'autorité du général des jésuites telle qu'elle s'y exerçait. Réponse des évêques : « Après avoir examiné,
„ sire, avec la plus grande atten-
„ tion, quelle est l'autorité du gé-
„ néral et les objets sur lesquels
„ elle s'étend, nous avons reconnu
„ que l'obligation à l'obéissance en-
„ vers le général, est pour le moins
„ aussi restreinte dans les constitu-
„ tions de cette compagnie que dans
„ celles des autres ordres religieux. „
Ils en donnent les preuves tirées des constitutions mêmes, puis ils concluent en ces termes : « Par ces
„ raisons, nous pensons, sire, qu'il
„ n'y a aucun changement à faire
„ dans les constitutions de la com-
„ pagnie de Jésus, par rapport à

„ ce qui regarde l'autorité du géné-
„ ral..... Les dispositions de l'édit
„ de 1603 et la déclaration que les
„ jésuites ont remise entre les mains
„ de votre majesté, par laquelle ils
„ reconnaissent clairement que, si
„ leur général leur ordonnait quel-
„ que chose de contraire aux lois
„ de votre royaume, et à la sou-
„ mission qu'ils doivent à Votre Ma-
„ jesté, ils regarderaient ces ordres
„ comme nuls et illégitimes, et
„ auxquels ils ne pourraient ni ne
„ devraient déférer, même en vertu
„ de l'obéissance au général telle
„ qu'elle est prescrite par les cons-
„ titutions, paraissent avoir pourvu,
„ sire, à tout abus que le général
„ des jésuites pourrait faire de son
„ autorité dans votre royaume. „

Telle fut la décision de l'assemblée du clergé de France de 1761, l'une des plus respectables qu'il y ait eu dans ce royaume, puisqu'on y comptait trois cardinaux, 8 arche-

vèques et 33 évèques. Il faut y join
dre encore l'archevêque de Paris
M. de Beaumont, qui, n'ayant poin
signé avec les autres, pour des rai
sons particulières, donna cependan
son adhésion à cet acte solennel
par une lettre qu'il écrivit au roi
le premier janvier 1762, et qu'i
terminait ainsi : « Permettez, sire
,, qu'en renouvelant entre vos main
,, ma parfaite adhésion à cet act
,, solennel, j'implore de nouveau
,, votre justice et votre autorité sou-
,, veraine en faveur d'un corps de
,, religieux célèbre par ses talens,
,, recommandable par ses vertus, e
,, digne de votre protection par le
,, services importans qu'il rend de-
,, puis deux siècles à la religion et
,, à l'état. ,,

L'assemblée de 1762 ne montra pas moins de zèle pour la même cause; elle écrivit au roi une lettre qui commence ainsi : « Sire, en ,, vous demandant aujourd'hui la

„ conservation des jésuites, nous
„ avons l'honneur de présenter à
„ votre majesté le vœu unanime de
„ toutes les provinces ecclésiastiques
„ de son royaume. Elles ne peu-
„ vent envisager sans alarmes la
„ destruction d'une société de reli-
„ gieux recommandables par l'in-
„ tégrité de leurs mœurs, l'austé-
„ rité de leur discipline, l'étendue
„ de leur travail et de leurs lumiè-
„ res, et par les services sans nom-
„ bre qu'ils ont rendus à l'église et
„ à l'état. Cette société sainte depuis
„ la première époque de son éta-
„ blissement, n'a cessé d'éprouver
„ des contradictions. Les ennemis
„ de la foi l'ont toujours persécutée,
„ et dans le sein même de l'église,
„ elle a trouvé des adversaires, aussi
„ dangereux rivaux de ses succès
„ et de ses talens, qu'attentifs à pro-
„ fiter de ses fautes les plus légères.
„ Mais malgré des secousses violen-
„ tes et réitérées, ébranlée quel-

„ quefois, jamais renversée, la so-
„ ciété des jésuites jouissait, dans
„ votre royaume, d'un état, sinon
„ tranquille, du moins honorable
„ et florissant. Chargés du dépôt
„ le plus précieux pour la nation,
„ dans l'éducation de la jeunesse,
„ partageant, sous l'autorité des
„ évêques, les fonctions les plus
„ délicates du saint ministère, ho-
„ norés de la confiance des rois,
„ dans le plus redoutable des tri-
„ bunaux, aimés, recherchés d'un
„ grand nombre de vos sujets, es-
„ timés de ceux même qui les crai-
„ gnaient, ils avaient obtenu une
„ considération trop générale pour
„ être équivoque, etc. etc. »

Après avoir détaillé les inconvéniens qui résulteraient pour la religion et pour l'état de la destruction des jésuites, les évêques terminent ainsi leur lettre : « Ainsi tout vous
„ parle, sire, en faveur des jésui-
„ tes; la religion vous recommande

„ ses défenseurs, l'église ses minis-
„ tres, les âmes chrétiennes les dé-
„ positaires du secret de leurs cons-
„ ciences, un grand nombre de vos
„ sujets les maîtres respectables qui
„ les ont élevés, toute la jeunesse
„ de votre royaume ceux qui doi-
„ vent former leur esprit et leur
„ cœur. Ne vous refusez pas, sire,
„ à tant de vœux réunis, ne souf-
„ frez pas que, dans votre royaume,
„ contre les règles de la justice,
„ contre celles de l'église, contre
„ le droit civil, une société entière
„ soit détruite sans l'avoir mérité.
„ L'intérêt de votre autorité même
„ l'exige, et nous faisons profession
„ d'être aussi jaloux de ses droits
„ que des nôtres. »

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

